

# ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

1999

*THÈME SPÉCIAL*  
Promouvoir l'entrepreneuriat  
et l'emploi

AUTRICHE

© OCDE, 1999

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférant et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications, Service des Publications de l'OCDE, 2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France

**ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES  
DE L'OCDE**

**1998-1999**

**AUTRICHE**

## ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996) et la Corée (12 décembre 1996). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1999

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, Tél. (33-1) 44 07 47 70, Fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, or CCC Online: <http://www.copyright.com/>. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Croissance ralentie dans un contexte de politique macroéconomique favorable</b>	23
Vue d'ensemble	23
Le pic du cycle de croissance a été franchi	23
Conditions monétaires et facteurs agissant sur l'économie	31
Perspectives à court terme et risques	37
<b>II. Politique budgétaire : assainissement et réforme</b>	41
Achever le processus d'assainissement budgétaire	41
Problèmes budgétaires structurels	50
Améliorer la gestion du secteur public	58
<b>III. Progrès de la réforme structurelle</b>	65
Introduction	65
Évolution récente du marché du travail	65
Progrès de la réforme structurelle	67
Amélioration des qualifications, du dynamisme des entreprises et de la concurrence	74
Vue d'ensemble et possibilités d'action future	80
<b>IV. Favoriser l'esprit d'entreprise</b>	91
L'esprit d'entreprise en Autriche	92
Facteurs affectant le climat entrepreneurial	105
Évaluation et action à mener	124
Notes	129
<i>Annexe</i>	
Chronologie économique	136
<b>Annexe statistique et indicateurs structurels</b>	139



## Encadrés

1. Propositions de réforme présentées par la Commission de la réforme fiscale	55
2. Principales mesures de réforme fiscale annoncées par les partis de la coalition le 23 mars	57
3. Le Pacte de stabilité et de croissance	62
4. Le Plan national d'action pour l'emploi	68
5. Mise en œuvre de la <i>Stratégie de l'OCDE pour l'emploi</i> – aperçu des progrès	81
6. L'esprit d'entreprise en Autriche – quelques exemples	102

7. Les objectifs du Programme national d'action pour favoriser l'esprit d'entreprise	116
8. Mesures destinées à faciliter le financement des créations d'entreprises et l'expansion des entreprises	119
9. Mesures destinées à stimuler la diffusion de la technologie	123

### Tableaux

1. Demande et production	25
2. Balance des opérations courantes	26
3. Salaires et prix	32
4. Balance des opérations en capital	36
5. Prévisions économiques jusqu'en 2000	38
6. Capacité de financement des administrations publiques	42
7. Le budget fédéral	43
8. Déficit des administrations publiques par niveau	44
9. Taux de survie des entreprises	95
10. Analyse sectorielle de l'activité de création d'entreprises	97
11. Évolution de la distribution par taille des nouvelles entreprises de pointe	99
12. Croissance de l'emploi en fonction de la dimension des entreprises	100
13. Coefficient d'inventivité	105
14. Obstacles à l'évolution prévue en longue période des petites et moyennes entreprises	109
15. Comparaison internationale des procédures de faillite	112
16. Chercheurs dans les différents secteurs d'emploi	124

### Annexe statistique et indicateurs structurels

A. Produit intérieur brut	140
B. Recettes et dépenses des administrations publiques	141
C. Production, emploi et productivité dans l'industrie	142
D. Ventes au détail et prix	143
E. Monnaie et crédit	144
F. Le budget fédéral	145
G. Balance des paiements	146
H. Commerce par zone	147
I. Indicateurs du marché du travail	148
J. Secteur public	149
K. Structure de la production et indicateurs de performance	150

### Graphiques

1. Résultats macroéconomiques	24
2. Hausse des prix à la consommation	27
3. Emploi, chômage et population active	28
4. Climat des affaires	30
5. Les indicateurs de compétitivité	32
6. Évolution des taux d'intérêt	34
7. Soldes budgétaires des administrations publiques	46
8. Évolution du déficit dans des conditions économiques défavorables	49
9. Dépenses publiques de santé et de retraite	50
10. Coûts dans le secteur hospitalier	53

---

11.	Indicateurs du marché du travail	66
12.	L'évolution de la structure du secteur public	94
13.	Travailleurs indépendants dans une perspective internationale	96
14.	Évaluation du système d'innovation en Autriche	103
15.	Niveau et structure des dépenses de R-D dans la zone de l'OCDE	104
16.	Obstacles au travail indépendant	106
17.	Importance supposée des obstacles au travail indépendant	107
18.	Principales entraves à long terme à l'expansion des entreprises	107
19.	Obligations juridiques et administratives à respecter pour la création de sociétés	114

# STATISTIQUES DE BASE DE L'AUTRICHE

## LE PAYS

Superficie, (milliers de km <sup>2</sup> )	84	Villes principales, recensement de 1991	
Superficie agricole (milliers de km <sup>2</sup> ), 1996	34	(milliers d'habitants)	
Superficie des forêts exploitées (milliers de km <sup>2</sup> ), 1996	33	Vienne	1 540
		Graz	238
		Linz	203
		Salzbourg	144
		Innsbruck	118

## LA POPULATION

Population, 1997, en milliers	8 072	Solde net des migrations, 1997, en milliers	3
Densité au km <sup>2</sup>	96	Emploi <sup>1</sup> , moyenne mensuelle sur 1997, milliers	3 056
Accroissement naturel net, 1997, en milliers	5	dont : Secteur primaire	26
Taux d'accroissement naturel pour 1 000 habitants, 1997	0.6	Secteur secondaire	967
		Secteur tertiaire	2 063

## LA PRODUCTION

Produit intérieur brut 1997, milliards de schillings	2 514	Origine industrielle du PIB aux prix du marché, 1997 (en pourcentage)	
PIB par habitant 1997 (\$ des États-Unis)	25 532	Agriculture	1
Formation brute de capital fixe 1997	554	Industrie	22
En pourcentage du PIB	22	Construction	8
Par habitant (\$ des États-Unis)	5 627	Autres	69

## L'ÉTAT

En pourcentage du PIB, 1997		Composition du Parlement :	Sièges
Dépenses du secteur public	18.4	Parti socialiste	71
Recettes courantes des administrations publiques	48.1	Parti populaire autrichien	53
Dette du gouvernement fédéral, fin 1997	57.6	Parti de la liberté	40
		Forum libéral	10
		Les Verts	9
		Dernières élections : décembre 1995	

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en pourcentage du PIB, 1997	42.3	Importations de biens et services en pourcentage du PIB, 1997	42.9
Produits exportés en 1997 (en pourcentage des exportations totales de marchandises) :		Produits importés en 1997 (en pourcentage des importations totales de marchandises) :	
Denrées alimentaires, tabac, boissons	4.3	Denrées alimentaires, tabac, boissons	5.8
Matières premières et énergie	4.7	Matières premières et énergie	9.3
Produits semi-finis	15.2	Produits semi-finis	13.6
Produits finis	75.8	Produits finis	71.3
dont : Biens de consommation	49.5	dont : Biens de consommation	48.0

## LA MONNAIE

Unité monétaire : Schilling		Unités monétaires par dollar, moyenne des données journalières :	
Unités monétaires par euro au 1 <sup>er</sup> janvier 1999	13.7603	Année 1997	12.20
		Février 1999	12.28

1. Salariés exclusivement.

Note: On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.



*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de l'Autriche par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 23 mars 1999.*

•

*Après révisions à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 21 avril 1999.*

•

*L'étude précédente de l'Autriche a été publiée en avril 1998.*

## Évaluation et recommandations

### Résumé des problèmes actuels

Lors du précédent examen de l'Autriche, en février 1998, les perspectives économiques étaient favorables : l'activité se redressait et l'Autriche était sur le point de satisfaire aux critères économiques d'adhésion à l'UEM. En fait, la croissance s'est révélée plus vigoureuse que prévu en 1998, malgré la crise asiatique et les turbulences sur les marchés financiers mondiaux, et le 1<sup>er</sup> janvier 1999 l'Autriche est devenue l'un des membres fondateurs de l'Union économique et monétaire. Avec la participation à l'UEM, le rattachement au deutschemark a fait place à un nouveau cadre de politique monétaire fondé sur les conditions monétaires dans la zone de l'euro, tandis que la politique budgétaire est désormais façonnée par le Pacte de stabilité et de croissance et par les programmes de stabilité nationaux connexes. En même temps, le champ de la coordination européenne des politiques s'est élargi au domaine de l'emploi, avec la publication de lignes directrices sur l'élaboration de programmes d'action nationaux pour l'emploi. Ces derniers contiendront des objectifs vérifiables dont la réalisation sera suivie par un groupe de pairs. Dans le contexte d'une intégration croissante de l'UE mais aussi d'un ralentissement de la demande mondiale, l'*Étude* s'ouvre par une vue d'ensemble des perspectives à court terme (chapitre I). Elle examine ensuite le programme d'assainissement budgétaire en cours (chapitre II), qui soulève d'importantes questions concernant l'efficacité du secteur public, le contrôle des programmes sociaux et la maîtrise des engagements publics en matière de retraite. Dans ces conditions, la promesse du gouvernement d'engager une réforme fiscale en 2000 avec une nette réduction nette de la pression fiscale s'avère difficile à tenir. Le chapitre III analyse les progrès réalisés dans l'assouplissement des

marchés du travail et des produits, à partir des recommandations formulées pour l'Autriche dans le cadre de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* et présentées dans l'*Étude économique de l'Autriche* de 1997. Une recommandation importante de la *Stratégie pour l'emploi* concerne la nécessité de maintenir un climat propice à l'entreprise ; les questions de fond liées à cet objectif sont abordées au chapitre IV.

**La croissance s'est modérée, mais le ralentissement devrait être limité**

Le PIB a augmenté d'environ 3<sup>1</sup>/<sub>4</sub> pour cent en 1998, tiré par une demande intérieure vigoureuse et des exportations dynamiques. Toutefois, l'activité s'est nettement ralentie au second semestre et les anticipations des entreprises sont tombées à des niveaux sans précédent depuis le début de 1995. En 1999, la croissance du PIB paraît devoir redescendre aux environs de 2<sup>1</sup>/<sub>4</sub> pour cent, les exportations s'essouffant tandis que l'investissement s'ajuste au repli de la demande d'exportations et au nouvel accès de faiblesse du secteur de la construction. L'expansion continue de la demande intérieure devrait toutefois limiter l'ampleur du ralentissement. La confiance des consommateurs est restée robuste, car elle a bénéficié de la hausse des revenus disponibles réels des ménages à la faveur d'une inflation faible, d'une pression fiscale stable et d'une reprise de l'emploi. La croissance de l'emploi est en train de se modérer quelque peu, mais la demande de consommation devrait augmenter de près de 2 pour cent, alimentant ainsi les dépenses en capital des secteurs tournés vers le marché intérieur. En dépit du ralentissement prévu, les paramètres macroéconomiques fondamentaux sont sains, l'évolution modérée des salaires et les tendances favorables des prix et de la productivité s'appuyant sur une politique macroéconomique propice à la croissance. Par conséquent, le ralentissement devrait être passager, et l'on prévoit que la croissance du PIB remontera en 2000 aux environs de 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour cent, à la faveur d'une reprise progressive du commerce mondial.

**Les risques négatifs sont assez importants, mais la situation de fond est saine**

Les turbulences sur les marchés financiers mondiaux n'ont eu qu'un impact direct limité sur l'économie autrichienne, en dépit du niveau relativement élevé des engagements bancaires sur la Russie et sur d'autres économies de marché émergentes, mais l'instabilité accrue de l'environne-

ment international fait que les prévisions sont entourées d'une incertitude plus grande qu'à l'ordinaire. De surcroît, les risques négatifs que fait peser la crise financière planétaire en raison de son influence sur le commerce mondial et l'activité d'investissement sont accentués par l'interdépendance entre l'économie autrichienne et celle de l'Allemagne, où la confiance des chefs d'entreprise a beaucoup faibli ces derniers temps. Néanmoins, même s'ils sont substantiels, les risques négatifs doivent être relativisés. L'adhésion à l'UEM s'inscrit dans le cadre d'un processus continu d'intégration européenne qui est bénéfique pour l'Autriche et contribue à des paramètres fondamentaux plutôt satisfaisants. Dans l'éventualité d'un choc négatif affectant la zone euro dans son ensemble, on peut penser que la politique monétaire s'ajusterait et que les stabilisateurs budgétaires au niveau national pourraient jouer librement, du moins à court terme.

***La politique  
monétaire  
continue  
d'accompagner  
la croissance***

Les conditions monétaires ont favorisé la croissance en 1998 et continuent de le faire. Les taux directeurs n'ont été modifiés qu'une seule fois lorsque, en concertation avec les autres banques centrales de la zone euro, le taux des prises en pension a été abaissé de 20 points de base en décembre pour revenir à 3 pour cent. Au cours de l'année, les pays ayant les taux directeurs les plus bas – et parmi eux l'Autriche – ont maintenu une orientation stable, permettant aux autres pays de la zone euro de converger vers ce niveau plus faible. Les taux longs, en revanche, ont baissé considérablement, comme en Allemagne, pour retomber à 3.6 pour cent, sous l'effet d'une recherche générale de la qualité depuis le mois d'octobre. L'inflation étant basse et continuant de décroître, les anticipations inflationnistes ont sans doute été revues à la baisse, mais les taux d'intérêt réels, quel que soit l'indicateur utilisé, sont encore faibles par rapport à leurs niveaux de ces deux dernières décennies. Si la courbe des rendements s'est aplatie dans le courant de 1998, cet infléchissement a résulté d'une baisse prononcée des taux à long terme et n'indique pas un durcissement de la politique monétaire. En dépit de quelques réalignements majeurs des taux de change mondiaux, le taux de change effectif a été globalement stable, la détente des taux d'intérêt et l'absence de tensions sur le taux de

change reflétant la crédibilité de la politique monétaire autrichienne. Les coûts unitaires de main-d'œuvre sont également restés stables, de sorte que le taux de change réel a poursuivi sa baisse amorcée depuis quelques années, avec des retombées bénéfiques pour la compétitivité de l'Autriche. Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la conduite de la politique monétaire a été confiée officiellement à la BCE, qui déterminera l'action monétaire en fonction des conditions dans l'ensemble de la zone euro. Le cycle de l'économie autrichienne étant désormais étroitement en phase avec ceux des principaux pays de l'UEM, cela ne devrait pas entraîner de problèmes d'un point de vue conjoncturel. De fait, compte tenu du bas niveau de l'inflation effective et attendue dans la zone euro, on présume que les conditions monétaires resteront favorables tout au long de la période 1999-2000 et contribueront à limiter le ralentissement prévu de l'activité.

**Après  
l'assainissement  
réussi  
des finances  
publiques,  
le rythme  
de la réduction  
future  
du déficit  
s'annonce  
très lent...**

Le processus d'assainissement budgétaire a permis de ramener le déficit des administrations publiques de 5 pour cent du PIB en 1995 (avec tendance à la hausse) à 1.9 pour cent en 1997. Après ce résultat remarquable, le rythme de l'assainissement s'est considérablement ralenti. Si la croissance a été plus rapide que prévu en 1998, les dépenses ont également dépassé les prévisions budgétaires, de sorte que le déficit a sans doute avoisiné 2.2 pour cent du PIB. Conformément au Pacte de stabilité et de croissance, le gouvernement prévoit de le ramener à 2 pour cent du PIB en 1999 et 1.7 pour cent en 2000, l'objectif annoncé dans le Programme de stabilité de 1998 étant fixé à 1.4 pour cent du PIB en 2002. A cette date, grâce à de nouvelles mesures de privatisation et de restructuration du secteur public, le ratio dette/PIB devrait être redescendu à 60 pour cent, valeur de référence fixée par le traité de Maastricht, contre 63 pour cent en 1998. L'objectif en matière de déficit budgétaire permettra de respecter le seuil des 3 pour cent dans des conditions conjoncturelles normales. Toutefois, les calculs de l'OCDE montrent qu'un déficit budgétaire de 2 pour cent – estimation de référence de l'OCDE pour 1999 et 2000 – représente le minimum à respecter pour éviter de franchir le seuil dans l'éventualité d'un ralentissement conjoncturel normal. Si l'économie était soumise à une série de chocs

plus défavorables, des mesures discrétionnaires pourraient être nécessaires pour maintenir le déficit à moins de 3 pour cent du PIB, allant même jusqu'à nuire à l'action budgétaire procyclique. Le plan de redressement des finances publiques devrait donc être plus ambitieux, en ce qui concerne à la fois le rythme de l'assainissement et l'objectif budgétaire final.

**... et la poussée croissante des programmes sociaux doit être contenue...**

De surcroît, le caractère graduel du processus d'assainissement budgétaire à moyen terme doit être apprécié dans le contexte des pressions actuelles en faveur d'une hausse des dépenses sociales, qui pourraient menacer les objectifs en matière de fiscalité et de déficit dans les années à venir. Bien que certains dispositifs aient été amputés dans le cadre du programme d'assainissement 1996/1997, les dépenses sociales ont dérapé en 1998, et les nouvelles mesures sociales (notamment la réforme des prestations familiales et certaines dépenses en faveur du marché du travail) décidées au cours de l'année écoulée alourdiront de 15 milliards de schillings ( $\frac{1}{2}$  pour cent du PIB) les dépenses et pertes de recettes en 2000. Certes, les objectifs sociaux doivent être automatiquement intégrés dans la formulation de la politique économique, mais lors de l'examen des dépenses publiques, on n'a pas en l'occurrence évalué les objectifs assez précisément au regard d'autres options sacrifiées, par exemple la réforme fiscale. Plus généralement, les précédentes *Études* ont mis en évidence un certain nombre de programmes de prestations coûteux à caractère régressif (les aides au logement, par exemple), qui gagneraient à être mieux ciblés. Et l'obligation constitutionnelle d'uniformiser le traitement fiscal des enfants selon les différents types de famille aurait pu probablement être respectée pour un coût sensiblement inférieur à la dépense effective de 12 milliards de schillings induite par le processus de négociation politique. Cette décision restreint considérablement la marge d'action pour une réforme fiscale et/ou un effort d'assainissement budgétaire plus ambitieux et appelle la mise au point d'un mécanisme qui permette une évaluation convenable des choix et des arbitrages au stade décisionnel de la procédure budgétaire.

*... mais  
l'administration  
publique devient  
plus efficiente*

La poussée croissante des programmes sociaux doit être examinée au regard des progrès notables qui ont été accomplis en vue d'améliorer le fonctionnement et la structure de l'administration publique, mais aussi la coordination entre l'administration fédérale et les Länder, ce qui devrait contribuer à renforcer la discipline budgétaire et à atténuer la tendance antérieure des dépenses (manifeste durant la période 1993-95) à s'écarter des plans établis :

- Des indicateurs de résultats et des critères comparatifs ont été définis pour un certain nombre d'activités du secteur public, et on s'efforce actuellement de les généraliser. La fonction publique fait l'objet d'une réforme et la garantie de l'emploi est soumise à des restrictions.
- Les entités commerciales ont été transférées au secteur des entreprises à tous les niveaux d'administration, et elles sont désormais tenues de fournir des preuves de leur bonne gestion.
- Les coûts implicites des décisions en matière de programmes pour les autres niveaux d'administration doivent désormais être évalués pour chaque mesure législative, et en l'absence d'accord, l'échelon administratif à l'origine de la mesure doit en supporter le coût.
- L'administration fédérale, les Länder et les communes sont convenus d'un complément national au Pacte de stabilité et de croissance, le plafond du déficit fixé par le traité de Maastricht étant ventilé de façon contraignante entre les différents niveaux d'administration.

S'agissant des deux premiers domaines de réforme, il convient de noter que les critères de promotion continuent de jouer en faveur des salariés en place, tandis que l'obligation de bonne gestion imposée aux entités commerciales s'est révélée difficile à contrôler dans nombre de pays, faute d'un mécanisme rigoureux de mise en concurrence, processus qui demande à être développé par l'ouverture des marchés. Quant aux deux dernières initiatives, elles devraient aider à contenir certaines des pressions en faveur des dépenses sociales mentionnées précédemment, mais les effets seront limités aussi longtemps que les niveaux inférieurs d'administration tabletront principalement sur un

partage des recettes avec l'administration fédérale. Ce partage sera renégocié en 2000, et le nouvel accord devra s'accompagner d'un accroissement des recettes propres des échelons inférieurs d'administration.

**La réforme fiscale  
doit viser  
en priorité  
à abaisser  
les taux effectifs**

Après avoir examiné les options présentées par la Commission de réforme fiscale en novembre 1998, le gouvernement a décidé que, indépendamment des déductions accrues pour charges de famille, un nouvel allègement fiscal de 18 milliards de schillings devrait être accordé aux contribuables. L'option retenue par les autorités prévoit donc des réductions nettes d'impôts de 30 milliards de schillings (environ 1 pour cent du PIB). Il ne sera pas instauré de nouvelles taxes sur l'énergie, et les taxes communales ainsi que la part de l'aide fédérale à la construction résidentielle qui revient aux États ne seront pas non plus modifiées. Cela dit, de nombreuses questions clés restent en suspens, s'agissant en particulier des modalités de financement de l'«allègement d'impôt net» de 30 milliards de schillings. L'*Étude* de 1998 notait que si le système fiscal ne semblait pas engendrer de graves distorsions, les prélèvements de sécurité sociale et les impôts sur le travail étaient élevés et la fiscalité des revenus du capital relativement faible, ce qui avait engendré des pressions en faveur d'un rééquilibrage. L'*Étude* estimait en outre que la marge de manœuvre était limitée, de sorte que pour réduire le poids global de la fiscalité du travail il faudrait s'attaquer de manière plus résolue aux programmes de dépenses présentant une certaine régressivité. Cet objectif doit rester prioritaire dans la décision sur le financement. La Commission de réforme fiscale a présenté au gouvernement une série de propositions concernant la réduction des abattements spéciaux au titre de l'impôt sur le revenu, la réforme de la fiscalité des successions et des donations, l'uniformisation de la fiscalité applicable aux différents types de revenu du capital et un plus large recours aux redevances d'utilisation. Toutes ces propositions vont dans le sens du renforcement de la neutralité fiscale préconisé par l'*Étude* de 1998, et elles devraient être mises en œuvre par le gouvernement.



***Les mesures de réforme des retraites qui ont été adoptées doivent être appliquées***

La Commission a également proposé des modifications de la fiscalité des pensions de retraite privées, de telle sorte que tous les régimes soient traités sur un pied d'égalité et que seules soient imposées les pensions servies. Une prime annuelle versée par l'État permettrait d'exonérer les cotisations et les revenus du capital et un régime de retraite privé subventionné serait mis en place. Ces propositions demandent à être examinées avec soin, mais dans le contexte plus large du système de retraite. Bien que les réformes des pensions mises en œuvre ces deux dernières années représentent une percée décisive dans un certain nombre de domaines, les aménagements effectués par voie législative n'entraîneront que de légères réductions de coûts et ne désamorceront pas les tensions budgétaires induites par le vieillissement de la population. Un élément important de la réforme a été la décision de corriger la formule d'ajustement annuel des pensions en fonction de l'évolution de l'espérance de vie, mais son application, initialement prévue pour 1998, a été différée pour éviter une hausse trop faible des pensions. Il ne faut plus tarder à agir dans ce domaine. Les réformes qui ont été effectivement appliquées étaient partielles et, comme on pouvait s'y attendre, elles ont provoqué des tensions : le durcissement des conditions d'ouverture des droits à la préretraite de vieillesse n'a que très faiblement réduit le flux des préretraités, car il s'est traduit par un accroissement du nombre des titulaires de pensions d'invalidité. Il est indispensable de durcir ce système.

***Le gouvernement a adopté une stratégie globale pour l'emploi, développée dans un Programme d'action national***

Le cadre d'action gouvernemental de la réforme structurelle visant à favoriser l'emploi et la croissance s'est modifié dans le courant de l'année 1998, avec l'accord entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur le plan d'action national pour l'emploi (PAN). Le champ de ce plan d'action a été défini d'après un large éventail de recommandations concernant, entre autres, le développement des compétences, la diffusion de la technologie et l'instauration d'un climat propice à l'entreprise, étant entendu qu'une interaction entre ces éléments est indispensable pour améliorer durablement les résultats sur le front de l'emploi et les performances économiques. Un grand nombre des propositions incluses dans le plan avaient déjà été formulées

auparavant, aussi peut-on considérer dans une certaine mesure que le PAN inclut plusieurs éléments de politiques existantes. Cependant, il offre à certains égards une approche inédite et présente des changements de priorité majeurs qui le distinguent de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*. Conformément aux orientations fixées par l'UE, le plan, tout en privilégiant l'emploi des jeunes, définit des objectifs quantitatifs pour un accroissement de l'emploi jusqu'en 2002 et pour une réduction du taux de chômage, et met l'accent sur l'égalité des chances. Les nouvelles orientations de l'UE sont actuellement mises en œuvre pour élargir le PAN et s'attaquer ainsi au problème qui touche le plus l'Autriche, à savoir le chômage des travailleurs âgés et la nécessité d'améliorer le taux d'emploi de cette catégorie de la population active.

**La flexibilité  
des salaires  
et du temps  
de travail  
s'est améliorée  
et doit rester  
à l'ordre du jour**

L'année écoulée a vu de nouvelles avancées dans un certain nombre de domaines du marché du travail, mais dans certains cas (la réforme universitaire, par exemple) les progrès ont été lents et dans d'autres (notamment la politique de la concurrence) le besoin d'initiatives gouvernementales est devenu plus manifeste et plus urgent. Ainsi qu'on le notait dans la précédente *Étude*, la flexibilité des salaires et du temps de travail s'est améliorée, en partie à la faveur de la nouvelle loi sur la durée du travail, qui a permis aux partenaires sociaux de mettre en place de nouveaux modes d'organisation du travail, mais aussi en réponse aux pressions concurrentielles. Le travail à temps partiel s'est développé rapidement, attirant plus spécialement les femmes dans la population active. Toutefois, la demande potentielle de clauses de dérogation est apparemment supérieure à leur utilisation effective. Les limitations légales de la durée du travail dans certaines professions demeurent restrictives. La retraite anticipée sous ses différentes formes est toujours répandue, ce qui fait qu'on est moins incité à tenir compte des besoins des travailleurs âgés au cours des négociations salariales. Surtout, l'évolution récente du marché du travail n'a pas été entièrement acceptée par tous, et on a pu observer des revendications fréquentes en faveur notamment de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, de l'abaissement du plafond réglementaire des heures supplémentaires et de la

primauté des accords salariaux fédéraux sur les accords régionaux et locaux. Bien que le PAN confirme la nécessité de moderniser l'organisation du travail et de réformer les contrats de travail, des mesures précises devront être élaborées pour atteindre cet objectif. Le but est avant tout de réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux mais, on l'a vu, les possibilités d'y parvenir par transfert sur d'autres facteurs de production sont très limitées.

***Il incombe au gouvernement de créer les conditions générales requises pour la croissance de l'emploi***

Les programmes actifs du marché du travail n'étaient pas jusqu'à présent un volet important de l'action des pouvoirs publics ; le PAN leur accorde une grande place, indépendamment de plans visant à promouvoir – et le cas échéant subventionner – l'emploi dans le secteur de la santé et dans les services sociaux. L'expérience d'autres pays conduit à penser que ces programmes devront être choisis avec beaucoup de soin et viser surtout à promouvoir une plus grande adaptabilité des chômeurs, de manière à ne pas exercer d'effets d'éviction sur l'activité du secteur privé. La création d'emplois dans le secteur de la santé et les autres secteurs sociaux devrait être compatible avec la nécessité d'améliorer l'efficacité de ces activités et d'assurer un financement à long terme. Un recours accru à des mesures actives du marché du travail conjugué à des objectifs quantitatifs de création d'emplois ne doit pas être considéré comme signifiant que le gouvernement assume une responsabilité directe et primordiale dans les résultats du marché du travail. Ce qui lui incombe, c'est de créer les conditions générales et les incitations en fonction desquelles les partenaires sociaux agissent. Cela pourrait être davantage souligné dans le plan.

***L'action menée en Autriche dans le domaine de l'acquisition de compétences a porté ses fruits, mais une modernisation s'est avérée nécessaire***

La promotion des compétences est un aspect essentiel du bilan positif de l'Autriche, et de fait les taux de chômage des jeunes sont relativement bas. Toutefois, les systèmes d'apprentissage et de formation postsecondaire à plein-temps sont mis à l'épreuve par le changement technologique et l'évolution de la structure des marchés. La modernisation récente des programmes d'apprentissage a été bien accueillie et pourrait être poursuivie à un rythme plus rapide. Les nouveaux établissements polytechniques s'avèrent également efficaces et l'éventail d'études qu'ils offrent

devrait être élargi. Le gouvernement se doit maintenant de stimuler la demande à court terme d'apprentis, et des programmes spéciaux ont été créés à l'intention des jeunes les plus difficiles à placer, de manière à leur donner la possibilité d'acquérir des qualifications au rythme plus modéré qui leur convient. Bien que le système soit ciblé avec soin, un suivi sera nécessaire pour que le programme n'aboutisse pas à évincer d'autres individus des formations en apprentissage.

***Le système  
d'innovation  
a besoin  
d'être amélioré***

Les carences du système d'innovation sont manifestes depuis quelque temps déjà. Le gouvernement a lancé une « offensive technologique » visant à résoudre ce problème au moyen de nouveaux programmes (par exemple la création de centres d'excellence) et à accroître le niveau des dépenses de R-D. Les programmes sont aujourd'hui en place, et des financements supplémentaires ont été assurés, mais la réorganisation prévue a été retardée par des conflits institutionnels et politiques. Le système d'innovation doit à l'évidence être amélioré. Dans une petite économie ouverte où l'investissement étranger est important, l'activité gouvernementale sur ce plan devrait avoir pour objet d'améliorer l'adoption de nouvelles technologies en renforçant la capacité d'absorption des entreprises et en stimulant leur aptitude à innover, mais aussi d'accroître le ratio R-D/PIB. Dans ce but, il est très important de créer un climat favorable à l'esprit d'entreprise, dans lequel les intrants de haute technologie sont diffusés et exploités plus complètement. A cet égard, l'enseignement universitaire apparaît comme le maillon faible du système d'innovation, car il souffre d'une productivité insuffisante et d'un manque d'intégration au secteur des entreprises. De nouvelles réformes du système budgétaire des universités et des règles de promotion des enseignants apparaissent nécessaires afin de modifier les structures d'incitation de manière à favoriser des relations plus étroites avec l'économie des entreprises. Cela implique à la fois une plus grande commercialisation de la recherche et un comportement entrepreneurial plus actif de la part des diplômés. Les réformes en cours dans ce domaine doivent être accélérées.

**Il faut achever  
l'ouverture  
des marchés  
de produits  
et améliorer  
l'application  
du droit  
de la concurrence**

La promotion de la concurrence sur les marchés de produits (maintien de marchés ouverts et contestables) est un volet essentiel de la *Stratégie pour l'emploi*, et certaines priorités se dessinent dans ce domaine. Le récent accord politique sur le durcissement du droit de la concurrence ne devrait être considéré que comme une première étape vers la création d'une autorité indépendante ayant le pouvoir d'engager des actions. Les récentes affaires de concentration ou de concurrence abusive en Autriche dans les secteurs du commerce de détail et du bâtiment révèlent les limites du modèle consensuel de promotion de la concurrence lorsqu'il existe des conflits d'intérêts. Cette réforme devrait être prioritaire. Par ailleurs, en dépit d'aménagements récents, la loi sur les professions (*Gewerbeordnung*) maintient encore des obstacles à l'entrée dans un certain nombre de professions et d'activités (par exemple la vente au détail en grande surface). En libéralisant ce dispositif, il faudra également veiller à définir les activités professionnelles à temps partiel (*Teilgewerbe*) et à intensifier la concurrence dans les professions libérales. Les autres obstacles ont un caractère moins formel : les biens et services produits par le secteur public devraient autant que possible être ouverts à d'autres fournisseurs. S'agissant des industries de réseau, des progrès notables ont été réalisés dans l'ouverture des télécommunications et de l'électricité à la concurrence. Toutefois, les tarifs d'interconnexion aux réseaux en place suscitent toujours un contentieux, qui doit être réglé en veillant à ce que les obstacles à l'entrée soient aussi faibles et aussi transparents que possible, et non en couvrant les coûts irrécupérables de l'ancien monopoleur. Dans le secteur de l'électricité, l'accès au marché devrait être accordé d'une manière non discriminatoire, de sorte que la préférence légale pour les producteurs opérant dans l'intérêt public (par exemple les producteurs respectueux de l'environnement) ne devrait être accordée que dans des cas exceptionnels. Faire en sorte que les marchés de produits soient ouverts et concurrentiels est fondamental pour créer un environnement entrepreneurial efficient.

***L'esprit d'entreprise doit être stimulé par une amélioration des conditions globales***

L'esprit d'entreprise est fondamental pour le dynamisme et l'adaptabilité d'une économie ; à ce titre, il a été mis en exergue à la fois par la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* et par le Plan d'action national. Cependant, la difficulté de définir ce concept rend d'autant plus complexe la formulation d'une politique en la matière. Si l'on considère les différentes facettes de l'esprit d'entreprise, il semble bien qu'un problème existe en Autriche ; en dépit d'une nette progression dans les années 90, le taux des créations d'entreprises reste faible par rapport aux autres pays, même si les taux de survie sont relativement élevés. Et bien que quelques entreprises aient exploité de nouveaux créneaux en Europe, l'économie ne possède pas apparemment un groupe d'entreprises en forte expansion suffisamment étoffé pour étayer les perspectives de croissance à plus long terme. Le système fiscal pourrait constituer un obstacle à cet égard, dans la mesure où il rend plus difficile la reprise ou la transmission d'entreprises existantes. Parmi d'autres éléments essentiels en cause, on peut citer le cadre réglementaire, dont la rigidité et la complexité font sans doute obstacle à l'activité des entreprises, et la loi sur la faillite, qui décourage probablement la prise de risque en retardant le retour aux affaires des véritables entrepreneurs. Dans ces deux domaines, il reste beaucoup d'améliorations à apporter. La proposition gouvernementale visant à créer un « guichet unique » pour les formalités administratives est une étape importante vers l'instauration de conditions cadres améliorées, mais pour être pleinement efficace elle devrait s'accompagner d'un processus plus généralisé de déréglementation.

***Le soutien financier aux entrepreneurs ne devrait pas encourager la recherche de rentes***

Le débat sur l'action à mener a souvent tendance à se focaliser sur le manque de ressources financières. Étant donné que les prêts bancaires sont le principal instrument de financement des entreprises, les marchés de capitaux sont encore assez peu étoffés en Autriche. Mais la Bourse est en train d'évoluer et le capital-risque se développe, en partie sous l'effet d'initiatives gouvernementales, de même qu'on voit se créer un réseau d'« anges des affaires ». Un code des OPA a été mis en place récemment pour protéger les intérêts des actionnaires minoritaires. Cependant, c'est probablement le manque de projets et non de ressources financières qui a été le principal facteur limitant dans le

passé. Les programmes de soutien public direct sont aujourd'hui généralisés et bon nombre d'entre eux peuvent encourager une extension des prises de participation. Dans ces programmes, il importe que l'entrepreneur continue d'assumer une part essentielle des risques et que la définition de l'entreprise ne soit pas trop étroite : les programmes ne devraient pas se limiter aux entreprises nouvellement créées et aux travailleurs indépendants, ni viser exclusivement la haute technologie. Ces programmes financiers ne devraient pas inciter les entrepreneurs à rechercher des rentes.

### *Pour conclure*

En résumé, les récentes performances macroéconomiques de l'économie autrichienne ont été remarquables, avec une croissance relativement rapide, une inflation basse et un emploi en hausse. Le commerce mondial se ralentissant, le point haut du cycle actuel semble avoir été franchi, mais les salaires, les prix et la productivité devraient continuer d'évoluer favorablement – en grande partie grâce aux changements majeurs opérés dans la structure et le fonctionnement de l'économie ces dernières années. Étant donné que la politique macroéconomique accompagne la conjoncture, les perspectives à moyen terme sont satisfaisantes. Mais à plus long terme le pays devra relever des défis majeurs. L'arrivée de l'euro et la poursuite de l'intégration en Europe ont réduit la marge d'action macroéconomique, mais souligné la nécessité d'un assainissement budgétaire. Celui-ci est indispensable pour élargir la marge de manœuvre et libérer les ressources nécessaires afin d'exploiter le potentiel du secteur privé, dont dépend le dynamisme de l'économie. La mise en place de l'ensemble des conditions générales propices à l'esprit d'entreprise implique, outre un système efficace de maîtrise des dépenses publiques dans la limite des ressources disponibles, un environnement réglementaire plus favorable à l'entreprise et au développement de la concurrence et une réforme des universités. Il reste à résoudre des problèmes difficiles avant de parvenir à un consensus sur ces questions. Toutefois, si un accord est trouvé pour aller de l'avant dans ces domaines, il ne fait guère de doute que les performances économiques à long terme de l'économie autrichienne resteront très satisfaisantes.

# I. Croissance ralentie dans un contexte de politique macroéconomique favorable

## Vue d'ensemble

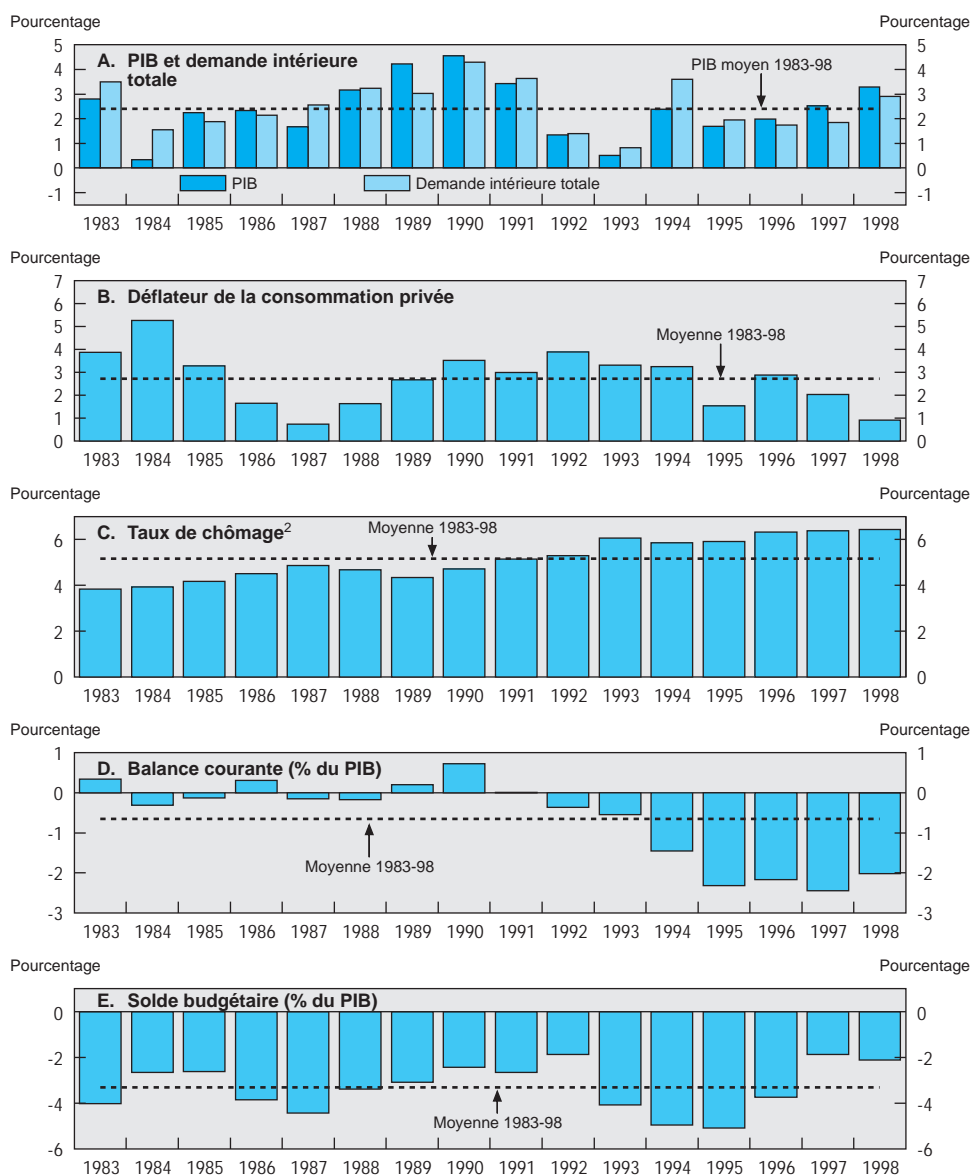
Lors du dernier examen de l'économie autrichienne, en février 1998, les perspectives à court terme étaient plutôt favorables : la confiance dans les entreprises s'améliorait, les exportations s'accéléraient et la demande des ménages donnait des signes de reprise. On prévoyait que la croissance serait de l'ordre de  $2\frac{3}{4}$  pour cent en 1998 et frôlerait les 3 pour cent en 1999. En l'occurrence, le PIB a augmenté de quelque  $3\frac{1}{4}$  pour cent en 1998, stimulé par une demande intérieure plus ferme que prévu et par le dynamisme des exportations. Cependant, le profil d'évolution au long de l'année montre que le pic du cycle actuel a sans doute été franchi. Le PIB s'est accru rapidement au premier semestre de l'année, mais le climat des affaires et les prévisions d'activité à l'exportation sont devenus sensiblement moins optimistes au cours du second semestre (en particulier à la suite de la crise russe en août), ce qui a sans doute pesé sur l'investissement. Étant donné que l'emploi et le revenu disponible réel des ménages ont continué de croître et que la confiance des consommateurs s'est améliorée, la demande intérieure devrait se montrer ferme et limiter ainsi le ralentissement de l'activité. Les paramètres fondamentaux tels que la productivité et la compétitivité resteront sains et, l'inflation en Europe demeurant faible, on présume que les conditions monétaires continueront d'accompagner la conjoncture, si bien que la croissance se raffermira en 2000. Il faut cependant tenir compte de risques notables liés à l'évolution des marchés financiers internationaux et du commerce mondial.

## Le pic du cycle de croissance a été franchi

### *En 1998, la croissance a été tirée par les exportations et l'investissement*

Le PIB a affiché une croissance plus vive que prévu (3.3 pour cent) en 1998, sensiblement supérieure à son taux potentiel à long terme estimé, car la demande intérieure s'est redressée (graphique 1). L'investissement en machines



Graphique 1. Résultats macroéconomiques<sup>1</sup>


1. Estimations pour 1998.

2. Chômage déclaré en pourcentage de la population active totale, travailleurs indépendants compris.

Source : OCDE.

Tableau 1. **Demande et production**

Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente, prix constants de 1983

	1984-94 moyenne	1995	1996	1997	1998 <sup>1</sup>
Consommation privée	2.2	2.9	2.0	0.7	1.8
Consommation publique	1.6	-0.0	0.6	-3.9	1.5
Formation brute de capital fixe	4.2	1.2	2.5	2.8	5.3
Construction	3.8	1.1	2.0	1.2	4.0
Machines et outillage	4.9	1.3	3.1	4.9	7.0
Variation des stocks <sup>2</sup>	0.0	0.0	-0.1	1.4	0.3
<b>Demande intérieure totale</b>	<b>2.6</b>	<b>1.9</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>	<b>2.9</b>
Exportations de biens et services	5.0	6.5	6.9	10.1	7.5
<i>dont</i> : Biens	6.9	9.3	6.2	12.4	7.8
Importations de biens et services	5.5	7.0	6.3	8.7	6.8
<i>dont</i> : Biens	6.5	3.9	5.4	9.1	7.2
Solde extérieur <sup>2</sup>	-0.2	-0.3	0.2	0.7	0.4
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>2.4</b>	<b>1.7</b>	<b>2.0</b>	<b>2.5</b>	<b>3.3</b>
<i>Pour mémoire :</i>					
Indice implicite des prix du PIB	3.1	2.3	1.7	1.6	1.2
Indice implicite des prix de la consommation privée	2.9	1.5	2.9	2.0	0.9
Taux de chômage					
Déclaré <sup>3</sup>	4.9	5.9	6.3	6.4	6.4
Eurostat	..	3.9	4.3	4.4	4.4

1. Estimations partielles.

2. Contribution à la variation du PIB, en pourcentage du PIB de la période précédente.

3. En pourcentage de la population active totale, travailleurs indépendants compris.

Source : OCDE.

et outillage s'est montré particulièrement robuste, tandis que l'activité de construction a bénéficié d'une forte demande de rénovation de logements induite par l'obligation d'utiliser des réserves exonérées d'impôts avant la fin de 1998 (le délai a été depuis lors prorogé jusqu'à la fin de 1999). La consommation privée et la consommation publique se sont également raffermies après les faibles taux de croissance imputables à l'assainissement budgétaire en 1997 (tableau 1)<sup>1</sup>. La progression des exportations a été rapide, mais la contribution nette du solde extérieur à la croissance est restée à peu près la même qu'en 1997.

Les termes de l'échange se sont améliorés en 1998 et, à la faveur d'une hausse des recettes du tourisme, le déficit de la balance courante s'est réduit de quelque 8 milliards de schillings, de près de 2.4 pour cent du PIB à 2 pour cent environ (tableau 2). La forte baisse des cours des matières premières sur les marchés mondiaux s'est répercutée sur les prix à l'exportation des produits de

Tableau 2. **Balance des opérations courantes**  
Milliards de schillings

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Biens et services	18.7	12.5	-6.2	-20.6	-28.9	-39.2	-17.3
Marchandises	-84.1	-75.3	-90.2	-67.0	-77.0	-52.0	-50.8
Exportations	488.8	468.4	513.8	581.4	613.9	716.1	772.0
Importations	572.9	543.7	604.0	648.5	690.9	768.0	822.8
Services, net	102.8	87.8	84.0	46.5	48.2	12.7	33.5
<i>dont</i> : Voyages	64.3	58.1	39.5	26.5	18.6	10.8	20.7
Exportations	151.0	148.5	139.9	136.0	135.3	134.1	139.2
Importations	86.7	90.4	100.4	109.5	116.7	123.2	118.5
Revenu de l'investissement, net	-15.6	-12.4	-14.6	-16.2	-3.1	-1.4	-13.1
Transferts, net	-11.1	-11.7	-12.3	-17.3	-18.8	-20.7	-24.0
Publics	-6.7	-7.8	-8.3	-14.3	-15.5	-18.8	-18.6
Privés	-4.3	-3.9	-4.0	-3.0	-3.3	-1.9	-5.4
<b>Balance des opérations courantes</b>	-8.0	-11.7	-33.1	-54.0	-50.8	-61.4	-54.5
En pourcentage du PIB	-0.4	-0.5	-1.5	-2.3	-2.1	-2.4	-2.1

Source : Banque nationale autrichienne.

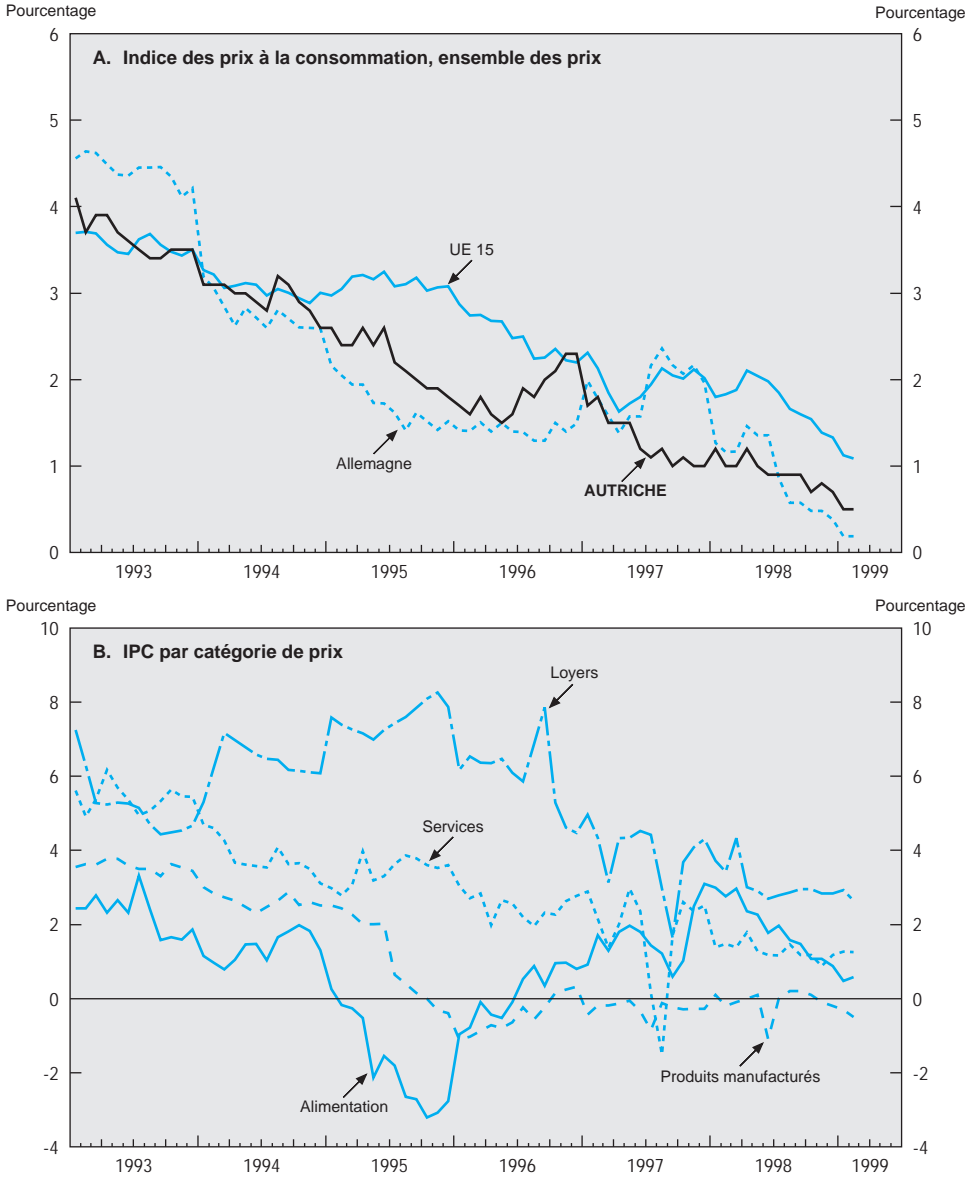
base qui revêtent de l'importance pour l'Autriche. Au total, les prix à l'exportation sont restés constants en 1998, tandis que les prix à l'importation ont baissé d'environ 1 pour cent. Ces évolutions se sont répercutées sur les prix des produits manufacturés entrant dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, qui sont restés stables, tandis que le rythme de la hausse des prix des produits alimentaires s'est nettement ralenti (graphique 2). Des facteurs de portée plus large ont également joué, la hausse des prix des services se stabilisant à 1 pour cent bien que les loyers aient affiché une progression plus rapide. Au total, l'indice des prix à la consommation et le déflateur correspondant ont enregistré l'un et l'autre un taux de croissance remarquablement faible, à 1 pour cent, tandis que le rythme de hausse en glissement annuel au cours de l'année a été encore plus satisfaisant.

### ***La consommation privée a été alimentée par la hausse des revenus des ménages***

La consommation privée a été stimulée par l'accroissement du revenu disponible des ménages, même si, comme par le passé, cette progression plus soutenue a été mise à profit pour reconstituer l'épargne érodée durant la période d'assainissement et de faible croissance : le taux d'épargne des ménages a en effet augmenté<sup>2</sup>. Contrairement à l'évolution observée dans le secteur des entreprises, la confiance des consommateurs est restée ferme tout au long de 1998, et

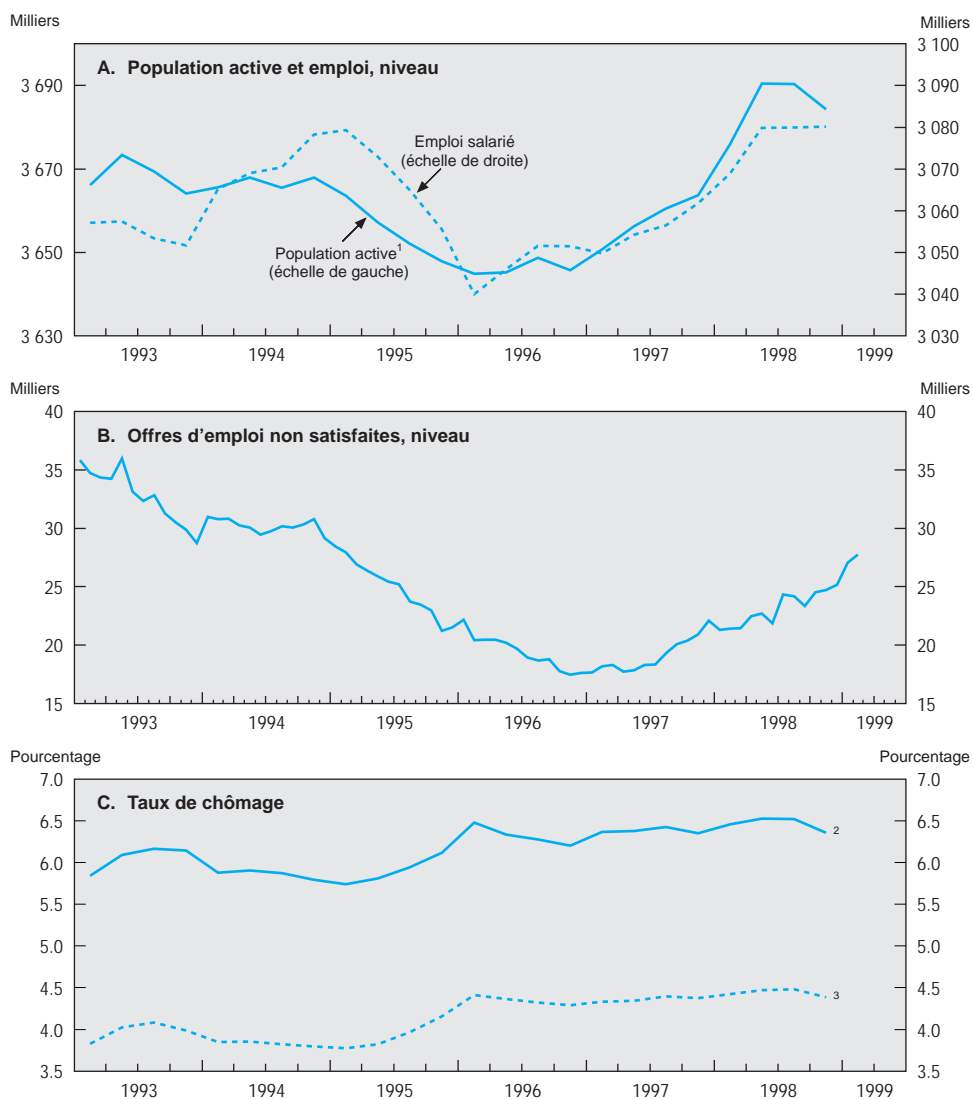
**Graphique 2. Hausse des prix à la consommation**

Pourcentage de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



Source : Institut autrichien d'analyse économique (WIFO) ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Graphique 3. **Emploi, chômage et population active**  
Corrigé des variations saisonnières



1. Les données trimestrielles de 1998 sont calculées sur la base d'une estimation annuelle de l'emploi indépendant en 1998.

2. Chômage déclaré en pourcentage de la population active totale, travailleurs indépendants compris.

3. Enquête sur la population active.

Source : WIFO ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

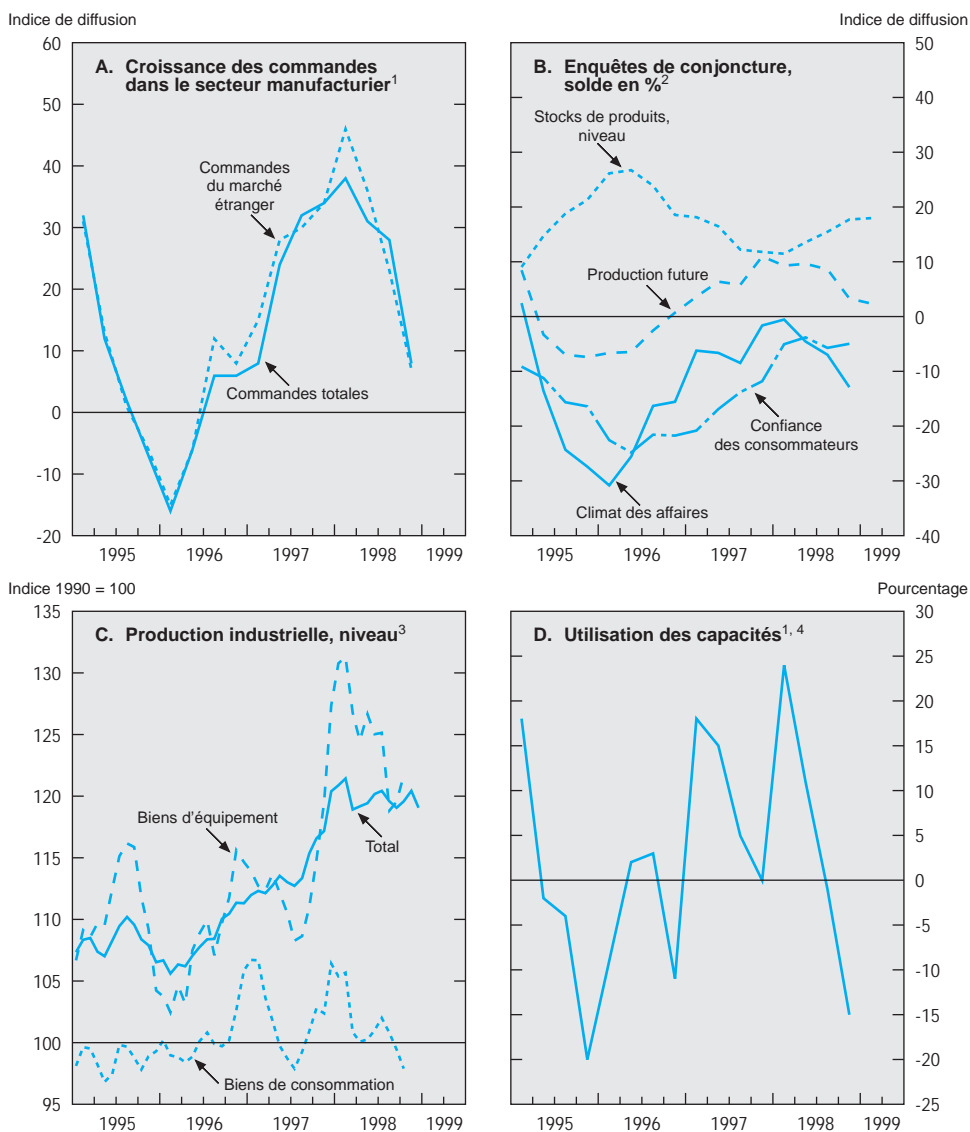
les dépenses de consommation sont demeurées fortes au début de 1999. L'élément décisif de la reprise du revenu des ménages a été la croissance régulière de l'emploi (graphique 3, partie A), se doublant d'une hausse de 2 pour cent environ du salaire effectif, si bien que les revenus du travail ont augmenté de 3 pour cent. Parallèlement, les prélèvements budgétaires se sont stabilisés après leur forte augmentation de 1997, tandis que la décreue de l'inflation a eu pour effet d'accroître les revenus réels.

La hausse modérée des salaires, les gains de productivité et le changement de composition de la demande au profit des composantes intérieures à forte intensité de main-d'œuvre ont été à l'origine de l'expansion de l'emploi, et le nombre des offres non satisfaites a également augmenté (graphique 3, partie B). La croissance de l'emploi a été particulièrement vigoureuse dans les services et dans le commerce de détail ; elle s'est traduite principalement par la création d'emplois à temps partiel. Les deux tiers environ des gains d'emploi ont été le fait des femmes, revenues en force sur le marché du travail. Des facteurs institutionnels liés aux modifications du régime des congés de maternité ont aussi contribué à la remontée de l'activité féminine. Cette tendance a compensé les départs en préretraite qui se sont poursuivis à un rythme rapide, de sorte que le nombre des chômeurs recensés a augmenté de 5 000 environ tandis que le taux de chômage est resté globalement stable à 7.2 pour cent de l'emploi salarié ou 4.4 pour cent de la population active selon la définition standardisée (graphique 3, partie C).

### ***La croissance s'est ralentie au second semestre avec la dégradation du climat des affaires***

L'activité s'est fortement ralentie dans la seconde moitié de 1998 après une expansion rapide au premier semestre. Selon des estimations, durant le premier et le deuxième trimestre de 1998 le PIB s'est accru de plus de 4 pour cent (en glissement annuel), mais la croissance s'est ralentie à 2½ pour cent au deuxième semestre<sup>3</sup>. La croissance a été dopée par le gonflement des exportations et par le dynamisme de l'investissement au premier semestre. La croissance des importations accusant un retard temporaire tandis que la balance du tourisme se redressait, le solde extérieur réel a nettement contribué à la croissance de la production et la balance des opérations courantes s'est redressée. Toutefois, sous l'effet du ralentissement du commerce mondial, la croissance des exportations a considérablement fléchi au second semestre, ce qui a retenti sur les industries manufacturières : alors que les exportations avaient affiché un taux d'expansion à deux chiffres au premier semestre, au troisième trimestre les exportations nominales étaient en hausse de 7 pour cent à peine par rapport à la même période de l'année précédente, tandis que la croissance des industries manufacturières est retombée de 9½ pour cent (en termes nominaux) au premier

Graphique 4. Climat des affaires



1. Solde des réponses positives-négatives.
2. Données désaisonnalisées. Solde des réponses positives-négatives.
3. Moyenne mobile sur trois mois.
4. *Industrievereinigung*.

Source : WIFO ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

trimestre à 5 pour cent en juillet et août (en glissement annuel). La consommation privée semble être restée soutenue jusqu'à la fin de l'année, même si l'emploi (désaisonnalisé) a marqué un palier à partir de mai. L'investissement en machines et outillage est resté également vigoureux et l'activité de rénovation de logements s'est montrée florissante, alors que la construction de logements neufs a nettement baissé depuis l'été.

Le climat des affaires s'est affaibli tout au long de l'année 1998, surtout au dernier trimestre, pour tomber à des niveaux sans précédent depuis le début de 1995, une certaine stabilisation étant toutefois perceptible au début de 1999. Les indicateurs de la production et de l'utilisation des capacités lui ont emboîté le pas (graphique 4). Parallèlement, il s'est produit un gonflement des stocks de produits finis, qui dénote souvent des pressions tendant à réduire la production à l'avenir. La dégradation du climat des affaires a reflété la décélération régulière des commandes étrangères de biens manufacturés consécutive au ralentissement du commerce mondial induit par la crise asiatique. La crise russe en août 1998 a continué à déprimer la conjoncture, même si la Russie n'est pas un partenaire commercial particulièrement important : en 1997, ce pays représentait 1½ pour cent des exportations de l'Autriche, la part de l'Asie à l'inclusion du Japon s'établissant à 6¼ pour cent.

## Conditions monétaires et facteurs agissant sur l'économie

### ***La compétitivité demeure robuste, avec une évolution favorable des salaires et des prix***

Un raffermissement du schilling face au dollar des États-Unis au second semestre de 1998, conjugué aux dépréciations monétaires en Asie et dans d'autres marchés émergents, fait que le taux de change effectif nominal s'est quelque peu apprécié en 1998, même s'il demeure pratiquement au même niveau qu'en 1995. Pour l'économie dans son ensemble, les coûts unitaires de main-d'œuvre sont restés globalement stables car les gains de productivité ont été compensés par des hausses de salaire, tandis que dans le secteur manufacturier, soumis à des pressions internationales plus intenses, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont continué de décroître (tableau 3). Exprimé en fonction des coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier, le taux de change réel a donc baissé très nettement ces trois dernières années (graphique 5). Le cycle d'automne des négociations salariales s'est soldé dans l'ensemble par des augmentations modérées en 1999, et la hausse a été fixée à 2½ pour cent dans le secteur public. L'accord dans la métallurgie, a prévu une majoration de quelque 3½ pour cent, chiffre élevé compte tenu du ralentissement attendu de l'activité industrielle<sup>4</sup>, mais les autres secteurs ont négocié des hausses plus



Tableau 3. **Salaires et prix**  
Pourcentage de croissance annuelle

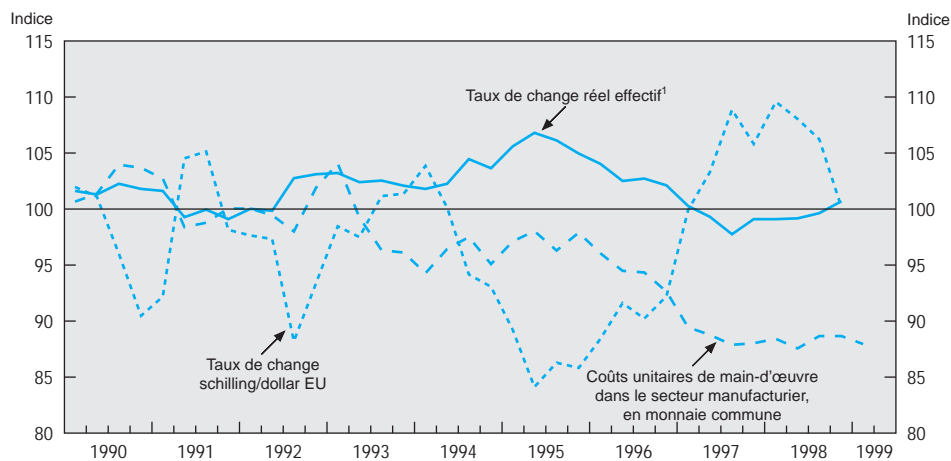
	1984-94	1995	1996	1997	1998 <sup>1</sup>
Productivité par salarié, ensemble de l'économie	1.7	2.1	2.7	2.3	2.6
Rémunération par salarié, ensemble de l'économie	4.7	3.6	2.0	0.9	2.4
Coûts unitaires de main-d'œuvre, ensemble de l'économie	3.3	1.8	-0.7	-1.3	-0.2
Rémunération par salarié, secteur des entreprises	5.0	3.5	2.0	3.0	2.3
Coûts unitaires de main-d'œuvre, secteur des entreprises	2.9	1.0	-1.0	1.5	-0.5
Gains horaires <sup>2</sup> , secteur manufacturier	5.1	3.7	3.3	2.4	n.d.
Coûts unitaires de main-d'œuvre, secteur manufacturier	0.3	-1.1	-1.0	-5.2	-3.5
Indice implicite des prix du PIB	3.1	2.3	1.7	1.6	1.2
Indice implicite des prix de la consommation privée	2.9	1.5	2.9	2.0	0.9

1. Estimation partielle pour 1998.

2. Industrie, y compris le secteur de la construction et le secteur de l'électricité.

Source : OCDE; WIFO.

Graphique 5. **Les indicateurs de compétitivité**  
Indice 1991 = 100



1. Corrigé par l'IPC.

Source : OCDE, *Principaux indicateurs économiques* ; OCDE.

proches de  $2\frac{3}{4}$  pour cent. Sur le plan des coûts, il n'apparaît pas de pressions prévisibles, que ce soit sur l'inflation qui, on l'a vu, est tombée à un niveau proche de la stabilité des prix, ou sur la compétitivité internationale.

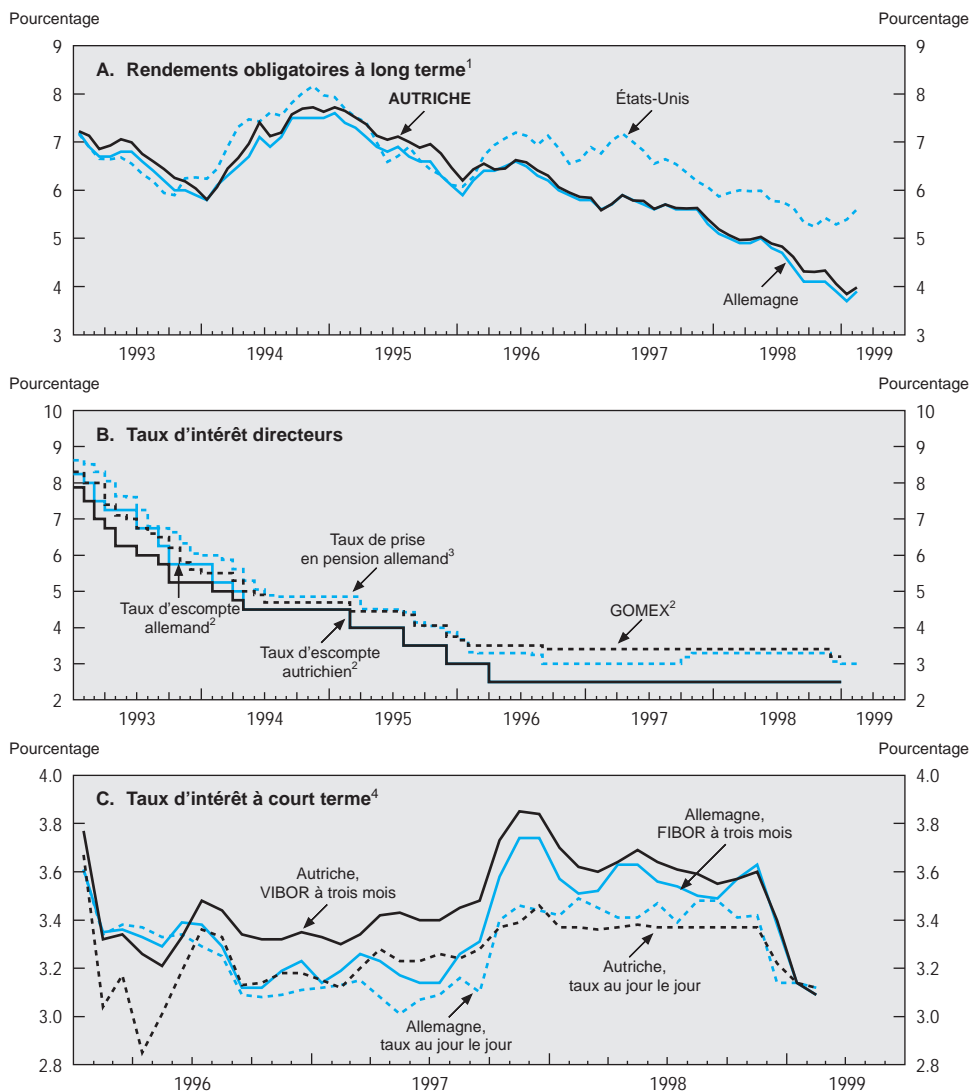
### ***Les conditions monétaires sont favorables à la croissance***

#### *Politique monétaire durant la transition vers l'euro*

Dans l'ensemble, les conditions monétaires ont été généralement favorables à la croissance durant l'année écoulée et, compte tenu du bas niveau de l'inflation et de la détente des taux d'intérêt, l'orientation de la politique monétaire européenne semble devoir rester expansionniste jusque bien au-delà du début de 2000<sup>5</sup>. En 1998, les taux d'intérêt ont subi une double influence : la nécessité d'assurer une transition en douceur à l'euro et les turbulences sur les marchés financiers, qui ont provoqué un net mouvement de recherche de la qualité, notamment depuis la crise en Russie. La crédibilité de la politique monétaire autrichienne en particulier, et du dispositif d'introduction de l'euro en général, a été démontrée par l'absence de tensions sur le taux de change au cours de la période, tandis que le taux d'intérêt à long terme a baissé à l'instar du taux allemand à dix ans. En conséquence, les taux d'intérêt à long terme réels (quel que soit l'indicateur utilisé) n'ont jamais atteint des niveaux aussi bas depuis les années 70. Bien que la courbe des rendements se soit également aplatie, cet infléchissement ne dénote probablement pas de conditions restrictives, car il résulte de la baisse des taux longs et non de la hausse des taux courts. Le crédit du secteur bancaire aux agents non bancaires intérieurs, y compris le secteur public, n'a augmenté que de  $3\frac{1}{2}$  pour cent environ en 1998, mais les prêts consentis aux ménages et entreprises du secteur intérieur conservent un rythme soutenu (avec une croissance de l'ordre de 6 pour cent), et on ne constate aucun signe d'attitude restrictive de la part des banques. Malgré les importants engagements directs du système bancaire sur la Russie et sur d'autres marchés émergents – comme dans d'autres pays, les engagements indirects ne sont pas connus avec précision – les fonds propres des banques demeurent suffisants pour alimenter une activité de prêt continue.

Tout au long de l'année 1998, la politique monétaire a été guidée par la nécessité d'assurer une transition en douceur à l'euro. Comme en Allemagne, les taux d'intérêt administrés sont restés bas et n'ont pas varié jusqu'en décembre. Le 3 décembre, les banques centrales participant à l'UEM, agissant de concert et en accord avec la BCE, ont ramené leurs taux directeurs à 3 pour cent<sup>6</sup>. Les banques centrales ont indiqué clairement que ce niveau devrait être le taux d'entrée pour le passage à l'euro et qu'il était jugé compatible avec la stabilité monétaire et une réaction appropriée aux risques conjoncturels découlant des turbulences sur les marchés financiers mondiaux. Dans le fil de cette décision, la

Graphique 6. Évolution des taux d'intérêt



1. Autriche : obligation de référence à dix ans ; Allemagne : rendements de titres fédéraux cotés ayant une durée résiduelle de neuf à dix ans ; États-Unis : obligations d'État (« composites » sur dix ans).

2. Supprimé en décembre 1998.

3. A partir de janvier 1999, taux de prise en pension EURO.

4. A partir de janvier 1999 le VIBOR et le FIBOR ont été remplacés par l'EURIBOR ; le taux au jour le jour par le EONIA.

Source : Oesterreichische Nationalbank ; Deutsche Bundesbank ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Banque nationale (OeNB) a réduit de 20 points de base le taux de ses adjudications en volume à échéance de deux semaines. Cet ajustement était inférieur de 10 points de base à la réduction du taux de prise en pension opérée par la Deutsche Bundesbank, car le taux autrichien était plus faible depuis août 1997<sup>7</sup>. A titre complémentaire, une semaine plus tard l'OeNB a réduit de 20 points de base le taux *Gomex* applicable aux opérations d'open market à court terme.

Les taux du marché monétaire ont eu tendance à rester stables tout au long de 1998, les fluctuations se maintenant à l'intérieur d'une fourchette relativement étroite. La convergence des taux à court terme dans la future zone euro s'est accélérée au second semestre, sous l'effet de la conversion programmée des monnaies nationales à l'euro et à la faveur de réductions des taux directeurs dans les pays où ceux-ci étaient initialement élevés. En novembre 1998, la convergence des taux courts était en grande partie achevée dans le groupe des pays à taux d'intérêt faibles, dont l'Autriche faisait partie. Durant ce processus, l'écart entre les taux autrichien et allemand à trois mois, qui avaient évolué en parallèle depuis la mi-1997, s'est encore resserré pour tomber à moins de 10 points de base (graphique 6, parties B et C).

Après neuf mois de baisse continue des rendements obligataires en 1997 (graphique 6, partie A), les taux du marché des capitaux se sont maintenus sur leur trajectoire descendante en 1998 ; de fait, en décembre 1998 l'écart entre les taux à trois mois et les taux des obligations publiques à dix ans, après avoir atteint 100 points de base en janvier, avait disparu. Les rendements se sont repliés tout au long de l'année, si l'on excepte un sursaut temporaire en avril et mai. Le recul a été particulièrement prononcé pour les obligations à long terme, les rendements obligataires à dix ans abandonnant 1.3 point de pourcentage entre décembre 1997 et décembre 1998 pour tomber à 3.6 pour cent, leur niveau le plus bas depuis dix ans. L'une des principales causes de ces variations, qui ont eu leur pendant en Allemagne, a été la recherche générale d'actifs de qualité consécutive aux turbulences en Asie et ailleurs : les entrées de capitaux ont été très soutenues (tableau 4). D'autres facteurs ont sans doute contribué à la hausse des prix des obligations. Les perspectives de l'introduction de l'euro et de l'adhésion à la zone euro se sont nettement précisées, l'inflation intérieure a été pratiquement enrayée et les prix des importations ont baissé, de sorte que les anticipations inflationnistes ont été probablement révisées à la baisse.

#### *Mise en œuvre des politiques dans le régime de l'euro*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, le taux de conversion du schilling a été fixé à 13.7603 schillings pour un euro et les compétences en matière d'élaboration de la politique monétaire ont été transférées à la Banque centrale européenne (BCE). Membre du Système européen de banques centrales, l'OeNB participera à la formulation de la politique monétaire de la zone euro, alors qu'avec la politique

Tableau 4. **Balance des opérations en capital**

Milliards de schillings

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Balance courante</b>	-8.0	-11.7	-33.1	-54.0	-50.8	-61.4	-54.5
<b>Balance des transferts de capitaux et des transactions financières</b>	-2.6	15.1	35.8	58.9	44.7	55.2	53.1
<i>dont :</i>							
Balance des transactions financières	-2.1	20.3	36.8	59.5	43.8	54.9	55.1
Investissements directs	-2.9	-0.6	9.7	7.8	26.4	5.3	35.9
Investissements autrichiens à l'étranger	18.7	13.8	14.4	11.4	20.5	23.8	37.3
Investissements étrangers en Autriche	15.7	13.2	24.0	19.2	46.9	29.1	73.2
Investissements de portefeuille en actions et en certificats d'investissements	-0.1	6.6	4.1	5.7	18.2	2.4	-60.8
Investissements autrichiens à l'étranger	1.8	7.3	11.0	6.8	10.0	32.4	72.2
Investissements étrangers en Autriche	1.7	13.8	15.0	12.5	28.2	34.8	11.4
Investissements de portefeuille en valeurs mobilières à intérêt fixe	70.5	63.8	-6.9	88.4	-44.9	11.5	111.9
Valeurs mobilières étrangères	27.9	14.9	41.5	23.0	75.8	91.1	80.2
Valeurs mobilières nationales	98.4	78.7	34.6	111.4	30.9	102.6	192.1
Autres transactions financières	-41.8	-22.9	40.6	-28.6	55.3	-0.3	8.2
Créances sur des étrangers	80.3	59.1	31.8	102.0	-9.0	63.3	22.1
Créances sur des résidents nationaux	38.5	36.2	72.4	73.4	46.4	63.1	30.4
Variations des réserves officielles	-27.8	-26.5	-10.6	-13.8	-11.1	35.9	-40.1
<b>Erreurs et omissions</b>	10.6	-3.4	-2.7	-4.9	6.1	6.2	1.3

Source : Banque nationale autrichienne.

de monnaie forte par rattachement au deutschemark elle devait s'aligner sur la Bundesbank. L'OeNB est aussi chargée de mettre en œuvre en Autriche la politique monétaire de la zone euro<sup>8</sup>. L'OeNB et le secteur financier avaient déjà adapté leurs opérations au cadre de politique monétaire adopté par le Système européen de banques centrales (SEBC) (voir l'*Étude* de 1998). Ces mesures ont contribué à une transition en douceur à l'euro. Les adjudications de pensions à échéance de deux semaines, qui constituent désormais le principal instrument de refinancement du SEBC, représentent, depuis la fin de 1995, l'outil le plus important utilisé par l'OeNB pour gérer la liquidité du secteur bancaire et

signaler l'orientation de la politique monétaire. L'OeNB a aussi eu recours aux lignes de crédit pour fournir des liquidités au jour le jour, cet instrument étant également utilisé par le SEBC (facilité de prêt marginale). Il existe aussi une facilité de dépôt supplémentaire qui n'était pas disponible dans le précédent système<sup>9</sup>. Les conditions applicables aux réserves obligatoires ont été simplifiées ces dernières années de façon à être plus conformes aux pratiques de l'UE. Ces réserves seront désormais rémunérées pour éviter les distorsions sur le marché<sup>10</sup>.

### **Perspectives à court terme et risques**

Tandis que l'activité s'est ralentie jusqu'au début de 1999, l'économie reste foncièrement saine, l'évolution des salaires, des prix et de la productivité étant favorable à la poursuite d'une croissance modérée. Étant donné le bas niveau des taux d'intérêt réels, mais aussi de l'inflation effective et prévue, les conditions monétaires dans la zone euro devraient continuer d'accompagner la croissance en 1999 et 2000. La politique budgétaire est devenue plus neutre depuis le tour de vis de 1996-97, et cette orientation paraît devoir se poursuivre en 1999.

### ***La décélération de la croissance devrait être limitée...***

Dans ce contexte, on prévoit que la croissance du PIB se ralentira en 1999 pour revenir aux alentours de 2¼ pour cent, car les exportations demeurent faibles et l'investissement s'ajuste à la contraction de la demande mondiale, mais étant donné l'orientation favorable des paramètres fondamentaux, la demande intérieure devrait limiter l'ampleur du ralentissement (tableau 5). Par suite de la dégradation du climat des entreprises et des exportations, la croissance pourrait être particulièrement faible au premier semestre, mais elle devrait se raffermir dans le courant de l'année. S'agissant de la demande intérieure, on peut s'attendre que l'investissement se modère quelque peu mais reste fermement soutenu par les dépenses en machines et outillage. Le secteur du logement donne déjà des signes de faiblesse et l'activité de construction pourrait se tasser davantage car les dépenses de rénovation commencent à décroître. La possibilité d'utiliser certaines réserves financières pour des travaux de rénovation en n'ayant pas à payer l'impôt, qui à l'origine devait expirer à la fin de 1998, a été reconduite jusqu'à fin 1999, mais il est probable que la plus grande partie des réserves a déjà été épuisée. En dépit du ralentissement de la croissance de l'emploi, la demande de consommation devrait progresser modérément, à un rythme de l'ordre de 2 pour cent, à la faveur d'une hausse du revenu disponible réel des ménages. Dans le prolongement des tendances passées, le taux d'épargne des ménages augmentera aussi quelque peu.

Tableau 5. **Prévisions économiques jusqu'en 2000**  
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente, prix constants de 1983

	1998	1999	2000
Consommation privée	1.8	2.0	2.1
Consommation publique	1.5	1.5	1.5
Formation brute de capital fixe	5.3	3.6	4.3
Construction	4.0	2.5	2.8
Machines et outillages	7.0	5.0	6.0
Variation des stocks <sup>1</sup>	0.3	0.0	0.0
Demande intérieure totale	2.9	2.3	2.5
Exportations de biens et services	7.5	4.0	5.6
Importations de biens et services	6.8	4.2	5.5
Solde extérieur <sup>1</sup>	0.4	-0.1	0.1
Produit intérieur brut	3.3	2.2	2.6
<i>Pour mémoire :</i>			
Indice implicite des prix de la consommation privée	0.9	0.7	1.2
Indice implicite des prix du PIB	1.2	1.0	1.4
Emploi total <sup>2</sup>	0.7	0.3	0.3
Taux de chômage (déclaré)	6.4	6.3	6.1
Taux d'épargne des ménages, niveau	8.6	9.1	9.7
Croissance des marchés d'exportation <sup>3</sup>	8.3	3.4	5.9
Taux d'intérêt à court terme	3.6	2.7	2.6
Taux d'intérêt à long terme	4.7	4.1	4.2
Solde du budget des administrations publiques, en pourcentage du PIB	-2.1	-2.2	-2.1
Balance courante, en pourcentage du PIB	-2.0	-2.1	-2.1

1. Contribution à la variation du PIB, en pourcentage du PIB de la période précédente.

2. Travailleurs indépendants compris.

3. Produits manufacturés.

Source : OCDE, avril 1999.

La croissance devrait se raffermir en 2000 pour atteindre quelque 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour cent, taux voisin de son niveau potentiel à long terme, dans la perspective d'un redressement des marchés mondiaux d'exportation. La reprise sera soutenue par le dynamisme des paramètres macroéconomiques fondamentaux : les salaires, les prix, la productivité et le cadre macroéconomique devraient rester propices à la poursuite de la croissance. Même si l'écart entre la production potentielle et la production effective paraît devoir décroître au cours de la période examinée, cela ne sera pas suffisant pour déclencher une accélération notable de l'inflation. Parallèlement, les prix mondiaux des matières premières devraient rester déprimés, car l'activité mondiale ne reprendra sans doute que progressivement.

### **... mais il existe d'importants risques négatifs**

Les prévisions supposent que les turbulences sur les marchés financiers mondiaux n'altéreront pas la confiance des consommateurs et ne réduiront pas

sensiblement les programmes d'investissement des entreprises. Il existe cependant une incertitude considérable sur la façon dont l'instabilité internationale pourrait se propager dans l'économie nationale, et l'on ne peut exclure des résultats plus négatifs sous l'effet d'une érosion de la confiance des entreprises. Les prévisions devraient être revues à la baisse si l'activité dans les pays voisins, notamment l'Allemagne où le climat des entreprises s'est fortement dégradé, se révélait plus faible qu'escompté en raison de l'instabilité<sup>11</sup>. Sur le plan intérieur, les prévisions sont rendues quelque peu incertaines par l'accumulation continue des stocks, qui pourrait entraîner un ralentissement plus fort que prévu au début de 1999. Toutefois, ces risques négatifs devraient être relativisés. Dans l'éventualité de risques majeurs affectant l'Europe dans son ensemble, la politique monétaire dans la zone euro s'ajusterait probablement, tandis que la politique budgétaire laisserait jouer les stabilisateurs automatiques, du moins à court terme. Néanmoins, la politique budgétaire n'aurait sans doute qu'une marge de manœuvre restreinte en cas de ralentissement plus prolongé. Ces questions seront examinées au chapitre suivant.



## II. Politique budgétaire : assainissement et réforme

Réduire le déficit budgétaire jusqu'à un niveau compatible avec le traité de Maastricht a été une réussite majeure de la stratégie budgétaire de l'Autriche, qui vise maintenant à faire en sorte que le déficit se maintienne au-dessous de la limite des 3 pour cent dans des conditions conjoncturelles « normales ». La nécessité de satisfaire aux conditions d'adhésion à l'UEM a induit d'importantes réformes structurelles du processus budgétaire, qui à court terme devraient instaurer un contrôle institutionnel des dépenses publiques suffisant pour atteindre cet objectif. Cependant, l'assainissement s'est ralenti depuis 1997 et on ne prévoit qu'une légère baisse du déficit des administrations publiques pour les trois prochaines années. Par conséquent, le solde budgétaire semble encore vulnérable face au risque de dépassement que pourraient entraîner les pressions émanant des dépenses sociales et/ou une faiblesse conjoncturelle prolongée ; aussi une politique budgétaire plus ambitieuse est-elle nécessaire.

### **Achever le processus d'assainissement budgétaire**

#### ***Budget 1997 : des résultats satisfaisants***

Afin que l'Autriche soit en conformité avec le critère de déficit de Maastricht pour la participation à l'Union économique et monétaire européenne (UEM), les programmes d'assainissement des finances publiques adoptés en 1996 et 1997 devaient ramener à moins de 3 pour cent du PIB le déficit budgétaire des administrations publiques, qui avait atteint le niveau excessif de 5 pour cent en 1995. Le déficit effectif a été de 1.9 pour cent du PIB (tableau 6), l'amélioration étant due pour l'essentiel au redressement du solde primaire, qui est redevenu positif. En outre, les émissions de titres d'emprunt, les privatisations et le retrait du budget fédéral des entités publiques quasi commerciales (c'est-à-dire celles dont au moins 50 pour cent des recettes proviennent d'activités marchandes) ont largement contribué à ramener le ratio dette brute/PIB de près de 70 pour cent à 64½ pour cent.

Tableau 6. **Capacité de financement des administrations publiques**<sup>1</sup>  
 Dans l'optique des comptes nationaux, milliards de schillings

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Recettes courantes</b>	1 106.6	1 159.9	1 206.0	1 243.0	1 278.8	1 325.0
Total des impôts directs	327.7	363.8	386.4	407.7	416.8	428.2
Ménages	286.5	306.1	331.2	344.6	357.3	367.3
Entreprises	41.2	57.7	55.3	63.1	59.5	60.8
Total des impôts indirects	341.0	358.6	380.3	395.6	410.6	427.9
Transferts de sécurité sociale et autres						
transferts courants reçus	387.1	394.9	403.7	411.5	425.3	442.1
Revenu de la propriété et de l'entreprise	50.9	42.6	35.5	28.2	26.0	26.9
<b>Dépenses courantes</b>	1 130.0	1 155.2	1 178.6	1 217.3	1 255.6	1 297.9
Consommation publique	469.4	480.3	478.2	494.6	512.0	530.6
<i>dont</i> : Salaires et traitements	298.4	301.7	262.6	269.2	277.3	285.6
Intérêts sur la dette publique	102.4	105.9	100.8	105.5	105.7	107.3
Subventions	60.6	56.2	62.4	61.5	63.0	63.6
Dépenses de sécurité sociale et autres						
transferts courants payés	526.6	544.4	549.4	570.2	591.9	617.2
<b>Dépenses en capital</b>	95.2	95.0	74.7	81.1	83.1	85.0
Investissement brut	66.1	68.3	49.3	53.8	56.0	58.2
Transferts nets en capital payés et autres						
mouvements de capitaux	-44.8	-43.0	-42.0	-44.5	-44.8	-45.0
<i>Moins</i> : Consommation de capital fixe	15.7	16.2	16.7	17.2	17.7	18.2
<b>Capacité de financement</b>	-118.6	-90.4	-47.2	-55.5	-59.9	-57.9
(En pourcentage du PIB)	-5.1	-3.7	-1.9	-2.1	-2.2	-2.0
<b>Dette brute</b> (définition de Maastricht)						
(En pourcentage du PIB)	69.4	69.8	64.4	63.1	63.1	62.7
<b>Solde budgétaire structurel</b>						
(En pourcentage du PIB potentiel)	-4.4	-3.1	-1.3	-2.0	-2.1	-2.0

1. A partir de 1998, prévisions de l'OCDE.  
 Source : OCDE, avril 1999.

L'assainissement a été réalisé en dépit d'un fléchissement de l'activité économique et d'un manque à gagner sur les recettes et les cotisations, compensé par une réduction des dépenses publiques. A l'échelon fédéral, des moins-values de recettes de 5 milliards de schillings (avant partage des recettes) ont coïncidé avec un dépassement de 10½ milliards des transferts au système de sécurité sociale, essentiellement sous la forme de contributions fédérales au régime public de retraite. Cette dégradation a été plus que compensée par une baisse plus forte que prévu des paiements d'intérêts (à la faveur d'une détente plus marquée des taux) et des dépenses courantes et en capital. Le net repli des dépenses d'investissement, qui ont été réduites de moitié par rapport aux résultats de 1996, est imputable principalement au transfert de la Poste sur une ligne extrabudgétaire (tableau 7).

Tableau 7. **Le budget fédéral**  
 Dans l'optique des paiements, données corrigées, milliards de schillings

	1995 Résultat	1996 Résultat	1997		1998		1999 Budget
			Budget	Résultat	Budget	Résultat attendu	
<b>Recettes<sup>1</sup></b>	584.3	604.7	635.7	630.6	640.6	655.9	652.2
(pourcentage de variation) <sup>2</sup>	(+0.7)	(+3.5)	(+5.2)	(+4.3)	(+0.1)	(+4.0)	(+1.8)
Impôts avant partage des recettes	521.2	585.7	631.6	623.9	667.7	670.2	681.1
Taxe sur les salaires	150.2	160.5	183.3	183.6	188.0	193.7	198.0
Impôts sur les autres revenus et bénéfiques	61.0	80.7	89.0	86.5	88.2	94.3	90.0
Taxe à la valeur ajoutée	179.9	204.1	213.0	207.2	223.0	216.3	233.0
Principales accises <sup>3</sup>	43.7	48.5	47.2	47.9	50.0	50.7	50.5
Autres taxes	86.4	91.9	99.1	98.8	118.5	115.2	109.6
Moins transferts au titre du partage	156.6	175.3	178.4	179.2	184.9	183.8	192.7
Moins transferts au budget de l'UE	18.8	26.9	30.1	31.6	30.2	26.2	31.5
Impôts après partage des recettes	345.8	383.5	423.2	413.2	452.6	460.2	456.9
Transferts fiscaux aux fonds fédéraux <sup>4</sup>	19.7	19.5	19.8	19.6	20.0	19.6	20.5
Recettes assimilables à un impôt	82.6	84.1	87.8	85.7	87.0	89.1	90.5
Entreprises fédérales	65.1	25.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.4
Autres recettes	71.1	91.9	104.2	111.3	80.4	86.2	83.9
<b>Dépenses</b>	710.2	696.9	704.4	695.3	709.1	711.1	726.9
(pourcentage de variation) <sup>2</sup>	(+4.5)	(-1.9)	(+1.1)	(-0.2)	(+0.2)	(+2.3)	(+2.5)
Salaires et traitements <sup>5</sup>	140.3	137.7	134.3	137.0	138.8	140.7	142.0
Pensions <sup>6</sup>	48.8	42.7	39.8	39.1	40.1	39.6	43.1
Dépenses courantes au titre des biens <sup>7</sup>	66.5	64.5	65.6	62.2	67.1	65.2	65.7
Investissement brut	25.5	20.8	12.5	10.3	11.3	10.6	10.9
Paiements des transferts	320.7	322.4	335.0	336.3	346.5	348.0	354.3
Allocations familiales	57.5	56.5	53.8	54.3	51.5	51.0	54.0
Prestation d'assurance-chômage	32.8	34.6	35.6	32.9	32.9	33.8	32.8
Transferts au système de sécurité sociale <sup>8</sup>	86.9	92.4	86.7	97.3	102.2	103.7	103.6
Transferts aux entreprises <sup>9</sup>	45.3	52.7	59.9	55.4	57.7	56.6	60.0
Autres transferts <sup>10</sup>	98.2	86.2	99.0	96.3	102.2	102.9	103.8
Intérêts <sup>11</sup>	84.1	88.5	94.8	88.7	92.5	91.3	98.6
Autres dépenses	24.4	20.3	22.4	21.7	12.7	15.7	12.3
<b>Solde net</b>	-125.9	-92.2	-68.7	-64.7	-68.5	-55.2	-74.7
(en pourcentage du PIB)	(5.4)	(3.8)	(2.8)	(2.6)	(2.6)	(2.1)	(2.7)
<i>Pour mémoire :</i>							
<b>Solde net, dans l'optique de la gestion</b>	-117.9	-89.4	-68.0	-67.2	-67.3	-66.0	-70.1
(en pourcentage du PIB)	(5.0)	(3.7)	(2.7)	(2.7)	(2.6)	(2.5)	(2.6)

1. Données corrigées pour éliminer les doubles comptages.

2. Dans le cas des résultats : variation sur le résultat de l'année précédente; pour le budget : sur le budget de l'année précédente.

3. Taxes sur les huiles et le tabac.

4. Il s'agit principalement des cotisations à l'assurance-chômage et à la caisse d'allocations familiales.

5. Y compris les contributions aux salaires des enseignants employés par les États.

6. Pensions des fonctionnaires et contribution aux pensions des enseignants employés par les États.

7. Y compris les dépenses d'investissement pour la défense.

8. Principalement le système général (ASVG; 68,7 milliards de schillings pour le résultat attendu de 1997).

9. Y compris l'agriculture.

10. Y compris les transferts aux autres niveaux de gouvernement, depuis 1995, les opérations relatives à l'accession à l'UE sont incluses.

11. Y compris les commissions et les frais de gestion et les provisions pour les intérêts sur les obligations à coupon zéro, non compris les intérêts sur les opérations de swap.

Source : Ministère des Finances.

Tableau 8. **Déficit des administrations publiques par niveau**

Dans l'optique des comptes nationaux, milliards de schillings

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Gouvernement fédéral	-101.4	-109.0	-112.7	-100.4	-64.5	-67.0
États (à l'exception de Vienne)	15.6	6.3	3.8	10.1	11.2	9.4
Municipalités (y compris Vienne)	-3.7	-9.5	-8.7	-2.3	2.3	0.4
Caisses de sécurité sociale	0.2	1.3	-0.9	2.3	3.7	1.7
Administrations publiques	-89.4	-110.9	-118.6	-90.4	-47.2	-55.4
(En pourcentage du PIB)	-4.2	-5.0	-5.1	-3.7	-1.9	-2.1

Note : - = déficit.

Source : Ministère des Finances.

Au total, le ratio dépenses publiques/PIB a été réduit de 1<sup>3</sup>/<sub>4</sub> pour cent de PIB en 1997 et de 2<sup>3</sup>/<sub>4</sub> pour cent en termes cumulés de 1995 à 1997. Les budgets des communes ont bénéficié du transfert des unités ayant des activités commerciales au secteur des entreprises publiques, ce qui a allégé l'investissement des communes et réduit le déficit des administrations publiques de quelque 4.5 milliards de schillings au total. Le système de sécurité sociale a dégagé pour sa part un excédent de 0.1 pour cent du PIB, imputable pour l'essentiel aux réformes des soins de santé mises en œuvre en 1997, qui ont permis des économies dans les secteurs hospitalier et ambulatoire ainsi qu'une baisse des dépenses au titre des congés de maladie (tableau 8).

### **1998 : une pause budgétaire**

Après l'assainissement rapide de 1997, le budget 1998 prévoyait encore une légère réduction du déficit des administrations publiques, à 2.2 pour cent du PIB (contre un chiffre initial de 2.5 pour cent en 1997). Le déficit effectif s'est établi à 2.1 pour cent du PIB, l'administration fédérale accusant un déficit de 2.5 pour cent (tableaux 6 et 8). Tandis que ce résultat a été sans doute conforme aux prévisions, le déficit a augmenté par rapport au résultat de 1997, bien que la croissance du PIB nominal et de l'emploi ait dépassé les prévisions budgétaires pour 1998. Cela confirme les estimations de l'OCDE qui a évalué le déficit budgétaire structurel aux alentours de 2 pour cent du PIB. Les prélèvements sur les salaires et les cotisations de sécurité sociale ont bénéficié du raffermissement de la croissance, tandis que le produit des impôts sur les bénéfices s'est révélé plus important que prévu, par suite des effets décalés de la hausse des profits au cours des années précédentes et des mesures fiscales contenues dans le programme de réforme de 1996 (abolition des régimes fiscaux préférentiels, relèvement des acomptes provisionnels). Les dépenses de l'administration centrale, en revanche, ont augmenté de 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour cent, après une croissance de 0.2 pour cent en 1997. Les dépenses des Länder et des communes se sont raffermies, la

consommation publique progressant de plus de 5 pour cent alors que l'évolution de la masse salariale a été modérée. L'investissement public a également repris.

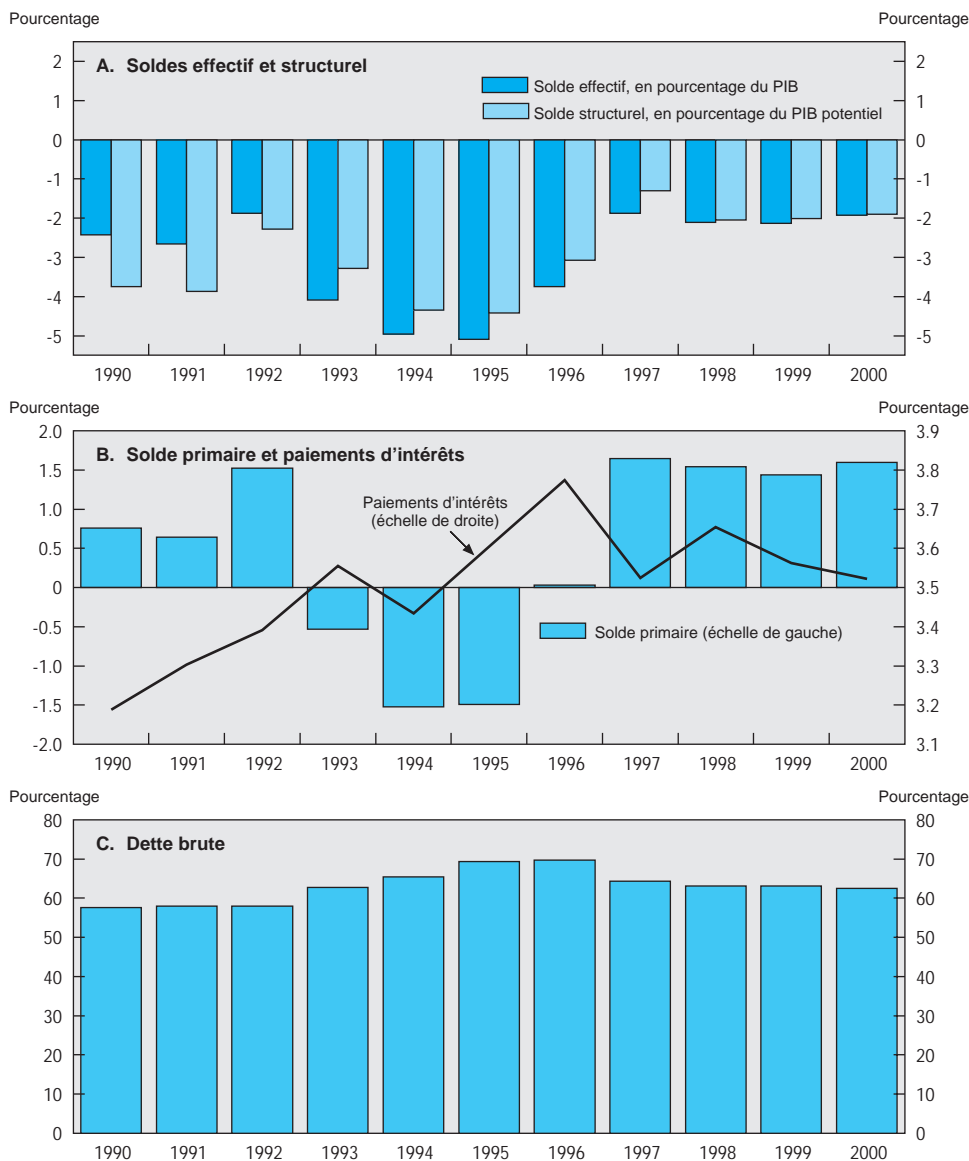
En ce qui concerne les résultats du budget fédéral, le déficit a été inférieur d'environ 1 milliard de schillings aux prévisions, mais cette amélioration a été due en totalité à la vigueur inattendue des recettes, qui, dans une optique administrative, ont dépassé les estimations budgétaires de près de 25 milliards de schillings (tableau 7). Côté dépenses, les dépenses liées au chômage ont été supérieures aux crédits prévus. Ce dérapage est imputable principalement à l'expansion des mesures actives du marché du travail instaurées au printemps de 1998 conformément au Plan d'action national pour l'emploi (PAN) (voir au chapitre III). De surcroît, les transferts au Service du marché du travail (*Arbeitsmarktservice*) ont augmenté, car la poussée du chômage a été plus forte que prévu (le chômage recensé total a atteint 7.2 pour cent – définition nationale – au lieu des 6.9 pour cent escomptés dans le budget). D'importants dépassements ont également touché d'autres transferts sociaux et dépenses en personnel.

### ***Budget pour 1999 : pas de nouvelle amélioration***

Comme ce fut le cas en 1996-97, les budgets fédéraux pour 1998 et 1999 ont été formulés sur une base biennale, même si le budget 1999 n'a été adopté qu'en 1998. L'objectif initial de la politique budgétaire était de réduire le ratio déficit des administrations publiques/PIB d'un quart de point du PIB chaque année. Ce programme tablait sur des économies globales de quelque 27 milliards de schillings par rapport aux chiffres de 1997, provenant pour les deux tiers environ de réductions des dépenses de personnel et des transferts sociaux, et pour le reste de mesures génératrices de recettes. Ce programme d'économies reste valide et se trouve réaffirmé dans le Programme de stabilité soumis par le gouvernement à la Commission de l'UE en novembre 1998<sup>12</sup>, mais le profil général des dépenses a été dans une certaine mesure déformé par un accroissement des dépenses dû à de nouvelles demandes.

Une révision du système de prestations familiales s'est révélée nécessaire à la suite d'une décision rendue en octobre 1997 par le Tribunal constitutionnel, qui a jugé inconstitutionnel le système existant d'imposition des ménages au motif qu'il n'établissait pas de différenciation suffisante entre les ménages avec enfants et ceux sans enfants. Le Tribunal a estimé que la moitié au moins des dépenses de subsistance pour les enfants devrait en être exonérées d'impôts. Après des consultations avec les partenaires sociaux et entre les partis de la coalition, le gouvernement a décidé une augmentation générale des prestations par enfant, réalisée en deux étapes au cours des années 1999 et 2000. Pour 1999, il en résulte une charge budgétaire additionnelle de 6 milliards de schillings sous forme de crédits d'impôts et de prestations en espèces versées par le Fonds de péréquation des charges familiales (*Familienlastenausgleichsfonds*). En 2000,

Graphique 7. Soldes budgétaires des administrations publiques<sup>1</sup>  
En pourcentage du PIB



1. Estimations de l'OCDE pour 1998-2000.  
Source : OCDE.

le coût en année pleine atteindra 12 milliards de schillings. En outre, le Plan d'action national pour l'emploi nécessite des ressources budgétaires supplémentaires de 4.4 milliards de schillings en 1999, dont 1.5 milliard pour un transfert additionnel au Service du marché du travail en vue de renforcer les politiques actives du marché du travail. Le gouvernement compte financer la plus grande partie des dépenses induites par le PAN avec des transferts budgétaires aux dépens d'autres programmes.

Compte tenu de ces initiatives, les dépenses fédérales totales doivent augmenter de 2.5 pour cent par rapport au budget de 1998. Bien qu'il soit prévu une réduction de 1 pour cent des personnels fédéraux (*Planstellen*), le poste des salaires et traitements devrait croître de 2½ pour cent. Les dépenses courantes de l'administration centrale au titre des biens doivent diminuer en termes nominaux, mais les paiements de transferts devraient augmenter sous l'effet de la hausse des allocations familiales (4.9 pour cent) et des subventions aux entreprises. Il n'est pas prévu de nouvelles mesures sur le plan des recettes (indépendamment des crédits d'impôts élargis pour les familles). Dans l'optique des comptes nationaux, le déficit de l'administration centrale devrait s'élever, selon les prévisions officielles à 2.5 pour cent du PIB en 1999.

A l'échelon des administrations publiques, le gouvernement prévoit que le ratio déficit/PIB redescendra à 2 pour cent compte tenu d'une croissance du PIB réel de 2.8 pour cent<sup>13</sup> et d'une baisse du taux de chômage, qui reviendrait à 7.0 pour cent (définition nationale). Dans l'hypothèse d'une croissance plus lente (2¼ pour cent), l'OCDE prévoit un déficit inchangé, à 2.1 pour cent du PIB (tableau 6), et un déficit corrigé des fluctuations conjoncturelles également inchangé, aux alentours de 2 pour cent. L'excédent primaire est suffisant pour stabiliser l'endettement brut des administrations publiques en proportion du PIB (graphique 7).

Sur la base des politiques en vigueur, le gouvernement prévoit une nouvelle baisse légère du déficit des administrations publiques, qui redescendrait à 1.7 pour cent du PIB en 2000. La mise en œuvre du second ajustement du mécanisme de soutien aux familles implique une charge budgétaire supplémentaire de 6 milliards de schillings. Selon l'évaluation de l'OCDE, qui prévoit pour 2000 un taux de croissance du PIB similaire à l'estimation gouvernementale, le déficit s'élèverait à 2 pour cent du PIB, le solde structurel se maintenant aux alentours de 2 pour cent<sup>14</sup>. Le ratio dette/PIB devrait diminuer de ½ point de pourcentage (sans ajustements supplémentaires de la dette du fait de cessions d'actifs ou de réévaluations).

### ***Le plan de stabilisation budgétaire à moyen terme***

Selon le Programme de stabilité de 1998, d'ici à 2002 l'Autriche entend ramener le déficit des administrations publiques à un niveau tel qu'il se

maintiendra sous la barre des 3 pour cent dans une situation conjoncturelle « normale ». Plus précisément, les autorités prévoient de réduire le déficit par étapes annuelles pour le ramener à 1.4 pour cent du PIB en 2002. Le ratio dette/PIB doit revenir de 64.3 pour cent en 1997 à la valeur de référence de 60 pour cent fixée par le traité de Maastricht. La contraction de la dette sera favorisée par les privatisations et les ventes à crédits.

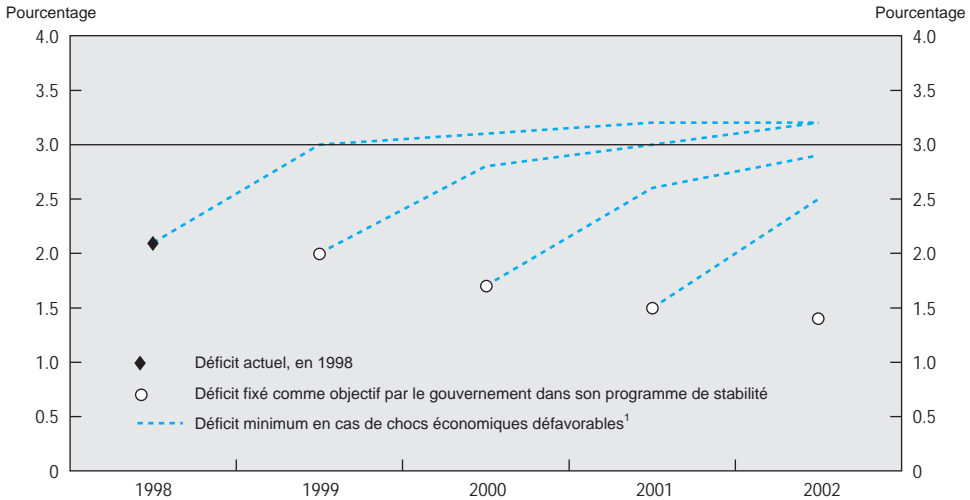
Côté dépenses, l'assainissement programmé se trouve pratiquement au point mort, car l'augmentation escomptée des recettes entre 1997 et 2002, d'un total de 232.8 milliards de schillings, servira presque entièrement à financer le gonflement des dépenses (228.1 milliards). Celui-ci résulte essentiellement de l'expansion prévue des dépenses sociales, le gouvernement ayant fait de la réduction du chômage et du maintien de la cohésion sociale les axes majeurs de sa politique économique pour la période examinée. De fait, en réformant le système de soutien aux familles le gouvernement a accordé une grande place à l'objectif d'équité et renforcé en conséquence le caractère redistributif du système, au prix d'un alourdissement des engagements budgétaires. Conjuguées à des dépenses additionnelles pour l'emploi dans le contexte du Plan national d'action, les hausses de dépenses et les pertes de recettes dues aux nouveaux programmes sociaux (réforme des prestations familiales et dépenses concernant le marché du travail) représenteront un surcoût de l'ordre de 15 milliards de schillings ou  $\frac{1}{2}$  pour cent du PIB en 2000 par rapport à 1998. Étant donné que ces programmes sont difficiles à inverser une fois mis en place, ils constitueront vraisemblablement une charge budgétaire durable les années suivantes.

### ***Vulnérabilité conjoncturelle***

Si l'on retient la prévision de l'OCDE pour le déficit en 2000, qui dépasse de 0.2 pour cent du PIB l'estimation gouvernementale, le profil d'assainissement budgétaire défini dans le Programme de stabilité risque de ne pas ramener comme prévu le déficit à 1.4 pour cent en 2002. Mais même si cet objectif pouvait être atteint avec les prévisions de croissance actuelles<sup>15</sup>, il n'apparaît pas suffisamment ambitieux pour empêcher un dépassement du seuil de 3 pour cent en cas d'événements économiques défavorables. A partir d'estimations de la sensibilité du déficit des administrations publiques aux chocs économiques, l'OCDE a calculé la probabilité de dépasser le seuil de déficit de 3 pour cent au cours d'une période de temps prédéterminée, les dépenses publiques et les paramètres fiscaux étant présumés inchangés<sup>16</sup>. Sur un plan général, la probabilité de franchir le seuil de 3 pour cent augmente avec la taille du déficit au début de la période et avec la durée de la période examinée, car au cours d'un laps de temps plus étendu la probabilité augmente de voir une série d'événements défavorables frapper l'économie. Il ressort des calculs que sur une période d'un an un ratio déficit/PIB un peu inférieur à 2 pour cent suffirait pour rester dans la



Graphique 8. **Évolution du déficit dans des conditions économiques défavorables**  
En pourcentage du PIB



1. Les chocs envisagés sont *i*) des chocs affectant l'offre réelle, *ii*) des chocs affectant la demande privée réelle et *iii*) des chocs nominaux. On estime qu'il existe une probabilité de 10 pour cent de voir le déficit atteindre au moins le niveau représenté par les lignes en pointillés. Pour chaque année qui commence, on part de l'hypothèse que le gouvernement continue de réduire le déficit structurel du montant fixé dans son Programme de stabilité, malgré l'aggravation du déficit effectif.

Source : Ministère des Finances, Programme de stabilité pour les années 1998-2002 ; OCDE.

limite de 3 pour cent avec un intervalle de confiance de 90 pour cent. Toutefois, à un niveau de confiance identique, sur une période de cinq ans, il faudrait que le déficit initial soit inférieur à 1 pour cent.

Le graphique 8 décrit l'évolution du déficit des administrations publiques jusqu'en 2002 dans l'hypothèse où la politique budgétaire contribue, toutes choses égales par ailleurs, à abaisser le déficit en suivant les étapes spécifiées dans le Programme de stabilité, et compte tenu de l'apparition de chocs économiques. En l'absence de ces chocs, le déficit est présumé redescendre à 1,4 pour cent du PIB en 2002 (symbole rond). Mais une dégradation de la conjoncture économique peut entraîner le déficit au-dessus du sentier prévu. Dans les scénarios envisagés, on ne retient que les déficits qui se produisent avec une probabilité de 10 pour cent selon les estimations de l'OCDE. A partir du déficit de 2,1 pour cent du PIB en 1998, il existe une probabilité de 10 pour cent de voir des chocs négatifs entraîner le déficit jusqu'à 3 pour cent du PIB ou davantage en l'espace d'un an, et à 3,3 pour cent ou davantage d'ici 2002, même si la politique

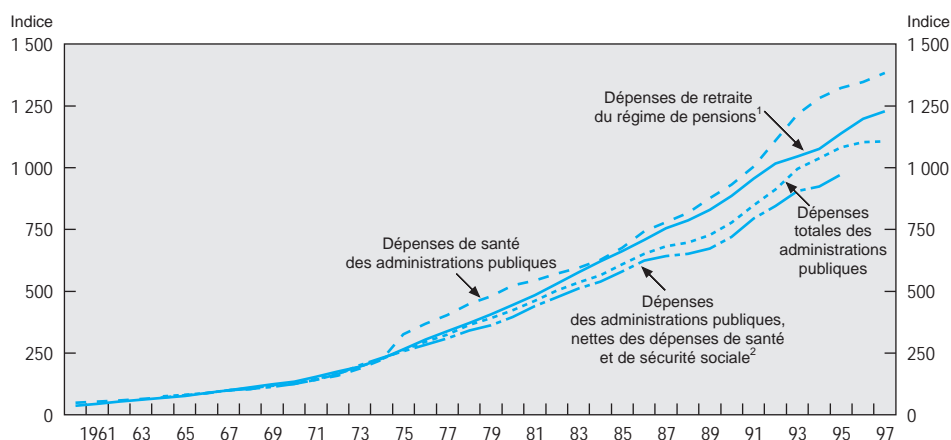
budgétaire contribue à réduire le déficit de quelque 20 points de base par an. De même, si en 1999 le déficit s'établit à 2 pour cent, comme prévu par le gouvernement, il existe un taux de probabilité de 10 pour cent de voir le déficit entraîné jusqu'à 3.2 pour cent ou plus à l'horizon 2002, en dépit des mesures d'assainissement actuelles. Dans cette optique, les objectifs de déficit du Programme de stabilité ne peuvent pas être jugés suffisants pour exclure le risque, induit par un ralentissement de l'activité économique, d'un dépassement de la limite de 3 pour cent qui exigerait une action procyclique.

### Problèmes budgétaires structurels

Les contraintes de Maastricht ont sans aucun doute contribué à accélérer le processus d'assainissement, mais une action correctrice aurait été de toute façon nécessaire pour enrayer le gonflement du déficit budgétaire au cours de la période 1993-95. Cette tendance des dépenses et des emprunts publics à s'écarter d'un sentier à moyen terme viable témoignait de carences fondamentales dans le mécanisme de contrôle budgétaire<sup>17</sup>. Un aspect important du processus récent d'austérité a été l'amélioration notable du contrôle institutionnel des dépenses publiques (voir ci-après), qui devrait permettre d'obtenir des résultats

Graphique 9. Dépenses publiques de santé et de retraite

Indice 1967 = 100



1. A l'exception des agents de la fonction publique (*Beamte*).

2. Dépenses totales hors soins de santé, de sécurité sociale et de protection sociale.

Source : Données communiquées par les autorités ; OCDE, *Comptes nationaux* ; OCDE, *Données sur la santé 98*.

plus proches des sentiers de dépenses prévus. Mais le redéploiement récent des priorités au profit des dépenses sociales donne à penser que la réalisation des objectifs du Programme de stabilité dépend encore des résultats des principaux programmes publics de dépenses. En particulier, elle dépend des effets incertains, sur les dépenses et les recettes, des mesures récemment instaurées ou prévues dans les domaines des retraites, des soins de santé et de la réforme sociale. Dans le passé, la hausse tendancielle des dépenses sociales a été particulièrement soutenue par rapport aux dépenses globales des administrations publiques (graphique 9). Depuis 1960, la progression des dépenses publiques de santé et d'assurance-vieillesse a atteint plus du double de la croissance du PIB, bien que les réformes récentes soient parvenues à la freiner. La réforme fiscale prévue implique également des risques budgétaires, s'agissant des réactions implicites des recettes aux modifications éventuelles des principaux paramètres fiscaux, mais aussi du processus de négociation par lequel les différentes parties en cause déterminent la réduction nette de la pression fiscale. L'allègement proposé est à l'heure actuelle de 30 milliards de schillings, soit l'équivalent d'environ 1 pour cent du PIB en 2000 (à l'inclusion du dégrèvement d'impôts découlant du programme de soutien aux familles). Les principaux points de tension en ce qui concerne la réforme des retraites, des dépenses de santé et de la fiscalité sont examinés ci-après.

### ***Tensions sur le système de retraite***

A plus long terme, l'assainissement budgétaire doit être replacé dans le contexte d'un accroissement inéluctable des dépenses de retraite, du fait de l'interaction d'évolutions démographiques défavorables et de prestations généreuses. Avant la réforme de novembre 1997 (décrite dans l'*Étude* de 1998), les taux de cotisation implicites (calculés dans l'hypothèse d'une absence de transferts de la part du budget fédéral) devaient passer selon les prévisions de 30.2 pour cent de la base salariale en 1995 à 42.8 pour cent en 2030, ce qui aurait entraîné des pressions croissantes en faveur de transferts fédéraux au système de retraite. La réforme des retraites a réduit le degré de générosité des prestations de pré-retraite et mis en place un certain nombre de programmes subventionnés de travail à temps partiel pour inciter les travailleurs âgés à se maintenir dans la population active. L'obligation d'acquitter des cotisations de sécurité sociale a été étendue à tous les revenus du travail, les emplois occasionnels étant de la sorte intégrés au système de retraite.

Cependant, si le programme de réforme des retraites marque un progrès dans un certain nombre de domaines, les modifications adoptées ne résoudront pas le problème des pressions budgétaires qui s'exerceront du fait du vieillissement de la population<sup>18</sup>. L'âge minimum légal de la retraite anticipée (60 ou 57 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes) reste exceptionnellement

bas pour la zone de l'OCDE et la faible réduction des pensions en cas de départ anticipé continue de jouer au détriment du maintien en activité. Les dispositions généreuses en vigueur à titre transitoire pourraient aggraver le problème pendant quelques années. Les conditions d'ouverture des droits à préretraite dans la branche vieillesse ont été durcies, mais le nombre de titulaires de pension d'invalidité a augmenté (voir au chapitre III). L'élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail améliorera à court terme la situation financière du système, mais il pourrait en résulter des pressions en vue d'obtenir la pension minimale, surtout de la part de personnes ayant exercé des emplois occasionnels, ce qui entraînera des coûts nets très élevés dans le long terme. Le plan de réforme adopté en novembre 1997 reconnaissait la nécessité de neutraliser la distorsion budgétaire à long terme inhérente au système de retraite et exigeait la mise en place d'une formule d'ajustement annuel des pensions pour tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie. Toutefois, l'introduction de l'ajustement a été retardée *sine die* : la hausse des pensions a été faible en 1998 et le restera probablement en 1999 étant donné la faible croissance des salaires<sup>19</sup> ; dans ces conditions, un ajustement démographique se serait traduit par une augmentation pratiquement nulle. Différer la prise en compte d'un élément démographique dans la formule d'indexation alourdira inévitablement la charge budgétaire future liée au vieillissement de la population, avec un impact potentiel négatif sur les coûts de main-d'œuvre.

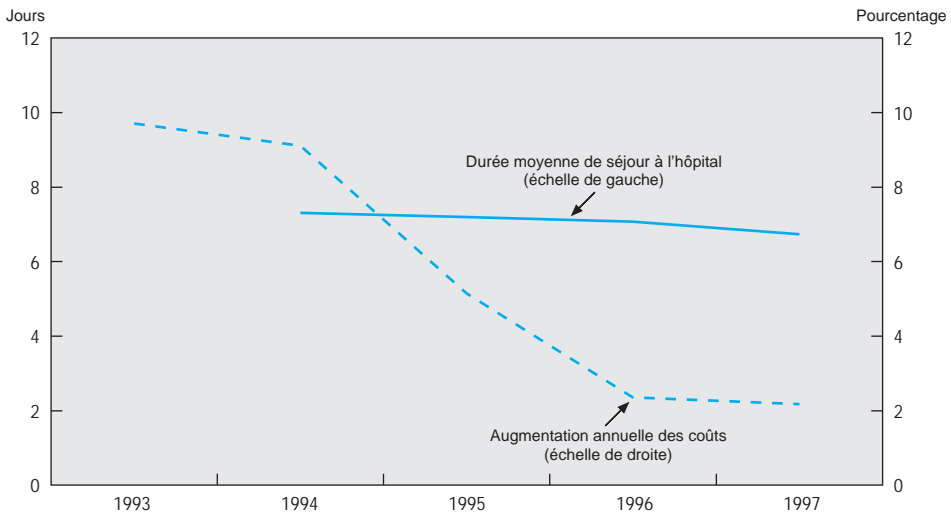
### **Mise en œuvre de la réforme du système de santé**

Comme indiqué dans les précédentes *Études* de l'OCDE sur l'Autriche, la poussée des dépenses a été particulièrement forte dans le système de santé et l'amélioration de l'efficacité est maintenant une impérieuse nécessité. Le gouvernement a réagi en prévoyant dans les budgets 1996 et 1997 des mesures de réduction des coûts, visant notamment à accroître les recettes des caisses d'assurance-maladie et à placer le financement des hôpitaux sous l'autorité d'une institution unique pour chaque Land, de manière à rationaliser les décisions. Depuis janvier 1997, les hôpitaux sont financés par neuf caisses distinctes au niveau du Land ; il en résulte que, tous les niveaux d'administration et toutes les caisses d'assurance-maladie participant à ce mécanisme, le système hospitalier se trouve assujéti à une contrainte budgétaire globale dans chaque Land. Les coûts de chaque hôpital sont remboursés selon une formule fondée sur les diagnostics (*leistungsorientiertes Krankenanstaltenfinanzierungssystem*) comparable à un régime de paiement à l'acte, qui a remplacé le précédent mécanisme de remboursement journalier. Des points sont affectés aux procédures médicales en fonction de groupes homogènes de maladies, puis remboursés en les évaluant d'une manière différente d'un Land à l'autre, pour bien faire jouer la contrainte budgétaire. Les hôpitaux ayant un niveau élevé de personnel ou de gros équipements bénéficiant de paiements supplémentaires également variables selon le

Land. Bien qu'on ne dispose que d'indications partielles sur l'efficacité de ces réformes, il apparaît qu'elles ont contribué à freiner les dépenses publiques pour la prestation de services de santé (voir l'*Étude* de 1998).

Les données récentes confirment les progrès de la maîtrise des coûts dans le secteur hospitalier. Le système de remboursement fondé sur les diagnostics réduit les incitations aux séjours hospitaliers de longue durée qui caractérisaient le système précédent. La durée moyenne de séjour a continué de décroître : la baisse enregistrée en 1997 a été un peu plus marquée que les années précédentes. La croissance des coûts globaux du secteur hospitalier semble se stabiliser aux environs de 2 pour cent, même si l'on constate quelques dérapages, notamment un accroissement du nombre des admissions de jour dans les hôpitaux, qui dénote semble-t-il un nouveau transfert de traitements du secteur ambulatoire vers le secteur hospitalier (graphique 10). Par ailleurs, la transparence de la prestation de services s'est apparemment améliorée. La proportion de cas ayant fait l'objet de documents précis à l'appui des diagnostics centraux dans les hôpitaux est passée de 70 pour cent en 1996 à 79 pour cent un an plus tard. L'efficacité de la gestion hospitalière pourrait s'améliorer encore avec les projets pilotes lancés en 1998 dans des domaines tels que la gestion des admissions et des sorties et la coopération entre services. Ces projets d'une durée prévue de trois ans concernent 11 établissements hospitaliers.

Graphique 10. Coûts dans le secteur hospitalier



Source : Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.

Les progrès dans ce domaine sont encourageants, mais les responsables doivent poursuivre les réformes pour remédier aux carences du système de santé mises en lumière dans les deux dernières *Études*. Les taux différents de remboursement d'un Land et d'un hôpital à l'autre pourraient annuler les avantages d'un remboursement fondé sur le diagnostic, car les hôpitaux seraient en fait remboursés en fonction des coûts. La prochaine étape de la réforme devrait donc consister à uniformiser les critères de rémunération des hôpitaux, de façon à récompenser les établissements qui utilisent les ressources avec le maximum d'efficacité. Par ailleurs, il subsiste un manque d'intégration entre les secteurs stationnaire et ambulatoire. Comme on l'a indiqué dans l'*Étude* de 1997, il faut, pour améliorer la situation dans ce domaine, que le secteur ambulatoire assure un meilleur accès à tout un ensemble de services regroupés en un même lieu. Il conviendrait donc d'encourager les cabinets de groupe et les honoraires dans le secteur ambulatoire devraient être conçus de manière à inciter à la prestation de services en fin de semaine et aux visites à domicile. On pourrait aussi réduire la duplication des examens et accroître l'efficacité des soins en permettant au praticien de participer au traitement de ses patients à l'hôpital.

### ***Pressions pour la poursuite de la réforme fiscale***

L'*Étude* de 1998 présentait une analyse approfondie des principales caractéristiques du système fiscal autrichien et examinait les enjeux du débat de fond actuel. A la suite des importantes réformes fiscales de 1988 et 1993, et des nouvelles modifications opérées ces dernières années, la base d'imposition a été élargie et les taux légaux de l'impôt sur le revenu sont assez homogènes par rapport aux autres pays. Les taux effectifs marginaux applicables à l'investissement et à l'épargne ont été généralement abaissés et les différences de taux suivant la catégorie l'investissement, la source de financement et le type d'instrument d'épargne ont été considérablement réduites. En dépit de cette évolution vers la « neutralité fiscale », une série de facteurs vont dans le sens d'une poursuite de la réforme fiscale. Avant tout, l'alourdissement du fardeau budgétaire dû au développement des engagements sociaux a entraîné une hausse des charges de main-d'œuvre, avec des conséquences négatives sur les incitations à accroître l'emploi. C'est pourquoi nombreux sont ceux qui préconisent des mesures fiscales visant à réduire le prix relatif de la main-d'œuvre. De plus, des responsables politiques ont proposé qu'on s'attaque aux problèmes d'environnement par une augmentation des taxes sur les ressources, les recettes supplémentaires étant utilisées pour alléger la fiscalité dans d'autres secteurs. Dans la perspective de nouvelles réformes, le gouvernement a mis en place une commission chargée de faire rapport sur les diverses options, pour application en 2000. Les principales données à cette commission étaient les suivantes : favoriser une répartition équitable du revenu, réduire les impôts liés au travail, favoriser la fiscalité écologique, simplifier le système fiscal et le rendre plus transparent, assurer la

neutralité des recettes et prendre en considération le degré élevé d'intégration internationale de l'économie autrichienne. En novembre 1998, la Commission a présenté ses propositions pour une réforme du système fiscal conforme à ces grandes lignes ; l'encadré 1 résume les principales recommandations. Plusieurs propositions vont dans le sens de la plus grande neutralité fiscale recommandée

### Encadré 1. **Propositions de réforme présentées par la Commission de la réforme fiscale**

Les principaux domaines dans lesquels des réformes sont proposées sont les suivants :

#### **A. Réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux**

Diverses options sont présentées pour financer une réduction des prélèvements sur les salaires acquittés par les entreprises :

- Relèvement des impôts sur l'énergie. Avec une assiette fiscale de définition large, les recettes seraient comprises entre 40 et 50 milliards de schillings, suivant que les entreprises grosses consommatrices d'énergie bénéficient ou non d'allègements. Elles pourraient être utilisées pour supprimer la cotisation des employeurs au Fonds de péréquation des charges familiales (*Familienlastenausgleichsfonds*). Avec une assiette fiscale de définition étroite, les recettes s'élèveraient à 8 milliards de schillings. Elles permettraient de supprimer la contribution des employeurs au programme de soutien à la construction résidentielle (*Wohnbauförderungsbeitrag*) géré par les Länder.
- Le relèvement des impôts fonciers (*Grundsteuern*) permettrait d'abolir la contribution des employeurs au programme de soutien à la construction résidentielle (8 milliards de schillings). Indépendamment de la réduction de la pression fiscale sur le travail, une réforme de la fiscalité foncière apparaît nécessaire car les disparités dans l'évaluation des biens immobiliers sont jugées inacceptables.
- Élargir l'assiette des prélèvements salariaux de manière à inclure un élément de valeur ajoutée. La réduction de la fiscalité de la main-d'œuvre conduirait aussi à un allègement fiscal général pour les entreprises de main-d'œuvre aux dépens des entreprises capitalistiques. La nouvelle assiette pourrait être appliquée à la cotisation des employeurs au Fonds de péréquation des charges familiales.

#### **B. Réformer la fiscalité des revenus**

- Réviser les taux légaux d'imposition du revenu de façon à lisser les pointes actuelles des taux marginaux – en particulier pour les bas revenus.
- Un certain nombre d'abattements spéciaux au titre de l'impôt sur le revenu pourraient être supprimés.

#### **C. Réformer la fiscalité des entreprises**

- Renforcer le traitement préférentiel des dépenses au titre de la recherche privée et de la formation en apprentissage.

(voir page suivante)

(suite)

- Réviser d'autres aspects de la fiscalité des entreprises, notamment l'évaluation des bénéficiaires et les conditions requises pour l'imposition des sociétés sur une base consolidée.

#### **D. Réformer la fiscalité des revenus du capital**

Réformer le système en fonction des principes suivants :

- En règle générale, tous les revenus du capital devraient être imposés suivant des critères uniformes.
- Les revenus du capital provenant de l'étranger devraient être assujettis aux mêmes règles que les revenus intérieurs.
- En règle générale, le taux d'imposition devrait être de 25 pour cent et l'impôt serait libératoire (et non simplement une retenue à la source).
- Il faudrait supprimer la disposition actuelle prévoyant que les plus-values sur la vente d'actions ne sont imposables que si les actions sont cédées dans un délai d'un an après leur acquisition. Le même principe devrait s'appliquer à l'immobilier.
- L'accroissement des recettes fiscales induit par cette réforme devrait servir de préférence à réduire les taux d'imposition des revenus.

#### **E. Réformer la fiscalité des successions et des donations**

Réformer le système selon les grandes orientations suivantes :

- Simplifier le système et accroître sa compatibilité avec l'UE.
- Élargir l'assiette d'imposition pour prendre en compte tous les transferts de patrimoine et rendre la fiscalité uniforme pour tous les actifs.
- Accorder un traitement préférentiel aux transferts patrimoniaux à l'intérieur des familles.
- Instaurer des allègements spéciaux pour les actifs des entreprises en cas de changement de propriété.
- Les recettes supplémentaires résultant de la réforme devraient servir à alléger la pression fiscale sur le travail.

#### **F. Réformer la fiscalité des pensions privées de retraite**

Créer des incitations en faveur des régimes privés de retraite en réformant la fiscalité selon les grandes lignes suivantes :

- Les cotisations aux régimes de retraite et les pensions servies devraient être soumises aux mêmes règles fiscales, quel que soit le type de régime. Les cotisations aux régimes privés de retraite versées à partir d'un salaire (déjà taxé) pourraient être *de facto* exemptées d'impôt via un abondement de l'État (*Prämienmodell*).
- Les cotisations et l'accumulation de capital devraient être exonérées d'impôts, tandis que les revenus devraient être imposés.

#### **G. Réviser le système des redevances administratives**

- Assimiler les redevances au titre des services publics à des taxes sur les transactions, afin de rendre le système plus simple et plus transparent.



## Encadré 2. Principales mesures de réforme fiscale annoncées par les partis de la coalition le 23 mars

### 1. Réduction de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sur les salaires

- Les taux légaux d'imposition des salaires et des revenus seront réduits, en particulier pour les bas revenus.
- Allègement d'impôt : 17 milliards de schillings.
- Abondement pour les cotisations aux régimes volontaires de retraite.
- Avantages fiscaux pour les paiements volontaires effectués par les entreprises aux salariés licenciés dans le cadre d'un plan social (*Sozialplan*).

### 2. Prestations familiales et pour enfants

En deux étapes (1999 et 2000), augmentation des prestations familiales et des abattements fiscaux par enfant.

Allègement d'impôt en 2000 par rapport à 1998: 12 milliards de schillings. Cette mesure avait déjà été annoncée en 1998.

### 3. Fiscalité des entreprises

Plusieurs mesures visent à attirer les investisseurs pour une implantation en Autriche et à favoriser l'emploi.

- Avantages fiscaux pour la recherche-développement.
- Avantages fiscaux pour la formation en apprentissage (jusqu'en 2002).
- Avantages fiscaux pour les jeunes créateurs d'entreprises.
- Suppression de l'impôt sur les successions et donations en cas de transmission successorale d'une entreprise.
- Avantages fiscaux pour les prises de participation dans l'industrie cinématographique.
- Exemption de la taxe sur les hydrocarbures pour les carburants écologiques à base d'esterméthylrique de colza (*Rapsmethylläther*).
- Modification de la taxation du chiffre d'affaires dans l'agriculture.
- Réduction de la taxation des bénéfices d'un niveau égal au paiement notionnel d'intérêts sur les capitaux propres.
- Suppression de l'impôt de bourse (*Börsenumsatzsteuer*), mais la durée de détention minimale pour bénéficier de la non-taxation des plus-values est portée d'un à deux ans.

### 4. Simplification et suppression de certaines lacunes

Plusieurs mesures ont pour but de simplifier les règles fiscales et l'administration de l'impôt, en particulier pour les petites entreprises.

### 5. Meilleure administration de l'impôt

Une étude sera réalisée en ce qui concerne le rapport coût-efficacité des procédures administratives.

dans l'*Étude* de 1998 et devraient être mises en œuvre par le gouvernement, à savoir, entre autres, la suppression des déductions spéciales au titre de l'impôt sur le revenu ; l'unification de la fiscalité des successions et des donations pour les différents types de biens ; l'unification de la fiscalité pour les divers types de revenu du capital ; l'application d'un même régime d'imposition pour les cotisations et pensions de retraite et le développement des redevances d'utilisation.

Les partenaires de la coalition gouvernementale ont par la suite défini les grands axes d'une nouvelle réforme fiscale. Les options concernant l'impôt sur le capital et les taxes d'environnement sont fortement limitées par la mobilité du capital et par la concurrence internationale. Il a été décidé d'exclure toute hausse des taxes d'environnement. Par ailleurs, étant donné que le produit de la taxe foncière revient aux communes et que le soutien fédéral à la construction résidentielle revient aux Länder, des modifications dans ces domaines altéreraient le système de péréquation entre les Länder qui a été fixé jusqu'en 2001 à l'issue de négociations entre l'administration fédérale et les Länder. Les partenaires de la coalition ont donc décidé d'exclure toute modification dans ces domaines. Ainsi qu'on l'a déjà noté, la coalition a décidé un allègement net de la fiscalité d'un montant de 30 milliards de schillings – dont 12 milliards au titre de la réforme du programme de soutien aux familles – principalement en faveur du facteur travail (voir l'encadré 2). S'il est tout à fait souhaitable d'alléger la pression fiscale, les tensions extrabudgétaires devront être résolues par des compressions des dépenses publiques.

### **Améliorer la gestion du secteur public**

L'*Étude* de 1998 estimait qu'il fallait en priorité revoir les programmes de dépenses pour réduire la charge globale de la fiscalité. En particulier, les programmes à caractère régressif (notamment les aides au logement) bénéficieraient d'un ciblage plus efficace des dispositifs sociaux, étant donné que de nombreuses prestations sont attribuées à des familles à revenu élevé. Parallèlement, l'efficacité du secteur public demande à être améliorée, et conformément au programme d'action du gouvernement un certain nombre de mesures visant à réformer ce secteur ont été prises ces dernières années. Dans le cadre du processus de mise en conformité avec les critères de Maastricht, les entités publiques à objectifs commerciaux ont été transformées en sociétés par transfert du secteur des administrations publiques à celui des entreprises publiques, ce qui permet de rendre leurs activités plus efficaces et de les tourner davantage vers le marché. Des réformes fondamentales ont été lancées dans la fonction publique, avec les initiatives destinées à modifier le système de retraite et à revoir la question de la permanence de l'emploi et les contrats de travail individuels. Des mesures ont été prises également pour clarifier les compétences des Länder et

leur transférer certaines des attributions et pour mettre en place un mécanisme de consultation de façon à éviter que des coûts ne soient répercutés d'un niveau d'administration à l'autre.

### ***Transformation d'unités administratives en sociétés commerciales et privatisation***

Ainsi qu'on l'a noté, le processus de transfert des unités administratives à vocation commerciale (dont les revenus marchands constituent au moins 50 pour cent des recettes) au secteur des entreprises s'est poursuivi à tous les niveaux d'administration, mais il semble particulièrement prononcé à l'échelon communal. En vertu d'une modification des règles comptables budgétaires, les entités transformées en sociétés commerciales sont désormais tenues de publier leur bilan et de fournir des éléments démontrant la qualité de leur gestion. Certes, la transformation en sociétés d'unités administratives à orientation commerciale peut accroître l'efficacité du secteur public, mais les précédentes *Études* de l'OCDE sur l'Autriche ont souligné que la mise hors budget d'entités publiques risque de compromettre la discipline budgétaire dans le secteur public. C'est le cas en particulier lorsque des entités non gouvernementales quasi autonomes bénéficient de garanties publiques pour leurs emprunts. En outre, il se peut que ces entités ne soient rentables que parce qu'elles sont abritées de la concurrence du marché, d'où un conflit d'intérêt entre les responsabilités économiques générales et les préoccupations budgétaires de l'État. L'amélioration de l'efficacité du secteur public exige par conséquent des contrôles financiers approfondis et une mise en œuvre des critères du marché, avec notamment une ouverture à la concurrence d'autres fournisseurs.

En ce qui concerne l'achèvement du processus de privatisation, à l'heure actuelle les participations de l'État dans *Telekom Austria*, la Poste (*gelbe Post*) et *Postbus* sont regroupées en un holding (*Post und Telekom Austria Aktiengesellschaft, PTA*). En octobre 1998, 25 pour cent du capital de *Telekom Austria* ont été cédés à *STET/Telecom Italia*. Mais les projets de nouvelles privatisations dans le secteur des postes et télécommunications apparaissent vagues. Une séparation complète de la Poste et de *Postbus* serait nécessaire pour préparer de nouvelles privatisations afin d'améliorer la concurrence et l'efficacité. Le statut juridique actuel autorise la cession de 49 pour cent du capital de la Caisse d'épargne postale (*Österreichische Postsparkasse*) sans nouvelles modifications législatives. Une privatisation dans ce cadre est programmée pour 2000, mais il faut préparer le terrain pour une privatisation intégrale. Après de nouveaux placements de titres en 1999, 59 pour cent du capital de ATW (Tabacs autrichiens) sont maintenant détenus par des investisseurs privés.

### **Renforcer l'obligation de rendre compte dans l'administration publique**

D'importantes mesures ont été prises pour renforcer le contrôle administratif du processus budgétaire. Depuis janvier 1997, chaque ministère au sein de l'administration fédérale doit présenter des rapports budgétaires mensuels décrivant l'évolution des recettes et des dépenses et comparant les objectifs et les résultats, tout en formulant des propositions de mesures correctrices. Pour faciliter la présentation des résultats, le gouvernement a lancé en 1997 un projet d'élaboration d'indicateurs d'efficacité et d'efficience pour l'administration fédérale, avec la participation de tous les services. Une batterie d'indicateurs de résultats a été mise au point depuis lors. Diverses activités du secteur public sont examinées, notamment : l'enseignement scolaire et la formation universitaire (l'un et l'autre en coopération avec l'OCDE)<sup>20</sup>, le maintien de l'ordre, la défense nationale, le recouvrement de l'impôt, les conditions de travail dans les transports, les soins aux personnes handicapées, la protection des consommateurs et la protection de l'environnement. Le gouvernement cherche maintenant à élargir l'éventail des activités administratives visées et à améliorer la qualité des indicateurs. Afin de recueillir des données pour comparer les performances d'un pays à l'autre, l'Autriche a également lancé une enquête à l'échelle de l'Union européenne sur les indicateurs de résultats dans les États membres de l'UE. Les réponses obtenues ont été présentées en novembre 1998 et sont utilisées dans des projets de suivi au niveau de l'UE pour l'élaboration d'indicateurs comparatifs internationaux.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines dans l'administration fédérale, quelques progrès ont été réalisés. Alors que dans le passé les fonctionnaires étaient régulièrement titularisés après un certain délai (*Pragmatisierung*), cette pratique a été abandonnée. De plus, la qualité de titulaire n'est plus une condition préalable en vue de l'admission aux postes de haut rang de l'administration fédérale.

### **Améliorer les relations budgétaires fédérales**

Comme indiqué dans les *Études* précédentes, la prise en charge par l'administration fédérale des coûts de projets décidés par les Länder a favorisé les dépenses excessives. L'administration fédérale, les Länder et les collectivités locales se sont désormais mis d'accord sur un système qui prévoit qu'avant de prendre une mesure législative ou réglementaire il faut évaluer les coûts implicites pour les autres niveaux d'administration. Compte tenu de certains seuils, toute administration touchée par des retombées nettes au niveau des coûts peut exiger que des négociations pour un partage de la charge s'engagent au sein d'un Conseil de consultation composé de hauts représentants des trois niveaux d'administration<sup>21</sup>. Si le Conseil ne parvient pas à un accord unanime sur la répartition, l'administration qui adopte la législation ou la réglementation doit en

assumer intégralement les coûts. Les litiges seront examinés par le Tribunal constitutionnel. Les mesures relatives aux dispositions de l'UE, à la fiscalité et au système de partage des recettes sont exemptées de ce mécanisme.

En rendant plus difficile la répercussion des coûts sur les autres niveaux d'administration, ce dispositif devrait réduire les incitations aux dépenses inconsidérées dans le secteur public. Mais étant donné la faible part des recettes propres<sup>22</sup>, les Länder continueront de dépendre massivement du cofinancement fédéral des projets régionaux. Dans la mesure où le cofinancement fédéral intervient, les coûts réels de la fourniture de biens et de services ne sont pas entièrement pris en compte dans les budgets des Länder, et une tendance à la surdépense pourrait subsister. Il faudra donc mettre en œuvre de nouvelles réformes des relations budgétaires fédérales afin d'améliorer la congruence entre les dépenses et les financements à chaque niveau d'administration.

### ***Le Pacte de stabilité et de croissance***

Une raison supplémentaire de réformer des relations budgétaires fédérales découle des obligations du Pacte de stabilité et de croissance de l'UE. Conformément au Pacte, l'Autriche est tenue d'observer une limite de 3 pour cent du PIB pour le déficit des administrations publiques et d'accepter des sanctions, notamment financières, en cas de non-conformité (voir encadré 3). Tous les niveaux d'administration sont convenus d'une répartition interne contraignante du plafond de déficit de Maastricht. L'accord fixe le déficit maximum autorisé pour l'administration fédérale à 2.7 pour cent du PIB et pour les Länder et les communes à 0.3 pour cent. Il est proposé que les pénalités imposées par l'UE en cas de déficits excessifs soient répercutées sur les niveaux d'administration en fonction du dépassement des déficits internes autorisés. En cas de dépassement dû à des catastrophes naturelles ou à d'autres circonstances exceptionnelles, la répartition des pénalités serait renégociée.

Compléter le dispositif de Maastricht avec un pacte national de stabilité renforcerait le processus d'assainissement budgétaire. En particulier, cela dissuaderait les Länder et les collectivités locales de laisser filer les déficits aux dépens de l'administration fédérale, qui devrait acquitter les amendes imposées par l'UE. Mais pour être efficace, le système de répartition interne du déficit doit être coordonné avec le système de partage des recettes entre les niveaux d'administration. A l'heure actuelle, l'allocation des recettes est largement négociée. Lors du calcul des recettes totales à partager entre les différents niveaux d'administration, certains transferts et subventions à des fonds spéciaux (notamment la caisse d'allocations familiales) sont déduits au préalable. Le pourcentage des recettes fiscales nettes qui reviennent aux Länder et aux communes est négocié pour chaque impôt séparément et fixé par une loi fédérale, qui reste normalement en vigueur pendant quatre ans. Plus les allocations de recettes sont fréquemment

### Encadré 3. Le Pacte de stabilité et de croissance

Le Pacte de stabilité et de croissance clarifie la disposition du traité de Maastricht visant les « déficits excessifs » et fournit un cadre institutionnel pour sa mise en application, en partie grâce à une surveillance renforcée et à une coordination des politiques économiques via l'examen annuel des programmes nationaux de stabilité. Le Pacte appelle aussi les participants à l'Union économique et monétaire (UEM) et les pays qui par dérogation ne participent pas d'emblée à la phase 3 de l'UEM – introduction effective d'une politique monétaire unique – à adopter comme objectif à moyen terme l'équilibre budgétaire (voire un excédent).

Le Pacte considère un déficit des administrations publiques supérieur à 3 pour cent comme excessif à moins que l'Union européenne ne le juge temporaire et qu'il n'existe des circonstances exceptionnelles. Le dépassement est jugé temporaire si, selon les prévisions de la Commission, le déficit devait redescendre au-dessous du seuil de 3 pour cent l'année suivante. En cas de déficit budgétaire excessif, le Conseil, sur recommandation de la Commission, proposera une stratégie d'action pour le pays, qui devrait être suivie de mesures efficaces dans un délai de quatre mois. Le Conseil surveillera la mise en œuvre des mesures, et si elles sont jugées inappropriées il fera de nouvelles propositions plus détaillées, qui seront publiées. Si des mesures correctives n'ont pas été mises en œuvre dans un délai de dix mois, des sanctions seront imposées\*. Elles prendront initialement la forme de dépôts non rémunérés, avec une composante fixe égale à 0.2 pour cent du PIB et une composante variable proportionnelle à la taille du déficit excessif. Ces dépôts ne peuvent excéder 0.5 pour cent du PIB par an, mais ils s'accumulent chaque année jusqu'à ce que le déficit excessif soit résorbé. Si le déficit excessif est supprimé dans un délai de deux ans, les dépôts sont restitués au pays, sinon ils deviennent non remboursables. Si les mesures prises par un pays se révèlent inefficaces, l'ensemble du processus est remis en route, mais les sanctions sont applicables dans un délai de trois mois.

Lorsqu'un pays est jugé en récession, celle-ci étant définie comme une baisse annuelle de la production réelle (PIB) d'au moins 0.75 pour cent, le Pacte est appliqué d'une manière différenciée. Si la production économique d'un pays Membre diminue de 2 pour cent ou plus – et sous réserve que le déficit soit temporaire – l'exemption de la procédure est accordée automatiquement. Si la baisse du PIB est comprise entre 0.75 pour cent et 2 pour cent, l'exemption est accordée dans des circonstances exceptionnelles par le Conseil. Il appartient au pays de convaincre le Conseil que le ralentissement économique est « exceptionnel » de par sa brutalité ou au regard des tendances passées.

---

\* Les sanctions ne sont pas applicables aux pays qui, par choix ou par dérogation, ne participent pas à la phase 3 de l'UEM.

renégociées, plus les plafonds de déficit risquent de ne pas apparaître réellement contraignants, ce qui compromettrait les efforts d'assainissement. Par conséquent, les règles de partage des recettes devraient être fixées dans une optique à long terme. Pour des raisons similaires, les limites des déficits ne

devraient pas être négociables, et les exemptions aux pénalités proportionnelles fixées en cas de dépassement devraient être clairement définies et limitées à un minimum<sup>23</sup>. De plus, les charges financières résultant des pénalités ne devraient pas déclencher les mécanismes de partage des charges ou de péréquation de la part des autres niveaux d'administration.

## III. Progrès de la réforme structurelle

### Introduction

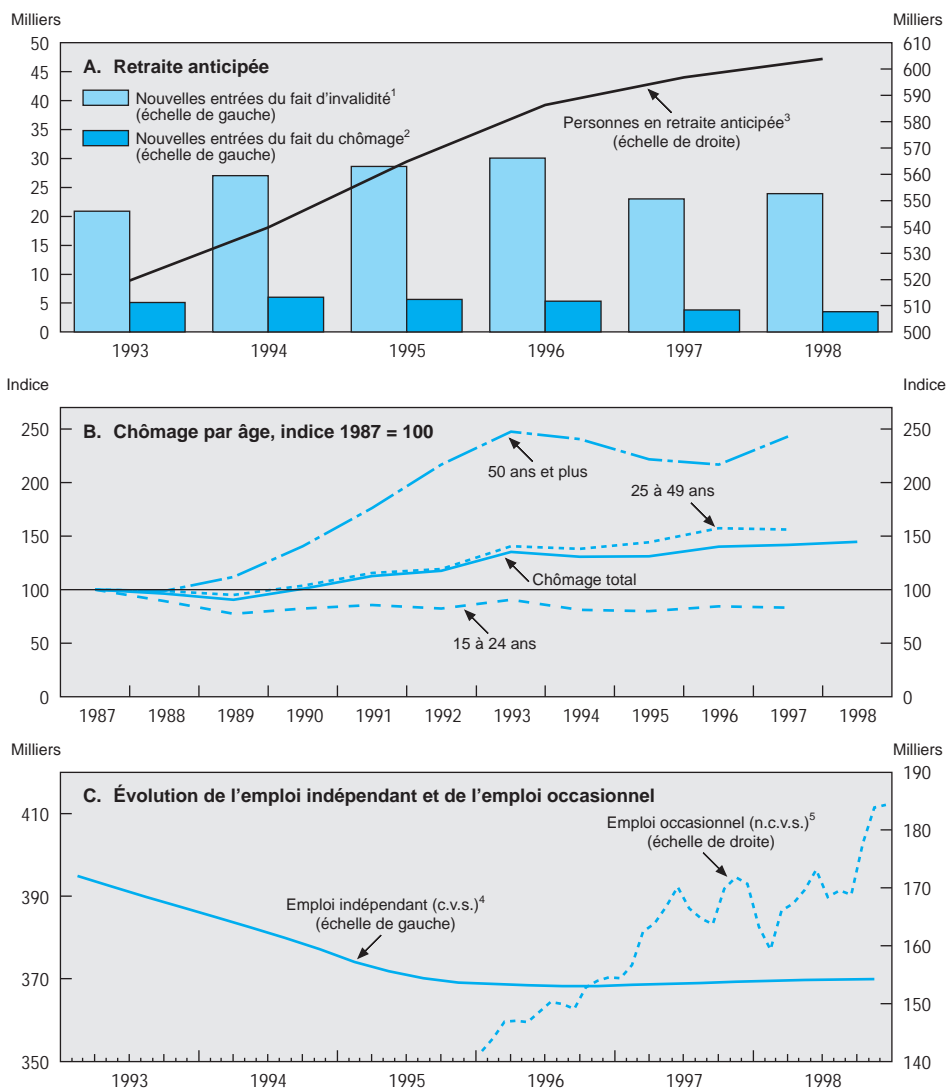
Les précédentes *Études* ont reconnu que le marché du travail de l'Autriche fonctionnait relativement bien. Il se caractérise en particulier par une forte flexibilité des salaires globaux et une faiblesse relative du chômage, notamment parmi les jeunes. Le chômage de longue durée tend cependant à augmenter au fil du temps, et lorsqu'on la considère dans une perspective à moyen terme, la croissance de l'emploi est très modérée. Le chômage a pu être contenu grâce à des incitations à la retraite anticipée, qui expliquent la faiblesse relative du taux d'activité et l'importance relative du non-emploi dans le groupe des travailleurs âgés. Les récentes *Études* ont ainsi souligné la nécessité d'accélérer la croissance de l'emploi en assouplissant encore les réglementations existant sur les marchés du travail et des produits qui entravent la flexibilité des salaires relatifs et du temps de travail et en favorisant la concurrence, la création d'entreprises et la diffusion des technologies. Les recommandations de l'OCDE ont été formulées dans le contexte d'importantes initiatives des autorités autrichiennes, dont on peut espérer qu'elles amélioreront le fonctionnement des marchés du travail et des produits. Tout dernièrement, ces initiatives ont été regroupées dans le *Plan national d'action pour l'emploi* que l'Autriche a soumis à l'Union européenne en avril 1998. Le présent chapitre examine les mesures qui ont été mises en œuvre depuis la dernière *Étude*, en insistant sur les domaines dans lesquels l'OCDE préconise de nouvelles mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*. Les questions concernant l'esprit d'entreprise sont analysées de manière plus approfondie au chapitre IV.

### Évolution récente du marché du travail

Les résultats récents du marché du travail sont conformes à l'évolution traditionnellement observée en Autriche, pays où la forte flexibilité des salaires globaux se traduit par une stabilité relative de l'emploi sur l'ensemble du cycle économique. L'emploi moyen s'est accru de près de 1 pour cent en 1998, soutenu



Graphique 11. Indicateurs du marché du travail



1. Invalidité et diminution de la capacité à travailler, les travailleurs indépendants ne sont pas pris en compte.

2. Non compris les travailleurs indépendants.

3. Retraite anticipée du régime de pension de vieillesse et les pensions d'invalidité.

4. Les données trimestrielles de 1998 sont calculées sur la base d'une estimation annuelle de l'emploi indépendant en 1998.

5. *Geringfügig Beschäftigte*.

Source : WIFO ; données communiquées par le gouvernement ; Arbeitsmarktservice Österreich (AMS).

par une croissance du PIB de l'ordre de 3/4 pour cent. L'augmentation de l'emploi a été plus ou moins conforme à la moyenne de l'UE, tandis que la croissance de l'activité dépassait d'environ 1/2 pour cent le taux moyen relevé dans cette zone. Par ailleurs, le chômage n'a que très faiblement progressé pour s'établir à 7.2 pour cent (définition nationale), le taux d'activité tendant, comme à l'ordinaire, à s'élever avec l'accélération conjoncturelle de la production. Ce processus a été renforcé par les mesures prévues dans les programmes précédents d'assainissement budgétaire, notamment la limitation des allocations chômage spéciales des travailleurs âgés (*Sonderunterstützung*) et le régime plus restrictif de congé parental<sup>24</sup>. L'offre de main-d'œuvre demeure cependant freinée par l'ampleur des nouveaux départs en retraite anticipée, aussi bien au titre du régime vieillesse du système de retraite que du fait d'invalidité. Après avoir diminué en 1997, les nouveaux départs en retraite anticipée – pensions d'invalidité comprises – se sont stabilisés à un niveau élevé en 1998 (graphique 11).

L'emploi à temps partiel a sensiblement progressé ces dernières années, sa part dans l'emploi total passant d'environ 11 pour cent en 1996 à près de 13 pour cent en mars 1998<sup>25</sup>. Les données recueillies dans le cadre du micro-recensement indiquent que cette évolution concerne à peu près tous les secteurs, mais elle est particulièrement nette dans le commerce de détail, la santé et les services financiers<sup>26</sup>. En particulier, la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins en janvier 1997 a contribué au développement de l'emploi à temps partiel. Celui-ci explique l'essentiel de la création d'emplois en 1998 et a absorbé la quasi-totalité de l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre féminine.

Traditionnellement faible en Autriche, le chômage des jeunes a sensiblement reculé en 1998 tandis que le chômage des groupes plus âgés augmentait encore. En 1998, le chômage recensé des jeunes de 15 à 18 ans était en retrait de 7.7 pour cent sur l'année précédente, et il a diminué de près de 4 pour cent dans le groupe d'âge 19 à 29 ans. En revanche, le chômage a progressé de 7 pour cent dans le groupe des personnes dont l'âge se situe entre 50 et 54 ans, et de plus de 28 pour cent pour les personnes âgées de 60 ans et plus (graphique 11). Ceci tient dans une large mesure à une évolution défavorable de la durée du chômage. La durée des périodes de chômage déclaré s'est réduite pour le groupe d'âge 16 à 18 ans, tandis qu'elle augmentait pour les personnes de 60 ans et plus. Globalement, la durée moyenne des périodes de chômage pour les personnes restant inscrites au chômage (*Vormerkdauer*) a plafonné à 230 jours et le nombre des chômeurs de longue durée (plus d'un an) a augmenté de 1/2 pour cent.

## Progrès de la réforme structurelle

Le cadre de la politique structurelle a évolué au cours de 1998, avec l'accord passé entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur le *Plan national*

#### Encadré 4. Le Plan national d'action pour l'emploi

En avril 1998, le gouvernement autrichien et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un « Plan national d'action » pour stimuler l'emploi. Ce plan repose sur quatre grands axes dont les gouvernements membres de l'UE, réunis lors du sommet sur l'emploi de Luxembourg à l'automne 1997, ont jugé qu'ils étaient essentiels pour porter l'emploi à un niveau élevé : favoriser l'employabilité, l'esprit d'entreprise, l'adaptabilité et l'égalité des chances.

Conformément à la décision du Conseil des ministres de l'UE, le gouvernement a fixé un certain nombre d'objectifs quantitatifs qu'il s'efforcera d'atteindre d'ici 2002 :

- Accroître l'emploi de 100 000 personnes (en 1997, l'emploi salarié était de 3.06 millions) et ramener le taux de chômage à un niveau proche de 3.5 pour cent (en 1997, le taux de chômage était de 4.5 pour cent)\*.
- Diminuer de moitié le nombre de jeunes de moins de 25 ans et d'adultes entrant dans le chômage de longue durée.
- Veiller à ce que 20 pour cent des chômeurs participent à des mesures actives les préparant à entrer ou à revenir sur le marché du travail.

Le Plan national d'action prévoit essentiellement :

- D'encourager les politiques actives du marché du travail, notamment en réaffectant des ressources des « mesures passives » vers des « mesures actives ».
- De favoriser les créations d'entreprises en accélérant les procédures d'autorisation et en permettant l'accès à des capitaux de démarrage et à du capital-risque.
- Développer le système éducatif en adaptant les programmes de formation professionnelle, en augmentant l'offre de places de formation, en développant les instituts polytechniques d'enseignement supérieur (*Fachhochschulen*) et en encourageant la coopération entre les universités et les instituts polytechniques d'une part et les entreprises d'autre part.
- Réduire le chômage saisonnier par une meilleure répartition du temps de travail.
- Réformer le système d'imposition et de transferts de manière à favoriser l'emploi, notamment en réduisant la charge fiscale qui pèse sur la main-d'œuvre.
- Lutter contre l'emploi illégal et le marché noir.
- Encourager la recherche et l'innovation afin d'accroître le niveau de l'emploi.
- Utiliser la demande potentielle de services sociaux, de santé et d'environnement pour augmenter l'emploi et encourager le développement de services liés aux entreprises manufacturières.
- Fournir des installations supplémentaires pour la garde d'enfants et les soins aux personnes âgées de manière que le travail soit davantage compatible avec la vie de famille.
- Améliorer les conditions de l'offre en développant les investissements publics d'infrastructure.

\* Emploi tel que défini par le Bureau central de statistique. Le taux de chômage correspond à la définition normalisée d'Eurostat et non pas à la définition utilisée par l'OCDE pour l'Autriche. On trouvera la description de ces différents concepts dans l'*Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1997, annexe II.

*d'action pour l'emploi*, dont la mise en œuvre sera suivie par le Conseil des ministres de l'Union européenne. Ce plan fixe des objectifs concrets pour l'augmentation de l'emploi et le recul du taux de chômage d'ici à 2002 et, conformément aux lignes directrices de l'UE, met particulièrement l'accent sur le chômage des jeunes et l'égalité des chances (voir encadré 4). En termes de stratégie, une place particulière est accordée aux mesures actives du marché du travail pour lutter contre le chômage, notamment dans les groupes d'âge les plus jeunes, mais le plan identifie aussi une série d'autres facteurs jugés importants pour améliorer la capacité d'emploi de l'économie autrichienne – notamment la réforme fiscale, le développement du système éducatif, la simplification des obligations administratives pour la création d'entreprises, et la promotion des exportations. Bon nombre des mesures de politique structurelle consignées dans le plan lui sont en fait antérieures, le plan se fondant sur différents éléments des dispositifs existants. Le plan tel qu'il a été publié énumère toute une série de domaines dans lesquels des mesures doivent être prises et un cadre a été fixé pour le suivi et l'ordonnement de son exécution. Les autorités élargissent actuellement ce plan en fonction des nouvelles lignes directrices de l'UE, afin de s'attaquer au problème qui touche le plus l'Autriche : le chômage des travailleurs âgés et la nécessité d'accroître le taux d'emploi de cette catégorie.

### **Améliorer la flexibilité des salaires et des coûts de main-d'œuvre**

Les précédentes *Études* ont noté que les partenaires sociaux avaient pris des mesures pour améliorer la flexibilité des salaires et du temps de travail au niveau des entreprises, et les négociations de salaires pour 1999 ont abouti à des augmentations différenciées comprises entre 2½ et 3½ pour cent. Dans le secteur de la métallurgie et de la construction électrique et mécanique, la convention collective de 1997/98 autorisait les entreprises à s'écarter sous certaines conditions du taux de salaire généralement négocié. A l'occasion d'une enquête menée en janvier 1998 par le syndicat de la métallurgie, 6 pour cent des entreprises, couvrant environ 22 pour cent des salariés de ce secteur, ont répondu qu'elles utilisaient cette clause de dérogation<sup>27</sup>. Selon une autre estimation, un tiers des entreprises avait recours à cette disposition à l'automne 1998. Ces résultats indiquent l'existence d'une demande substantielle de dispositifs plus flexibles. En conséquence, la clause de dérogation a été reprise dans la dernière convention collective du secteur de la métallurgie et de la construction électrique et mécanique.

La nécessité de mettre sur pied des arrangements flexibles vaut aussi au niveau régional. Dans la branche de l'artisanat et des métiers, des accords collectifs sont négociés pour chaque secteur entre l'association fédérale représentant le métier concerné et le syndicat, mais ces textes ne peuvent prendre effet que lorsqu'ils sont approuvés par une majorité des associations patronales des

Länder (*Innungen*). Plusieurs associations patronales régionales appartenant au secteur de l'artisanat et des métiers ont refusé de souscrire aux accords négociés au niveau fédéral. L'accord négocié en 1998 dans le secteur des métiers de la métallurgie a même été rejeté par certaines associations patronales des Länder. De plus, certains employeurs industriels auraient, semble-t-il, cherché à bénéficier d'un accord de salaire plus favorable en demandant à être assimilés à des métiers de l'artisanat. Les syndicats ont proposé en réponse de réorganiser le système de la représentation patronale dans le domaine de l'artisanat et des métiers de façon que les accords collectifs conclus au niveau fédéral aient automatiquement force obligatoire au niveau régional. Un tel système réduirait cependant la flexibilité des salaires, à moins de s'accompagner de clauses dérogatoires plus larges qu'actuellement.

### **Accroître la flexibilité du temps de travail**

S'agissant de la flexibilité du temps de travail, les progrès paraissent inégaux et la réglementation reste complexe<sup>28</sup>. Dans le secteur du tourisme, une nouvelle convention collective qui concerne quelque 160 000 salariés a élargi la possibilité de recourir au travail posté sur l'ensemble de la semaine et de procéder à une péréquation pour le calcul des primes versées au titre des heures supplémentaires. Par ailleurs, la Fédération des syndicats autrichiens (*Österreichischer Gewerkschaftsbund*) a revendiqué des réductions secteur par secteur de la durée hebdomadaire moyenne du temps de travail pour la ramener à 35 heures et a demandé une augmentation de la rémunération des heures supplémentaires. Au cours des négociations de salaires concernant le secteur du commerce de détail, qui se sont ouvertes en octobre 1998, le syndicat a demandé que la durée moyenne du travail soit ramenée de 38.5 à 35 heures pour quelque 400 000 salariés et que des primes soient versées au titre d'heures supplémentaires pour le travail effectué au-delà de 38 heures  $\frac{1}{2}$ . L'abaissement du seuil pour le paiement de primes au titre des heures supplémentaires serait incompatible avec l'exigence de plus grande flexibilité du temps de travail.

Les mesures visant à subventionner les dispositifs de partage du travail et de travail à temps partiel, qui étaient contenues dans la réforme des retraites de 1997<sup>29</sup>, pourraient contribuer à renforcer la tendance au développement de l'emploi à temps partiel, bien que rien ne permette encore de juger de l'efficacité de ces mécanismes. Jusqu'en juin 1998, la prime versée au titre de la solidarité (*Solidaritätsprämienmodell*), qui prévoit des incitations financières à l'intention des travailleurs âgés qui réduisent leur temps de travail afin de permettre de nouvelles embauches, n'a été appliquée que par deux entreprises. Le travail à temps partiel devrait prendre de l'importance dans le secteur public, le gouvernement ayant assoupli les réglementations applicables.

Après avoir fortement progressé en 1996 et dans les premiers mois de 1997, l'emploi occasionnel (*geringfügige Beschäftigung*) a d'abord fléchi avant de retrouver une tendance nettement ascendante jusqu'à la fin de 1998 (graphique 11). Dans le passé, l'emploi occasionnel et les travaux sous-traités par des entreprises auprès de travailleurs indépendants (*Werkverträge*) étaient largement exemptés de cotisations sociales, mais depuis la fin 1997, les employeurs sont assujettis à ces cotisations. Les prélèvements applicables ont atténué la hausse du taux marginal d'imposition lors du passage d'une activité occasionnelle à une activité à temps partiel, mais ils ont simultanément alourdi les coûts de main-d'œuvre dans ce compartiment relativement plus flexible du marché du travail. Le fait que ce type d'emploi se soit parallèlement développé tient à l'évolution de la structure de l'emploi, notamment dans le secteur du commerce de détail à la suite de la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins. Les salariés peuvent choisir d'adhérer au régime de sécurité sociale en cotisant eux-mêmes à taux réduit. Très peu de salariés ont utilisé cette possibilité, ce qui donne à penser qu'ils étaient déjà couverts par d'autres cotisations (conjoint, famille ou autre emploi).

### **Réduire les distorsions dues à l'assurance chômage et aux prestations connexes**

#### *Indemnisation du chômage*

Comme le notait l'*Étude* de 1998, les incitations au travail ont été renforcées à partir de janvier 1998 avec la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation autorisant la poursuite du versement des allocations, à taux réduit, si le bénéficiaire accepte un emploi à temps partiel pendant moins de dix-sept jours par mois. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée directe sur l'emploi à temps partiel des bénéficiaires de prestations, le rapide développement de cette forme d'emploi au cours de l'année écoulée pourrait indiquer que le programme a été largement couronné de succès.

Soucieux de préserver la base contributive à la sécurité sociale et conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan national d'action, le gouvernement a présenté une proposition de loi destinée à durcir les contrôles pour empêcher le travail clandestin. Les bénéficiaires d'allocations de chômage, s'ils s'avèrent exercer un travail clandestin, seront sanctionnés comme s'ils avaient travaillé de manière illicite sur l'ensemble du mois, sauf s'ils peuvent apporter la preuve du contraire. Pour faciliter l'identification du travail clandestin, les employeurs doivent désormais déclarer leurs salariés dès le premier jour de leur prise de fonctions et non plus le troisième jour comme dans le passé. Les avis ont cependant été partagés sur la définition qu'il convenait de donner au « travail » et sur le point de savoir s'il fallait ou non prendre en compte l'aide aux

voisins. Cette question illustre la difficulté pratique d'introduire de nouveaux contrôles juridiques. Elle a été résolue depuis lors.

### *Retraite anticipée*

Selon les précédentes *Études*, la générosité des conditions de départ en retraite anticipée fausse les incitations à une négociation efficiente des salaires, et ce facteur, conjugué à l'alourdissement des charges sociales pour financer les retraites, constitue un obstacle majeur à une plus forte utilisation de la main-d'œuvre en Autriche. Dans le secteur public, les départs en retraite anticipée ont fortement fléchi ces derniers temps. Le pourcentage des nouveaux retraités de moins de 60 ans est tombé des deux tiers en 1995 aux deux cinquièmes en 1997. Ce recul s'est accompagné d'une baisse spectaculaire du nombre de départs en retraite de fonctionnaires qui, en 1997, n'a pas atteint le tiers du niveau particulièrement élevé auquel il s'était établi en 1995. Bien que cette évolution soit liée aux politiques antérieures d'embauche du secteur public, elle tient aussi à l'introduction de réductions des pensions versées aux fonctionnaires en cas de retraite anticipée (avant 60 ans).

Dans le régime général de retraite – on l'a vu au chapitre II – les conditions d'ouverture des droits à la retraite anticipée (c'est-à-dire avant 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes) ont été durcies dans le cadre du train de mesures d'assainissement budgétaire de 1996. Le nombre de nouvelles pensions de préretraite du régime vieillesse a de ce fait diminué de 22 pour cent en 1997, puis à nouveau de 3 pour cent en 1998. Néanmoins, malgré des conditions plus strictes d'ouverture des droits à la retraite anticipée pour invalidité, entrées en vigueur en janvier 1998, les nouvelles pensions à ce titre n'ont diminué que de 0.3 pour cent. Dans le même temps, on a constaté une augmentation de 7.7 pour cent du nombre de nouvelles pensions d'invalidité, ce qui a presque annulé en termes absolus la réduction des départs en retraite anticipée dans le cadre du régime vieillesse. Ceci confirme l'idée que les différents dispositifs de retraite anticipée se substituent les uns aux autres si leur accès n'est pas rendu plus difficile sur tous les fronts<sup>30</sup> (graphique 11). Globalement, en 1998, les pensions de préretraite du régime vieillesse et les pensions d'invalidité représentaient encore les quatre cinquièmes du nombre total de nouvelles pensions accordées (à l'exclusion des pensions de réversion), soit le même résultat qu'en 1997. A la suite des mesures visant à limiter l'accès aux pensions pour des raisons de réduction de la capacité de travail, en portant à 20 semaines la durée de la période d'incapacité précédant l'octroi de la pension, les autorités ne prévoient pas de nouveau durcissement des conditions d'admission aux autres programmes avant l'an 2000.

### *Mesures actives du marché du travail*

Pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés dans le *Plan national d'action* (encadré 4), le gouvernement a l'intention de développer sensiblement les mesures actives du marché du travail. Afin de lutter contre le chômage de longue durée, il prévoit d'offrir l'accès à des programmes actifs du marché du travail à tous les chômeurs qui risquent de devenir chômeurs de longue durée et qui auront eu des entretiens pour évaluer leurs droits à bénéficier de tels dispositifs. Ceci interviendra deux à quatre mois avant que la personne concernée entame son sixième ou son douzième mois de chômage. Des aides financières seront également accordées aux entreprises et à divers organismes pour favoriser la qualification et la réinsertion des chômeurs. Les chômeurs jugés aptes à participer à des programmes actifs du marché du travail peuvent aussi obtenir une aide financière pour couvrir leurs dépenses de formation, de transport et de garde d'enfant. Les crédits du Service du marché du travail (*Arbeitsmarktservice*) destinés à financer des mesures actives du marché du travail ainsi que des garanties de revenu connexes ont augmenté de 5.4 pour cent en 1998 et doivent à nouveau être accrus de 14.9 pour cent en 1999, cette hausse étant partiellement couverte par une réduction symétrique des dépenses au titre des programmes passifs. Pour pouvoir évaluer ces mesures actives, il faudra attendre quelques mois, l'expérience d'autres pays donnant à penser que leur efficacité dépend largement de la façon dont elles sont conçues.

Dans le contexte du Plan national d'action, les autorités fédérales et les Länder sont convenus de développer l'emploi dans les services sociaux et les services de santé. Les Länder et les collectivités locales renforceront leurs infrastructures dans ces domaines, tandis que le gouvernement fédéral contribuera au financement de l'emploi et de la formation. De plus, il cofinancera également des investissements régionaux d'infrastructure pour le développement de régions structurellement faibles et prendra à sa charge les dépenses correspondantes au titre de l'emploi sous réserve que ces projets contribuent à une création nette d'emplois. Il faudra concilier ces propositions avec la réforme du secteur de la santé et avec le souci d'améliorer l'efficacité du secteur public. S'agissant des investissements d'infrastructure, les procédures de sélection des projets sont actuellement très variables, la plupart des ministères faisant appel à un certain nombre de bureaux et de commissions auxquels sont représentés les partenaires sociaux ; dans certaines de ces instances, la planification des projets est encore peu développée. Pour éviter le risque de gaspillage dans le cadre du nouveau dispositif, il sera essentiel de renforcer les procédures de planification, mais on ne sait pas encore quelles propositions seront faites à cet effet. Les études économétriques ne mettent généralement en lumière aucune relation systématique entre l'investissement public et la croissance, tandis que des études plus spécifiques, ciblées sur certaines catégories d'investissement ou sur certaines



régions, permettent de déceler l'existence d'effets qui peuvent être soit très nettement positifs, soit nuls, voire négatifs.

### **Amélioration des qualifications, du dynamisme des entreprises et de la concurrence**

La *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* reconnaît l'importance de veiller à ce que les mesures prises pour assurer l'équilibre du marché du travail soient compatibles avec les objectifs de protection sociale. Pour ce faire, il faut pleinement exploiter et développer les qualifications de la population active, utiliser efficacement la technologie et encourager le dynamisme des entreprises. Simultanément, il faut assurer la compétitivité et l'efficacité des marchés de capitaux et des marchés de produits. De la sorte, le produit marginal du travail augmentera, ce qui contribuera à justifier les taux existants de salaire et à réduire par là même les coûts d'ajustement. Les mesures à prendre pour promouvoir l'esprit d'entreprise étant traitées au chapitre IV, nous examinerons dans les paragraphes qui suivent des questions plus spécifiques concernant la formation des qualifications, les marchés de capitaux et la concurrence sur les marchés de produits.

#### ***Amélioration des qualifications et du savoir-faire technologique***

Comme le notait l'*Étude* de 1998, l'adaptation des programmes d'apprentissage en fonction des nouvelles exigences est essentielle à la modernisation du système dual de formation professionnelle qui existe en Autriche et dont les résultats ont été jusqu'à présent satisfaisants. La mise en place de nouveaux programmes s'est poursuivie en 1998 et, selon une première évaluation, les demandes de formation dans les nouvelles disciplines semblent être nombreuses. Pour l'année dans son ensemble, 12 pour cent des contrats d'apprentissage nouvellement conclus concernaient des secteurs qui n'avaient été ouverts qu'en septembre 1997.

Malgré ces progrès, les places d'apprentissage offertes en 1998 n'ont pas permis, plus que les années précédentes, de satisfaire toutes les demandes. Le gouvernement a jugé cet état de choses très préoccupant, compte tenu notamment de l'importance accordée à la lutte contre le chômage des jeunes dans le Plan national d'action. Il a donc pris, en accord avec les partenaires sociaux, un certain nombre de nouvelles mesures pour renforcer le système de formation professionnelle, en développant les précédentes actions ponctuelles adoptées dans le cadre du dispositif de 1997<sup>31</sup>. Afin de réduire les coûts de la formation pour les employeurs, les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt pendant la première année de tout contrat d'apprentissage, et elles ont été exemptées du versement de la cotisation patronale à la sécurité sociale. Ces mesures ont été

officiellement intégrées dans le Plan national d'action. Le Plan national d'action ne comporte aucune autre mesure visant à assouplir les restrictions légales à l'emploi d'apprentis<sup>32</sup>.

Les systèmes d'enseignement et d'apprentissage assurent une éducation et une formation adéquates à un pourcentage élevé de la population, mais un assez grand nombre de jeunes quittent encore l'école sans qualifications suffisantes et passent au travers des mailles du filet de sécurité que constitue le système de formation. C'est à leur intention qu'a été mis en place un programme de « pré-apprentissage » – qui n'existe pour l'instant que pendant une période probatoire – afin de faciliter le passage à la formation classique en apprentissage. Les cours de pré-apprentissage étalent sur deux années au plus l'enseignement normalement prodigué au cours de la première année de formation professionnelle. C'est le Service du marché du travail (*Arbeitsmarktservice*) qui assure l'orientation vers la formation en pré-apprentissage. De plus, un « réseau de secours » a été mis sur pied pour offrir des places de formation à 4 000 jeunes laissés de côté par le système classique. Ce programme, dont la durée est limitée à deux ans à partir de l'automne 1998, offre une aide financière à des établissements (qui n'offrent généralement pas de places d'apprentissage) pour leur permettre d'organiser des cours de formation professionnelle d'une durée de dix mois. Ces cours doivent permettre aux participants d'acquérir les connaissances habituellement dispensées au cours de la première année d'apprentissage normal, 60 pour cent de la formation ayant un caractère pratique. La très large place accordée aux compétences pratiques est un aspect positif de ce programme, mais les programmes d'urgence destinés à combler l'écart entre les offres et les demandes pourraient avoir du mal à assurer l'adéquation entre les qualifications et les besoins, et devront donc être soigneusement suivis.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, on s'est préoccupé d'améliorer la pertinence professionnelle des programmes et d'introduire une formation axée sur l'entreprise dans tous les types de programmes, mais les progrès dans ce domaine complexe ont été lents et inégaux. Un plan de développement de cinq ans (à partir de 2000) est actuellement mis au point à l'intention des instituts polytechniques (*Fachhochschulen*) qui se sont spécialisés dans la formation supérieure appliquée. En outre, l'un des grands objectifs des mesures de réforme, qui figure dans la loi de 1997 sur les universités, est d'établir un lien plus étroit entre les programmes universitaires et les besoins des entreprises. La mise en œuvre de la réforme des universités a été retardée par la mise au point d'un certain nombre de textes réglementaires.

Le niveau des dépenses de R-D est relativement faible en Autriche, et ce facteur, conjugué aux lacunes évidentes du système d'innovation (examiné plus en détail au chapitre IV), a conduit le gouvernement à lancer une « offensive technologique ». Ce programme, dont les grandes lignes ont été présentées dans

l'*Étude* de l'an dernier, a été incorporé dans le Plan national d'action. Certains progrès ont été faits concernant la mise en place et le soutien de réseaux de recherche (« centres de compétence », *Kompetenzzentren*), qui associent des établissements de recherche et des entreprises<sup>33</sup>. Néanmoins, l'année écoulée a été aussi marquée par de sérieuses divergences de vues au sein du gouvernement concernant la structure institutionnelle devant étayer la politique scientifique. La création des « centres de compétence » est le principal élément de « l'offensive technologique ». Deux ministères ont préparé chacun leur propre dispositif de soutien. Parallèlement à celui du ministère de la Science et des Transports, qui privilégie la création de tels centres auprès des universités concernées, le ministère des Affaires économiques a mis sur pied deux autres dispositifs, l'un centré sur l'industrie et l'autre s'organisant autour de différentes disciplines. L'objectif du dispositif industriel est de créer des centres regroupés autour de pôles industriels de compétence. Le second dispositif, appelé « réseau de pôles de compétence complémentaires », est axé sur des sujets particuliers comme la biomasse, la technologie aéronautique et les produits forestiers.

### ***Développement des marchés de capitaux***

En ce qui concerne le marché des capitaux, le principal changement a été la création de la zone euro, qui devrait étoffer les marchés et accroître leur liquidité. Sur le plan interne, l'initiative la plus importante a concerné la réorganisation de la bourse de Vienne (*Wiener Börse*) ; la bourse a choisi de travailler en étroite coopération avec celle de Francfort. A cet effet elle utilisera le système allemand de négociation automatisé (*Xetra*) (dont l'entrée en vigueur est prévue pour le second semestre de 1999), et l'inscription à l'une des deux bourses sera reconnue par l'autre, de sorte que les membres de la bourse de Francfort auront automatiquement accès à la cote de la bourse de Vienne et réciproquement. Ces mesures devraient très largement contribuer à approfondir le marché autrichien des actions. Dans le même esprit, les différents compartiments de la bourse ont été redéfinis. En particulier, un nouveau compartiment appelé « marché autrichien des valeurs de croissance » a été créé pour faciliter le financement d'entreprises de dimension moyenne. Il se substitue à un autre organisme (*FIT*) qui n'a pas réussi à attirer des sociétés et les investisseurs. Le marché des valeurs de croissance est une innovation potentiellement importante dans la mesure où il oblige les sociétés à présenter leurs comptes conformément aux normes comptables internationales et où chaque entreprise nouvellement cotée est accompagnée d'un teneur de marché pour tenter d'améliorer la liquidité du marché. Le développement des établissements de capital-risque est analysé plus en détail au chapitre IV.

Une nouvelle loi concernant les opérations de rachat d'entreprises permettant, entre autres, de mieux protéger les intérêts des actionnaires minori-

taires, est entrée en vigueur au début de 1999. Elle devrait avoir une incidence positive sur la propension des investisseurs financiers, tant locaux qu'étrangers, à s'engager sur le marché des valeurs.

### ***Intensification de la concurrence sur les marchés de produits***

#### *Déréglementation du secteur des télécommunications*

En ce qui concerne l'ouverture du marché des télécommunications, la concurrence s'est rapidement intensifiée dans le réseau fixe et les liaisons mobiles. Conformément à la nouvelle loi sur les télécommunications, entrée en vigueur en août 1997, la mise en œuvre des principales réglementations a été confiée à la nouvelle autorité de régulation (*Telekom Control Kommission* et *Telekom Control GMBH*) mise en place en 1998. La Commission a fixé les tarifs d'interconnexion et a simplifié la marche à suivre par les utilisateurs pour choisir entre différents réseaux. En 1998, 50 licences ont été accordées pour le réseau fixe (téléphone vocale et lignes louées) et trois pour les télécommunications mobiles. Ce cadre réglementaire devrait constituer une base adéquate à la concurrence d'autres opérateurs de réseau, à condition que les autorités étudient systématiquement la possibilité de revoir à la baisse les redevances d'interconnexion et procèdent aux ajustements requis aussi rapidement que possible. Ces redevances représentent un fort pourcentage des coûts actuels des fournisseurs de services de télécommunication, et le niveau auquel elles sont fixées joue un rôle déterminant dans le développement de l'accès au marché. Le dégroupage des éléments locaux du réseau pourrait être nécessaire pour soutenir la concurrence. Il est particulièrement important pour la compétitivité de l'industrie autrichienne que les coûts des télécommunications soient réduits, les tarifs téléphoniques autrichiens étant actuellement supérieurs à la moyenne européenne<sup>34</sup>.

#### *Le secteur de l'électricité*

Conformément à la directive de l'UE, une nouvelle loi applicable au secteur de l'électricité (*Elektrizitätswirtschafts-und-organisationsgesetz, ELWOG*) est entrée en vigueur en février 1999, l'objectif étant d'ouvrir partiellement ce secteur à la concurrence à partir de cette date. En vertu de ce texte, les réseaux sont tenus d'accorder l'accès aux producteurs et acheteurs répondant à certains critères. Dans le passé, le souci de veiller à ce que les Länder gardent le contrôle de leurs services d'intérêt public (voir *Étude* de 1998) a été l'un des principaux obstacles à la mise en place d'un cadre réglementaire favorable à la concurrence. Dans le débat actuel, trois questions revêtent une importance particulière : la création de conditions non discriminatoires pour l'accès au réseau, la fixation d'un système tarifaire pour l'utilisation du réseau de transmission qui ne désavantage pas les nouveaux concurrents, et la solution du problème des coûts échoués<sup>35</sup>.

En ce qui concerne l'accès au réseau, le gouvernement est désormais favorable à la formule de «l'accès régulé des tiers au réseau», qui paraît préférable à celle «de l'acheteur unique» pour ouvrir le marché de l'énergie<sup>36</sup>. Aux termes de la nouvelle législation, l'autorité de régulation (ministère des Affaires économiques) peut refuser l'accès du réseau pour préserver l'approvisionnement en électricité assuré par des producteurs astreints à des obligations de service public (*gemeinwirtschaftliche Verpflichtung*). Sont concernés les centrales de co-génération qui préservent l'environnement et économisent des ressources, ou les systèmes faisant appel à des ressources renouvelables, sous réserve que ces producteurs opèrent de manière efficiente et conformément aux principes commerciaux. Ces dispositions présentent le risque de protéger les fournisseurs d'énergie en place au détriment de nouveaux concurrents, à moins qu'on ne fixe des critères précis pour déterminer si les producteurs ont ou non une gestion commerciale. De telles règles de base seront difficiles à mettre en œuvre aussi longtemps que la concurrence ne jouera pas véritablement sur le marché. Dans le même esprit, la loi privilégie explicitement les arrangements contractuels existants ou les contrats qui se situent dans le prolongement des dispositifs en vigueur. Pour que la baisse des prix de l'énergie porte ses fruits, il faudra que l'accès au marché se fasse selon le principe de non-discrimination, les exceptions étant le moins nombreuses possible.

Le ministère des Affaires économiques a fixé les tarifs pour l'utilisation du réseau de transmission et de distribution, qui conserve sa position de monopole. Vu la complexité de la structure fédérale, les tarifs varient selon la région et la tension du réseau, en fonction du coût complet de l'entretien, de l'exploitation et de l'extension du réseau (investissements historiques), avec réduction de 3.5 à 10 pour cent pour les gains de productivité escomptés. Le morcellement de la propriété publique, tant pour les réseaux que pour la production, rend difficile la dissociation des réseaux des autres éléments de la chaîne de l'électricité, notamment en ce qui concerne la fixation de prix rationnels pour l'utilisation du réseau, condition essentielle à une véritable concurrence entre les fournisseurs pour attirer les consommateurs éligibles. Les redevances pour le transport de l'électricité sont actuellement bien plus élevées que dans les autres pays européens, ce qui créera un obstacle à l'entrée sur le marché des nouveaux fournisseurs d'énergie, les opérateurs historiques étant à même de réaliser des rentes de monopole au détriment de leurs clients.

Un problème à résoudre, et dont l'incidence pouvait être très forte sur l'ouverture du marché, concernait la répartition des coûts liés au réseau haute tension de l'Autriche. Le ministre des Affaires économiques était d'avis de se fonder à cet effet sur l'ensemble de la consommation d'électricité en Autriche (méthode brute), mais les producteurs des Länder (*Landesgesellschaften*) et les collectivités locales (*Kommunalgesellschaften*), qui sont dans une certaine mesure indépendants du réseau haute tension, faisaient valoir que ces coûts devraient

être répartis sur la seule base des clients du réseau (méthode nette). Cette dernière méthode se serait traduite par des tarifs plus élevés que dans le premier cas de figure pour l'utilisation du réseau haute tension et aurait constitué un obstacle à l'entrée de nouveaux producteurs. En janvier 1999, un compromis a été adopté – en prenant en compte la méthode brute à raison de 40 pour cent et la méthode nette à raison de 60 pour cent – sous réserve que l'électricité autoproduite (et certaines autres sources) soit exclue de la base de calcul.

### *Politique de la concurrence*

Les questions touchant à la politique de la concurrence ont davantage retenu l'attention ces derniers temps, du fait des allégations concernant l'existence d'ententes dans un certain nombre de secteurs de l'industrie du bâtiment, d'une enquête de l'UE sur une entente supposée entre des établissements bancaires au niveau de la fixation des taux d'intérêt, et de controverses sur la façon dont devraient être organisées les grandes fusions dans le secteur du détail et sur les autorités dont ces opérations devraient relever : autorités autrichiennes ou Communauté européenne. On en est ainsi venu à s'interroger sur l'efficacité du cadre actuellement en place pour préserver la concurrence, et sur le point de savoir s'il peut jouer un rôle adéquat en matière de subsidiarité dans le contexte de la réglementation de la concurrence de l'UE. Le système actuel est fondé sur l'existence d'un tribunal des ententes (*Kartellgericht*), qui agit sur la base des recommandations des partenaires sociaux (représentés par la Chambre fédérale du travail et la Chambre fédérale des entreprises), tandis que le ministère des Affaires économiques (département de la concurrence) représente l'État devant le tribunal. Les ententes ne sont pas interdites et le tribunal ne peut pas en règle générale agir d'office. Bien que les amendes puissent être considérables, elles n'ont été que rarement appliquées<sup>37</sup>. Le système est potentiellement menacé par des conflits d'intérêts entre les partenaires sociaux et peut faire l'objet de pressions politiques. Ces dangers ont été mis en lumière au cours de l'année écoulée.

En 1998, le projet de reprise d'une importante chaîne alimentaire autrichienne par une autre société a été examiné, en raison de son ampleur, par les autorités européennes de la concurrence. Une demande ayant été faite pour que cette affaire soit partiellement portée devant le tribunal autrichien compétent, d'importantes négociations ont eu lieu entre les partenaires sociaux et le ministère sur les conditions qui pourraient accompagner la fusion. Les deux parties à la fusion et leurs concurrents ont été et sont membres de la Chambre des entreprises, ce qui ne permet guère un traitement objectif du problème au sein du tribunal, du fait de conflits d'intérêts potentiels. En fin de compte, un accord a été trouvé entre le ministre des Affaires économiques et la société qui prévoyait de procéder à la reprise. Afin de restreindre le pouvoir de marché dans le secteur de la distribution, cet accord prévoyait de plafonner la part revenant à la nouvelle

société sur le marché après la fusion (un peu moins que celle qu'auraient eue globalement les entreprises faisant l'objet de la fusion) et s'accompagnait aussi d'obligations en matière d'emploi et de formation. Bien que cet accord ne soit jamais entré en vigueur – l'UE a fait connaître ses objections à l'accord proposé, de sorte que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une demande officielle de renvoi devant les autorités autrichiennes chargées de la concurrence – il met en lumière un certain nombre de problèmes. Les négociations de ce type peuvent faire l'objet de pressions des parties intéressées qui compromettent le respect du droit de la concurrence. Le fait est que, dans le cas examiné ici, la société qui prévoyait de procéder à la reprise a menacé de réduire ses commandes en Autriche si la fusion ne pouvait se réaliser. De même, l'application du droit de la concurrence risque d'être compromise si l'on encourage les entreprises menant une négociation à faire des concessions qui ne sont pas liées aux questions de concurrence ou qui entraînent des solutions peu satisfaisantes<sup>38</sup>. Une autre série de lacunes est devenue apparente dans le cas de l'industrie du bâtiment. Après avoir constaté l'existence d'une entente dans ce secteur, la ville de Vienne a placé certaines entreprises sur une liste noire pour ses appels d'offres. Les salariés des entreprises concernées se sont élevés contre cette décision, leurs représentants se trouvant de ce fait confrontés à un conflit d'intérêts. De ce point de vue, la crédibilité de l'autorité chargée de faire respecter le droit de la concurrence dépend de l'indépendance dont elle dispose à l'égard des partenaires sociaux et du gouvernement. Le gouvernement a prévu depuis quelque temps de revoir le droit de la concurrence, et un projet de loi soumis récemment au Parlement aura notamment pour effet de rendre le droit autrichien plus compatible avec les réglementations de l'UE et d'autoriser le tribunal à agir d'office. Cependant, le nouveau dispositif ne va pas jusqu'à créer une autorité indépendante chargée de la concurrence.

### **Vue d'ensemble et possibilités d'action future**

La réforme structurelle en Autriche continue d'être menée sur un large front, couvrant non seulement le marché du travail mais aussi le système d'enseignement et les marchés de produits. L'encadré 5 présente une vue d'ensemble des progrès réalisés dans ce domaine, en rappelant les propositions initiales de la *Stratégie pour l'emploi* et en formulant des recommandations d'action future.

Dans le cadre de la stratégie d'ensemble définie par le Plan national d'action, une attitude prudente s'impose à l'égard des objectifs retenus par le gouvernement en matière d'emploi et de chômage (voir encadré 4). De tels objectifs peuvent être utiles lorsqu'ils poussent à des ajustements de politique structurelle, et la discipline qu'ils impliquent trouve son expression dans les efforts faits pour déboucher sur des mesures concrètes. Néanmoins, comme le

Encadré 5. **Mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi – aperçu des progrès**

**Depuis le dernier examen, un certain nombre de mesures s'inspirant de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi ont été prises, mais les progrès ont été inégaux. Le présent encadré récapitule les progrès accomplis depuis les recommandations formulées à l'intention de l'Autriche en 1997 dans le cadre de la Stratégie pour l'emploi**

Proposition de la Stratégie pour l'emploi	Mesures prises depuis 1997	Évaluation/recommandations de l'OCDE
---	----------------------------	--------------------------------------

**I. Améliorer la flexibilité des coûts salariaux et de main-d'œuvre**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la différenciation des salaires, les négociations au niveau des entreprises et les clauses de dérogation</li> </ul> | Introduction d'une plus grande flexibilité dans l'important secteur de la métallurgie. Modification des profils de rémunération des employés.                               | Encourager de nouvelles mesures en faveur de véritables clauses de dérogation, dans le cadre des négociations collectives.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'emploi de travailleurs âgés et réduire les incitations à la retraite anticipée</li> </ul>                          | Institution d'aides en faveur de l'emploi de travailleurs âgés et de pénalités en cas de licenciement. Assouplissement des conditions applicables aux retraites partielles. | Encourager les négociations salariales visant à tenir compte de la situation particulière des travailleurs âgés. Faire en sorte que les allocations de chômage soient davantage alignés sur les salaires du marché. |

**II. Accroître la flexibilité du temps de travail et assouplir les dispositions en matière de sécurité de l'emploi**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Réformer les réglementations qui favorisent des pratiques de travail rigides</li> </ul>  | Libéralisation de la législation sur le temps de travail, qui a permis une organisation plus flexible du temps de travail dans les branches qui en ont tiré parti (notamment la métallurgie). | Examiner les effets des réglementations et ouvrir le cas échéant des possibilités d'accords flexibles |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Libéraliser les conditions de renouvellement des contrats de durée déterminée</li> </ul> | Examen des restrictions : aucune action jugée nécessaire.   | Rester attentif.  |

(voir page suivante)



*(suite)*

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le travail à temps partiel et le travail occasionnel</li> </ul>               | <p>Extension de l'obligation de payer des cotisations sociales aux emplois indépendants et aux emplois occasionnels. Prestations accordées aux salariés qui réduisent leur temps de travail en liaison avec l'embauche de chômeurs. Assouplissement des restrictions imposées à l'emploi à temps partiel dans le secteur public.</p> | <p>Réexaminer la question de l'imposition de cotisations sociales aux emplois occasionnels et aux emplois indépendants afin de faciliter le passage du chômage à l'emploi. Libéraliser les restrictions applicables au temps de travail par profession.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformer les dispositions relatives à la protection contre les licenciements</li> </ul> | <p>Examen des réglementations en vigueur : aucune action jugée nécessaire.</p>   | <p>Rester attentif.</p>   |

### III. Réduire les distorsions dues à l'assurance chômage et aux prestations connexes

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les incitations à la retraite anticipée</li> </ul>   | <p>Restrictions imposées à la retraite anticipée pour raisons de chômage. Des restrictions supplémentaires seront progressivement introduites à partir de l'an 2000. Moins d'incitations à la préretraite.</p> | <p>Envisager de nouvelles mesures permettant de réduire le recours à la retraite anticipée à court terme et renforcer les mesures à long terme (critères d'admission plus rigoureux, réductions actuarielles plus fortes des pensions).</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les allocations de chômage versées aux travailleurs saisonniers dans l'industrie du tourisme</li> </ul>  | <p>Néant.</p>  | <p>Mettre en œuvre les réformes.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les contre-incitations à prendre un emploi dans le cadre des programmes d'aide sociale et développer les prestations liées à l'emploi</li> </ul> | <p>L'allocation chômage et l'assistance chômage sont désormais progressivement réduites en cas d'emploi temporaire, au lieu d'être immédiatement supprimées.</p>   | <p>Pour réduire les taux marginaux effectifs d'imposition aux niveaux inférieurs de revenu, examiner encore les possibilités d'élargir la partie des revenus non prise en compte tout en abaissant rapidement les prestations lorsque les intéressés se rapprochent de l'emploi à temps plein. Développer</p> |

*(voir page suivante)*

(suite)

- Privilégier les mesures actives en donnant moins de poids aux mesures passives

Aides versées aux employeurs qui emploient des personnes bénéficiant de l'assistance chômage. Pour les travailleurs qui prennent un congé, versement d'une aide si un chômeur est engagé pour occuper l'emploi ou si le travailleur suit une formation. Aides en cas de réduction du temps de travail permettant d'engager des chômeurs.

Développement des aides financières aux entreprises et aux chômeurs aux fins de formation et d'insertion des chômeurs. Encouragement de l'emploi dans les professions sociales et de santé. Aides aux emplois associés à des investissements régionaux d'infrastructure.

les prestations liées à l'emploi dans le contexte d'une plus grande différenciation des salaires.

Voir si la restriction concernant l'embauche de chômeurs est possible sur le plan administratif et veiller à ce que les congés ne soient pas pris abusivement et ne deviennent pas coûteux pour l'économie.

Cibler étroitement les mesures sur les groupes à problèmes. Évaluer l'efficacité des dispositifs. Inscrire les aides à l'emploi dans le secteur social et le secteur de la santé dans le cadre de réformes plus larges encourageant l'efficacité et un financement équilibré. Veiller à l'efficacité des investissements d'infrastructure.

#### IV. Améliorer les qualifications de la main-d'œuvre

- Préserver et rétablir l'intérêt du double système de formation professionnelle, préciser sa relation avec l'enseignement supérieur

Certains programmes d'apprentissage ont été révisés et de nouvelles professions y ont été incorporées. Les apprentis sont exemptés des cotisations d'assurance maladie et leurs horaires de travail ont été libéralisés. Certaines aides à

Continuer de revoir les programmes de formation professionnelle et les professions concernées. Éviter de lier les aides et les marchés à la formation. Dans le cadre des nouveaux programmes d'aide aux jeunes qui n'ont pas trouvé de place

(voir page suivante)

*(suite)*

- |   |  |  |
|---|--|--|
|   | l'industrie et certains marchés publics seront liés à la formation. Des avantages fiscaux seront accordés et les cotisations à l'assurance accident seront suspendues pour les entreprises qui prennent des apprentis. Aide financière aux institutions qui organisent une formation professionnelle supplémentaire. | d'apprentissage, veiller à laisser jouer les forces du marché pour déterminer le type de formation à proposer.   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raccourcir et réformer l'enseignement supérieur et le centrer sur des études plus professionnelles. Développer le rôle des nouvelles écoles techniques supérieures (Instituts polytechniques)</li> </ul> | La nouvelle loi sur les universités permet des durées d'études plus courtes.   | Raccourcir l'enseignement supérieur et lui donner une orientation plus professionnelle. Poursuivre la réforme des universités. Examiner la possibilité de transférer certains domaines d'études aux nouveaux instituts d'enseignement supérieur. |

#### V. Améliorer la création et la diffusion du savoir-faire technologique

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la formation de marchés de capital-risque et réduire les obstacles réglementaires</li> </ul> | Le gouvernement a encouragé la bourse des valeurs à fusionner avec les marchés d'options et les marchés à terme. La bourse de Vienne va établir des liens avec celle de Francfort. Création d'une nouvelle autorité de régulation unique pour les marchés financiers. Mise en place d'un code facultatif pour les rachats d'entreprises. Adoption de programmes pour encourager le capital-risque et les investisseurs informels. | Réformer la fiscalité afin d'abaisser le taux effectif de l'impôt sur les capitaux propres, qui atteint un niveau élevé. Élargir la possibilité, pour les fonds d'investissement, de prendre des prises de participations dans des entreprises. Cibler les programmes publics d'aide financière de manière qu'ils complètent les financements privés. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler la diffusion des technologies</li> </ul>   | Le programme technologique qui est mis en œuvre vise à accroître  | Poursuivre les réformes de base de l'université et du secteur tertiaire   |

*(voir page suivante)*

(suite)

le niveau de la R-D. Les regroupements d'entreprises sont encouragés dans le domaine de la recherche fondamentale et des aides seront accordées pour l'emploi de scientifiques dans l'industrie. Création de centres de compétences.

pour encourager une meilleure intégration avec les activités économiques et accroître la productivité du financement de la recherche.

## VI. Favoriser l'esprit d'entreprise

- Faciliter la création de nouvelles entreprises

Libéralisation des règles applicables aux professions (*Gewerbeordnung*). Nouvelles restrictions à l'ouverture de grandes surfaces commerciales afin de protéger les commerces de proximité.

Poursuivre l'examen des obstacles réglementaires et améliorer les procédures, notamment au niveau des Länder. Poursuivre la libéralisation des dispositions applicables aux professions et aux horaires d'ouverture des magasins.

Présentation d'un projet de loi pour raccourcir les délais d'autorisation pour les installations industrielles.

Mise en œuvre de la nouvelle loi concernant les autorisations et poursuite de la simplification des démarches administratives.

- Réformer la loi sur la faillite afin de faciliter les restructurations

Réforme de la loi sur la faillite, entraînant une modification des incitations dans le cadre du gouvernement d'entreprise ainsi que des pouvoirs des différents créanciers. Institution de procédures de réorganisation, avec sanctions financières pour les administrateurs si l'opération est suivie d'une faillite.

Examiner les effets de la loi sur la réorganisation des entreprises. Envisager d'accorder une protection aux entreprises en cours de restructuration. Améliorer les procédures de quitus pour autoriser un chef d'entreprise à reprendre plus rapidement une activité.

- Simplifier les procédures d'autorisation

Les procédures d'autorisation ont été simplifiées et ont été ramenées à trois mois dans certains Länder.

Examiner l'efficacité des nouvelles procédures et poursuivre la réforme.

(voir page suivante)

*(suite)***VII. Accroître la concurrence sur les marchés de produits**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la concurrence dans les industries de réseau</li> </ul>	<p>Entrée en vigueur de la loi sur la libéralisation des télécommunications et de l'électricité. Adoption dans le secteur de l'électricité de la formule de l'accès régulé des tiers au réseau, et non de la formule de l'acheteur unique.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur les télécommunications afin de promouvoir une véritable concurrence. Veiller à ce que l'accès au réseau de l'électricité soit accordé de manière non discriminatoire. Fixer les tarifs d'accès au réseau dans ces deux secteurs à des niveaux compétitifs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Supprimer les obstacles à l'entrée sur le marché des services locaux et mettre les fournisseurs publics et privés sur un pied d'égalité</li> </ul>	<p>Pas de changements majeurs, mais un certain nombre d'entités passent hors budget.</p>	<p>Supprimer le traitement préférentiel accordé aux fournisseurs publics. Recourir plus largement à la sanction du marché.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le processus de privatisation</li> </ul>	<p>Privatisation du Creditanstalt et adoption de mesures destinées à réduire le rôle de l'État dans une autre banque. Privatisation du monopole du tabac.</p>	<p>Accélérer les privatisations et préparer la vente de Telekom. Réexaminer les restrictions imposées à la privatisation dans le secteur de l'électricité.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une autorité de la concurrence indépendante</li> </ul>	<p>Accord sur des réformes limitées.</p>	<p>Réexaminer les obligations prévues par la législation européenne et achever les réformes, notamment avec la création d'un nouvel organisme indépendant de la concurrence.</p>

montre l'expérience d'autres pays de l'OCDE, le fait de mettre trop fortement l'accent sur des objectifs chiffrés risque de privilégier les mesures actives du marché du travail et la création d'emplois au détriment de la réforme structurelle, ce qu'il convient d'éviter. Dans le cas de l'Autriche, réserver une plus large place aux mesures actives paraît approprié, mais un recours excessif à ces mesures créerait sur le marché du travail de nouvelles inefficiences auxquelles il pourrait être coûteux de remédier ultérieurement. En tout état de cause, les objectifs chiffrés peuvent donner à tort l'impression que le gouvernement est le principal responsable de l'évolution du marché du travail, alors que son rôle essentiel,

avec les partenaires sociaux, est de mettre en place les conditions nécessaires à des créations d'emplois dans le secteur privé.

Les mesures actives du marché du travail occupent une place importante dans la nouvelle stratégie du gouvernement pour l'emploi. La réorientation des fonds en faveur des mesures actives peut effectivement se révéler utile dans la mesure où elle améliore l'adaptabilité des chômeurs aux conditions du marché du travail. L'expérience d'autres pays montre cependant que pour que ces mesures soient efficaces, elles doivent être étroitement ciblées<sup>39</sup>. Il existe aussi un risque que l'activité entrepreneuriale du secteur privé soit évincée par les programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics. Les mesures envisagées pour accroître l'emploi dans le secteur de la santé et le secteur social pourraient aller à l'encontre de la nécessité de renforcer l'efficacité et d'assurer un financement à long terme. Un secteur de la santé reposant sur des structures saines pourrait fort bien être une importante source d'emplois à l'avenir, mais une stimulation directe de l'emploi pourrait donner des signaux erronés et créer de fausses incitations. Pour réduire ces risques autant que faire se peut, il est très important d'évaluer en permanence l'efficacité des mesures actives du marché du travail et des mesures de création d'emplois.

Le marché du travail de l'Autriche se caractérise par un niveau de chômage relativement faible et une forte flexibilité des salaires globaux. Le chômage de longue durée tend cependant à s'élever en longue période, et le niveau de l'emploi, lorsqu'on le considère avec un certain recul, n'a augmenté qu'assez faiblement. Bien que l'emploi à temps partiel se soit fortement accru grâce à la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins, les progrès dans le sens d'une plus grande flexibilité des coûts de main-d'œuvre et du temps de travail ont été inégaux. Les résultats obtenus dans ce domaine dépendront largement des partenaires sociaux. Pour améliorer le fonctionnement du marché du travail, il faudrait encourager une plus grande flexibilité des coûts de main-d'œuvre et du temps de travail au niveau de l'entreprise. Plus précisément :

- i) Il existe, semble-t-il, une forte opposition à des négociations de salaires au niveau fédéral dans le secteur manufacturier non industriel (*Gewerbe*), ce qui rend d'autant plus nécessaire d'élargir le rôle des clauses de dérogation dans le cadre des négociations collectives. Tout en conservant des conventions cadres générales au niveau sectoriel, ces clauses introduiraient une certaine flexibilité au niveau de l'entreprise et au niveau régional. Si l'on en juge d'après les conventions cadres récemment conclues dans certains secteurs, de tels mécanismes sont compatibles avec le partenariat social.
- ii) L'abaissement, par voie législative, du seuil applicable pour les primes versées au titre des heures supplémentaires pourrait avoir un impact sur l'emploi difficile à déterminer, mais irait à l'encontre

de la demande d'une plus grande flexibilité du temps de travail et devrait être évité.

- iii) L'efficacité des dispositifs d'emploi à temps partiel subventionné doit être suivie de près pour faciliter les réaménagements qui pourraient être nécessaires.
- iv) Les restrictions légales à la durée du travail dans les différentes professions restent complexes, et les réglementations de ce type devraient être libéralisées.
- v) Il serait encore possible de revoir l'indemnisation du chômage et l'aide sociale aux chômeurs pour abaisser les taux marginaux effectifs d'imposition à l'entrée dans un emploi (légal). Cette question doit être étudiée de plus près. On pourrait réduire plus progressivement les prestations par rapport au revenu que ce n'est actuellement le cas.

En ce qui concerne les retraites, les pressions démographiques sur les taux de cotisation, et donc sur les coûts de main-d'œuvre, n'ont été que momentanément atténuées par les réformes récentes. De nouvelles mesures semblent nécessaires pour durcir les conditions d'accès à tous les types de retraite anticipée si l'on veut freiner les départs en préretraite, et il faut simultanément incorporer une composante démographique dans la formule d'ajustement des pensions pour éviter un alourdissement insoutenable de la charge budgétaire future qu'implique le vieillissement démographique. La possibilité de mettre en place des dispositifs supplémentaires de retraite dans le secteur privé doit être étudiée plus attentivement, ce qui suppose que l'on évalue les incitations résultant du système fiscal pour les régimes de retraite personnels et professionnels (voir encadré 1).

La modernisation des programmes d'apprentissage paraît avoir été bien accueillie. En revanche, les mesures d'incitation visant à encourager la demande d'apprentis à court terme risquent de ne pas orienter les stagiaires vers les professions offrant les perspectives les plus prometteuses en longue période. Ces dispositifs doivent être attentivement suivis pour en atténuer au maximum les risques. Si l'on veut renforcer l'attrait du système d'enseignement, il sera nécessaire d'adapter encore les profils de qualification et d'élargir les programmes d'apprentissage. Puisqu'on reconnaît que les instituts polytechniques (*Fachhochschulen*) assurent un enseignement supérieur à orientation professionnelle d'un intérêt certain, il serait bon d'élargir l'éventail des disciplines étudiées, en l'étendant notamment aux sciences sociales et aux sciences du vivant. Dans ce contexte, de nouveaux efforts devraient être faits pour raccourcir les études universitaires et pour transférer aux établissements polytechniques des enseignements jusque-là uniquement dispensés par les universités.

De très importants progrès ont été faits dans un domaine essentiel à l'esprit d'entreprise, en abrégant et en rationalisant les procédures d'autorisation préalables à la création d'entreprises et à la mise en place d'installations et équipements. Les recommandations dans ce domaine sont plus longuement présentées au chapitre IV.

La restructuration de la bourse de Vienne devrait aider à améliorer le financement des entreprises, mais de nouvelles mesures devraient être prises pour élargir le marché des capitaux. De ce point de vue l'adoption d'une législation définissant les conditions des rachats d'entreprise a été importante. Il ne faudrait pas considérer que les aides accordées aux entreprises sous forme de crédits bonifiés se substituent à l'amélioration du fonctionnement des marchés de capitaux et au développement des marchés de capital-risque (chapitre IV).

Le cadre réglementaire de la concurrence sur les marchés de produits s'est amélioré, mais il est un certain nombre de domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires si l'on veut assurer un environnement véritablement concurrentiel :

- i)* D'importants progrès ont été faits pour créer les bases juridiques permettant d'ouvrir à la concurrence les marchés des télécommunications et de l'électricité. Il faudrait cependant éviter que les tarifs d'interconnexion au réseau ne créent de nouveaux obstacles à l'entrée effective sur le marché et à la concurrence. Une tarification efficace devrait s'appuyer dans les deux secteurs sur une politique de privatisation qui pourrait efficacement contribuer à dissocier l'exploitation du réseau de son utilisation. Dans le secteur de l'électricité, il faut veiller à ce que l'accès au marché soit accordé de manière non discriminatoire.
- ii)* L'évolution récente dans les secteurs de la construction, du commerce de détail et de la banque souligne la nécessité de créer une autorité indépendante de la concurrence pouvant engager des enquêtes et des actions à l'appui d'un droit renforcé de la concurrence.
- iii)* Il faudrait reconsidérer les restrictions discriminatoires de la législation sur les professions concernant la création de centres commerciaux (chapitre IV).

Globalement, les dernières années ont été marquées par un certain nombre d'évolutions importantes sur le plan de la politique structurelle, l'Autriche s'étant adaptée relativement bien aux nouvelles conditions de la concurrence imposées par son appartenance à l'Union européenne. Un vaste programme d'action – tant au niveau législatif que par voie de négociation avec les partenaires sociaux – a été mené, et on en constate déjà les effets positifs sur le fonctionnement des marchés du travail et des produits. Les mesures prises ont



eu généralement pour objectif d'accroître la flexibilité des coûts de main-d'œuvre et du temps de travail, tout en renforçant la concurrence, la création d'entreprises et la diffusion de la technologie au niveau du cadre réglementaire. L'analyse qui précède donne cependant à penser que les progrès réalisés ont été inégaux et que le processus de réforme est encore loin d'être achevé. Les autorités autrichiennes ont donc encore fort à faire.

## IV. Favoriser l'esprit d'entreprise

La *Stratégie* de l'OCDE *pour l'emploi* comportait une recommandation générale appelant les pays Membres de l'OCDE à instaurer un climat plus favorable à l'entreprise. L'entreprenariat, terme qui désigne le processus dynamique consistant à identifier les opportunités économiques et à investir dans le capital humain et physique pour créer de la richesse, est essentiel au fonctionnement des économies de marché et à la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle de profonds changements structurels interviennent actuellement dans l'économie autrichienne, l'ancienne approche corporatiste d'une croissance patronnée par l'État faisant place à une approche fondée sur l'initiative privée. En 1997, l'examen de l'Autriche dans le cadre du suivi de la *Stratégie pour l'emploi* s'est conclu par un certain nombre de recommandations générales invitant les autorités à progresser dans cette voie, et le Plan national d'action pour l'emploi du gouvernement propose de prendre de nouvelles initiatives dans un certain nombre de domaines. Le présent chapitre a pour objet de faire le point sur l'esprit d'entreprise en Autriche, d'identifier les facteurs qui pourraient encore freiner ou mal orienter l'activité entrepreneuriale, et d'examiner les moyens d'action possibles pour améliorer les résultats dans ce domaine. Après un examen général du climat dans lequel opèrent les entreprises, la première section passe en revue toute une série d'indicateurs couramment utilisés de l'activité entrepreneuriale, qui couvrent les créations d'entreprises, leur survie et leur développement ainsi que l'activité d'innovation généralement associée à l'esprit d'entreprise. La conclusion de cet état des lieux est que, bien qu'elle se soit développée ces dernières années, l'activité entrepreneuriale doit être renforcée. La deuxième section analyse plus précisément les facteurs qui ont vraisemblablement affecté l'esprit d'entreprise et sur lesquels les autorités pourraient agir, tels que la réglementation des marchés de produits et le fonctionnement des marchés financiers. La dernière section présente de nouvelles recommandations d'action de l'OCDE.

## L'esprit d'entreprise en Autriche

L'esprit d'entreprise est un concept de définition large, qui couvre tout à la fois l'activité d'entreprises nouvellement créées comme celle d'entreprises bien établies, d'entreprises étrangères comme d'entreprises nationales, ainsi que le comportement d'individus parmi lesquels les travailleurs indépendants. L'esprit d'entreprise s'applique en outre bien évidemment à toutes les activités économiques et pas simplement aux industries de pointe ou à des fonctions particulières au sein de l'entreprise (il couvre par exemple aussi la commercialisation, l'organisation interne et la distribution). Certaines entreprises et certains individus peuvent avoir d'importantes activités et capacités entrepreneuriales alors que d'autres adapteront davantage leur comportement à la pression des événements. L'ampleur du champ couvert par l'esprit d'entreprise et le caractère essentiellement qualitatif de ce concept ne permettant pas de le mesurer avec précision, force est de se reporter à toute série d'indicateurs. Ceux-ci sont habituellement de deux types. Les indicateurs du premier groupe sont axés sur le processus de création d'entreprises, le développement de certaines d'entre elles et la disparition de celles qui ne parviennent pas à s'implanter. La croissance et la vitalité des entreprises existantes sont des facteurs également importants. Les taux de création et de survie sont des indicateurs souvent utilisés pour examiner cet aspect de l'esprit d'entreprise. D'autres indicateurs portent sur les travailleurs indépendants et sur la situation des petites entreprises dont la propriété et le contrôle sont souvent étroitement liés, mais la référence implicite à un propriétaire/entrepreneur individuel est à utiliser avec prudence. Avec le second groupe d'indicateurs, on considère l'esprit d'entreprise du point de vue de l'innovation et du comportement innovant. L'un de ces indicateurs est le nombre de brevets, mais il ne donne qu'une idée très imparfaite de la réalité : il est fréquent qu'un brevet déposé par une entreprise d'un pays soit en fait exploité par des entreprises d'autres pays. Quelles que soient les méthodes de mesure utilisées, il est difficile de procéder à des comparaisons internationales précises de l'esprit d'entreprise, et cette réserve générale vaut pour toutes les conclusions qui seront formulées ci-après.

### *Création, survie et croissance des entreprises*

#### *Historique : le climat entrepreneurial*

Malgré une longue période de croissance rapide au lendemain de la guerre, l'Autriche n'a pas toujours offert un environnement particulièrement propice à l'activité entrepreneuriale : bien que les entreprises privées aient toujours été nombreuses dans ce pays, le corporatisme y a été très développé jusqu'à la fin des années 80, beaucoup de grandes entreprises étant à capitaux publics. Les postes de responsabilité au sein de ces entreprises étaient souvent attribués en

fonction de l'appartenance à un parti, leurs titulaires ayant une activité entrepreneuriale à défaut de carrière politique<sup>40</sup>. L'accès à de nombreuses activités économiques était étroitement contrôlé par des associations à un statut officiel, de sorte que certains individus, particulièrement désireux de voler de leurs propres ailes, ont probablement tenté leur chance à l'étranger<sup>41</sup>.

La structure de l'économie se modifiant, l'importance potentielle de l'esprit d'entreprise a évolué depuis le début des années 90. Un fort pourcentage des entreprises jusque-là publiques ayant été privatisé, le nombre d'entreprises industrielles appartenant à l'État est tombé de 139 en 1988 à 79 en 1995. Dans le secteur bancaire, les chiffres correspondants sont de 72 et 43. La privatisation a entraîné une sensible réduction de la taille et de l'importance du secteur public dans l'économie en même temps qu'elle contribuait à en améliorer la structure (graphique 12). L'influence directe du pouvoir politique sur l'activité économique se limite maintenant aux entités publiques (comme certaines banques) et aux services d'utilité publique, et même dans ces établissements les nominations dépendent sans doute moins de l'affiliation politique que dans le passé<sup>42</sup>. En outre, le secteur des entreprises subit une profonde transformation du fait de l'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne en 1995 : les investissements directs étrangers sont montés en flèche et se poursuivent à un rythme soutenu, les échanges avec la zone de l'UE se sont eux aussi rapidement développés et le marché unique a intensifié la concurrence et réduit les obstacles réglementaires à l'activité économique.

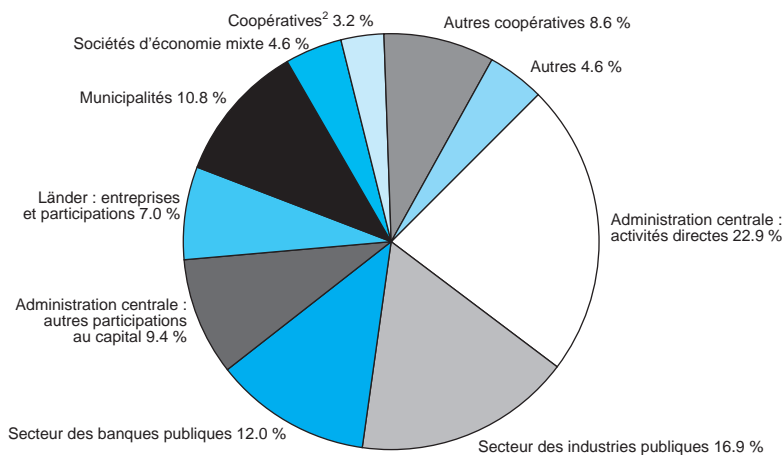
Parallèlement, l'attitude de l'opinion à l'égard de l'entreprise s'est elle aussi modifiée. Avant les années 90, le secteur public était considéré comme le principal créateur d'emplois à un point tel que, pour l'opinion, l'entrepreneuriat n'était pas lié à la progression du revenu et de l'emploi, mais cette situation s'est inversée au cours des années 90 ; alors qu'en 1988, un tiers seulement des personnes interrogées jugeaient nécessaire une augmentation du nombre de travailleurs indépendants, un peu plus de la moitié des personnes interrogées partageaient cet avis en 1998<sup>43</sup>.

#### *Taux de natalité et de mortalité des entreprises*

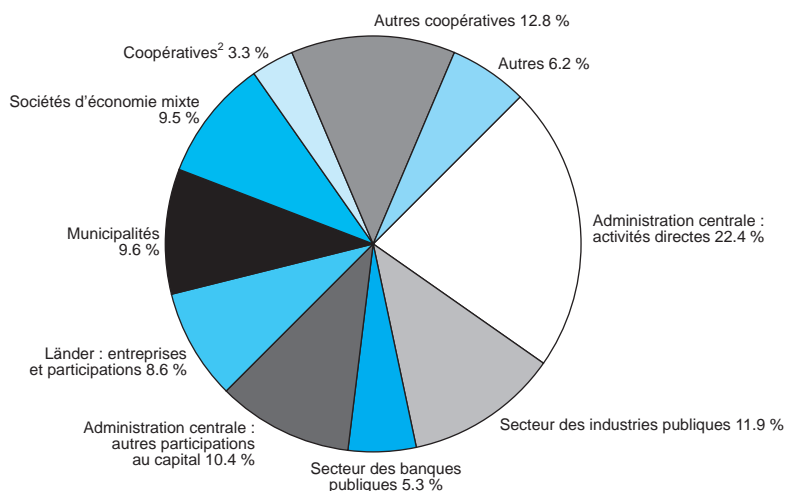
Bien qu'on ne dispose pas de données internationalement comparables sur les taux de natalité et de mortalité des entreprises – et que les statistiques nationales laissent à désirer – il apparaît, tout bien considéré, que le taux de natalité des entreprises est faible en Autriche mais que leur taux de survie y est élevé<sup>44</sup>. Ces deux concepts et le taux global de croissance de l'économie sont étroitement interdépendants de sorte que les données réunies grâce aux deux premières séries de statistiques permettent des déductions quant à la troisième. Même en tenant compte des divergences des systèmes conceptuels, le taux de survie des entreprises paraît être élevé en Autriche par rapport à la moyenne

Graphique 12. L'évolution de la structure du secteur public  
Valeur ajoutée aux prix courants<sup>1</sup>

1988 : 319.3 milliards de schillings ; part du PIB<sup>1</sup> : 22.4



1995 : 360.3 milliards de schillings ; part du PIB<sup>1</sup> : 16.8



1. Hors TVA.

2. Au service de la communauté.

Source : WIFO.

Tableau 9. **Taux de survie des entreprises**

	Pourcentage		
	Au bout de trois ans	Au bout de cinq ans	Croissance moyenne du PIB 1990-1997
<b>Autriche</b>	<b>83</b>	<b>72</b>	<b>2.3</b>
Danemark	69	58	2.5
Finlande	63	55	0.9
France	62	48	1.5
Allemagne	70	63	2.4
Irlande	70	57	6.7
Italie	66	54	1.3
Pays-Bas	74	..	2.7
Norvège	68	53	3.7
Portugal	56	47	2.5
Espagne	70	..	2.1
Suède	70	59	0.9
Royaume-Uni	62	47	1.8
États-Unis	60	50	2.3

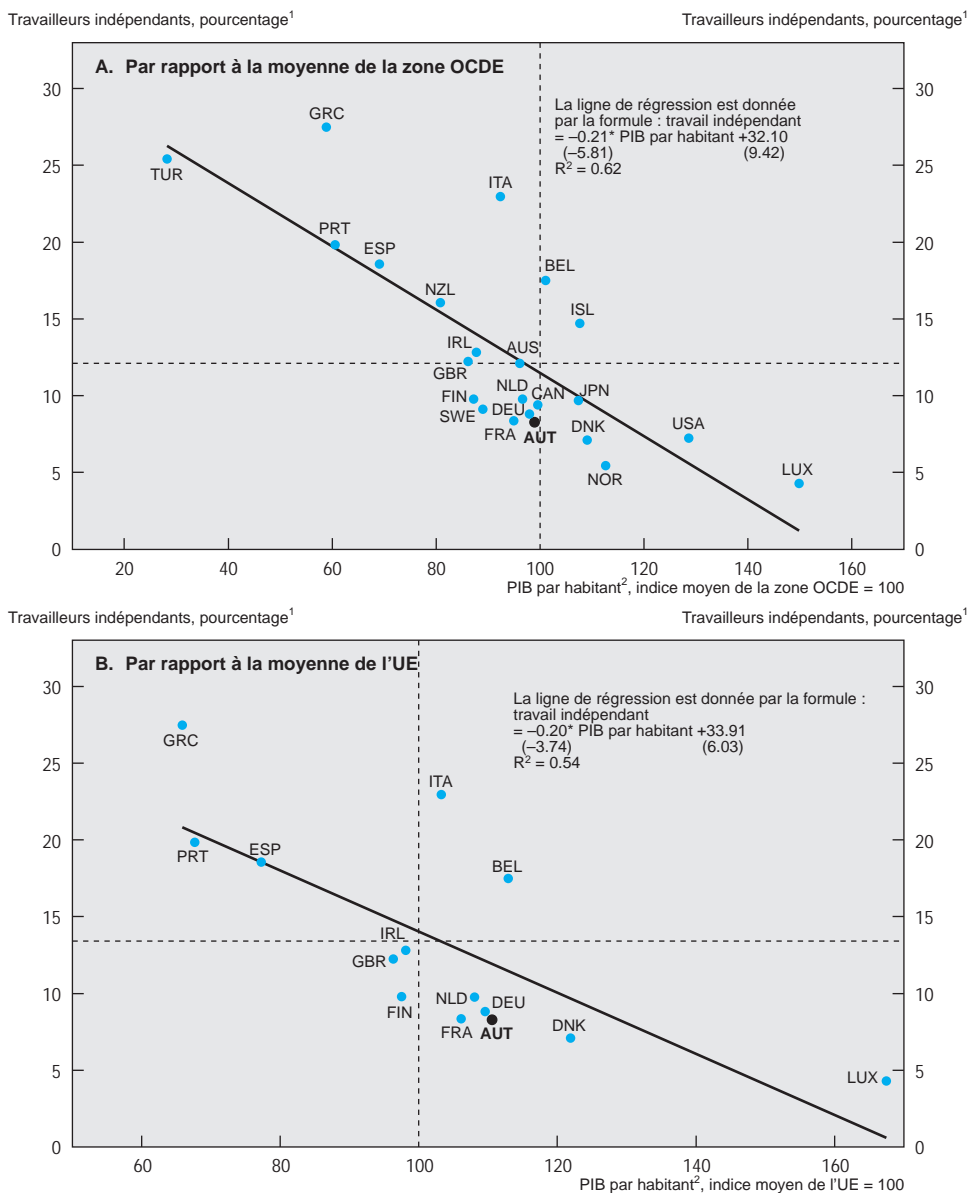
Source : *Rapport annuel 1995* de l'Observatoire européen et NFIB Small Business Primer. Pour l'Autriche, H. Wanzenböck, 1998.

internationale (tableau 9), notamment à l'horizon de cinq ans. La croissance du PIB a été à peu près identique à la moyenne, de sorte que le taux de natalité des entreprises a été probablement plus faible que dans les autres pays, conclusion que confirment des observations ponctuelles.

Bien que le taux de natalité des entreprises soit plus faible que dans d'autres pays, la création de nouvelles entreprises s'est nettement accélérée. D'après l'étude la plus détaillée qui ait été réalisée à ce jour, le nombre de créations d'entreprises aurait augmenté de 50 à 70 pour cent par rapport à 1990 : selon une série d'estimations<sup>45</sup>, le nombre de créations est passé de 8 300 en 1990 (non compris les reprises d'entreprises existantes) à 14 200 en 1997, à quoi il faut ajouter quelque 4 000 entreprises correspondant à des professions libérales et à de véritables travailleurs indépendants<sup>46</sup>.

Le développement de l'activité de création d'entreprises se traduit aussi par une augmentation du nombre de travailleurs indépendants : après être tombé à 6.2 pour cent de la population active non agricole, leur pourcentage est remonté à quelque 8.2 pour cent. On observe en outre une évolution des comportements : 70 pour cent des élèves obtenant un diplôme professionnel veulent désormais créer leur propre affaire, alors qu'ils n'étaient qu'environ 60 pour cent au début des années 90<sup>47</sup>. Le travail indépendant est cependant un indicateur ambigu des qualités entrepreneuriales parce que sa part relative tend à baisser

Graphique 13. Travailleurs indépendants dans une perspective internationale<sup>1</sup>



1. En 1996. Travail indépendant non agricole en pourcentage de l'emploi non agricole total.

2. PIB par habitant, indices établis à l'aide des PPA en vigueur.

Source : OCDE, Comptes nationaux ; OCDE, Statistiques de la population active.

dans tous les pays à mesure que le PIB par habitant augmente et, de fait, si l'on tient compte du niveau élevé du PIB, les résultats obtenus par l'Autriche dans le domaine du travail indépendant apparaissent moins anormaux que le laisseraient penser de simples pourcentage (graphique 13)<sup>48</sup>. Néanmoins, la faiblesse relative du pourcentage des travailleurs indépendants dans l'emploi total comparative-ment aux autres pays de l'Union européenne attire souvent l'attention (graphi-que 13, partie B).

Les créations d'entreprises concernent essentiellement le secteur de l'artisanat et des métiers ainsi que le commerce de détail. En termes d'emploi, c'est dans les secteurs du commerce de détail et de la construction que l'activité de création d'emplois est la plus forte, et dans les industries manufacturières qu'elle l'est le moins. Cette dernière caractéristique tient probablement à la petite dimension des entreprises nouvellement créées par rapport à la dimen-sion moyenne des entreprises existantes et au niveau d'investissement plus élevé requis pour démarrer une entreprise<sup>49</sup>. Les secteurs dans lesquels les taux de création d'entreprise sont élevés – tels que le commerce de détail – se caractérisent aussi par des taux élevés de sortie. Comparativement à l'Allemagne, le pourcentage de créations d'entreprises a été supérieur dans le commerce de détail mais inférieur dans les services (tableau 10)<sup>50</sup>.

Les créations d'entreprises dans les secteurs de haute technologie retiennent très largement l'attention dans la mesure où l'on constate que les nouvelles entreprises sont un mécanisme de transmission important pour l'intro-duction et la diffusion des nouvelles technologies et des nouveaux produits dans l'ensemble de l'économie. Aussi bien dans le secteur manufacturier que dans celui des services, une création d'entreprise sur cinq peut être considérée comme relevant de la haute technologie<sup>51</sup> bien qu'un nombre plus élevé de créations d'entreprises de pointe intervienne dans le secteur des services. Néan-moins, du point de vue de l'activité globale de création d'entreprises, la part de

Tableau 10. **Analyse sectorielle de l'activité de création d'entreprises**

Secteur	Pourcentage du total	
	Autriche	Allemagne occidentale
Secteur manufacturier	11.7	10.7
Construction	12.9	11.4
Commerce de détail	37.7	33.2
Transport et communications	5.1	5.3
Services, banque et assurance	32.1	39.6
Autres	0.7	..
Nombre total de créations d'entreprises (1990-1994)	58 011	n.d.

Source : «Das Neugründungsgeschehen in Österreich», ZEW, 1998.



la haute technologie dans le total (2 pour cent) est faible, et, si l'on en juge d'après une étude comparable, plus faible qu'en Allemagne<sup>52</sup>. Ceci tient peut-être au pourcentage relativement bas de créations d'entreprises dans les industries manufacturières.

En ce qui concerne les taux de survie, les trois quarts des entreprises créées en 1990 appartenaient toujours à leurs premiers propriétaires ou à leurs successeurs cinq ans plus tard alors que comme dans d'autres pays la troisième année d'activité est déterminante. En cas de disparition, bon nombre d'entreprises, comme dans d'autres pays, sont purement et simplement fermées. La faillite ne concerne qu'une minorité d'entreprises : 5 pour cent dans l'échantillon autrichien cité plus haut, alors que 18 pour cent des nouvelles entreprises créées ont été fermées. L'une des raisons du taux de survie relativement élevé est le grand nombre d'entreprises créées par des artisans qualifiés (*Meister*) qui ont un faible taux d'échec. Ce qui s'expliquerait par la longueur relative de leur apprentissage et leurs connaissances plus grandes du fonctionnement du marché et des rouages administratifs. Bien entendu, les cas de faillite et fermeture ne se limitent pas aux entreprises nouvellement créées, et le nombre de faillites a été élevé ces dernières années.

### *La dimension régionale*

L'activité entrepreneuriale mesurée par les créations d'entreprises varie fortement d'un Land à l'autre<sup>53</sup>. L'une des raisons en est la composition sectorielle de l'activité, dans la mesure où la plupart des entreprises nouvellement créées opèrent dans les secteurs du commerce de détail et des services, lesquels sont généralement concentrés dans les zones urbaines. Les créations d'entreprises manufacturières de pointe ne sont pas systématiquement concentrées dans des « pépinières urbaines » comme on le suppose souvent, mais les créations d'entreprises de services à vocation technologique (informatique par exemple) paraissent bien intervenir surtout dans les zones urbaines. Une fois pris en compte des facteurs tels que l'urbanisation, la structure sectorielle et la population, des différences régionales prononcées n'en demeurent pas moins, le Vorarlberg (situé à l'ouest du pays à la frontière suisse) affichant, de même que Vienne, des taux particulièrement élevés de création d'entreprises<sup>54</sup>.

Le développement de parcs technologiques a occupé une large place dans la politique régionale. On compte actuellement une trentaine de centres répartis dans les différents Länder, avec quelque 800 entreprises employant environ 6 000 travailleurs. La présence de ces centres n'a pas entraîné un taux plus élevé de création d'entreprises dans les régions où ils sont situés. Ce résultat surprenant pourrait tenir au fait que les centres ont été souvent implantés dans des régions en perte de vitesse et que leur création est trop récente pour qu'on puisse en observer les effets positifs (l'étude portait sur

1994). Il pourrait cependant aussi indiquer que là où des parcs technologiques sont créés pour des raisons de politique régionale, les effets d'essaimage sont parfois limités par manque de synergies et d'économies d'échelle.

### *Croissance des entreprises*

En Autriche, comme dans beaucoup d'autres pays, la croissance économique est probablement tirée par un nombre relativement restreint d'entreprises à forte croissance – dont certaines existent de longue date – la plupart des entreprises nouvelles restant de petite taille. Seules 13 pour cent des entreprises nouvellement créées comptent plus de trois salariés et après cinq ans d'activité, l'entreprise moyenne n'emploie que 3.5 personnes y compris le chef d'entreprise. Certaines d'entre elles ont cependant une croissance rapide : l'analyse d'un échantillon de nouvelles entreprises à vocation technologique qui ont bénéficié de programmes publics montre que certaines d'entre elles ont des taux de croissance très élevés, notamment lorsqu'il s'agit de filiales d'entreprises existantes (tableau 11)<sup>55</sup>. L'étude en question ne permet cependant pas de procéder à une comparaison avec les résultats des entreprises existantes, dont certaines se développent elles aussi à un rythme rapide : sur les 500 entreprises européennes affichant la croissance la plus forte<sup>56</sup>, 17 sont autrichiennes, ce qui, compte tenu de la dimension de l'économie, est un chiffre relativement élevé. De 1992 à 1997, ces entreprises ont enregistré une croissance de l'ordre de 15 pour cent par an, et sur cette période de cinq ans, leurs effectifs ont progressé à un taux annuel de 8.6 pour cent<sup>57</sup>. Ce sont là des chiffres élevés comparativement à la moyenne européenne. Les entreprises concernées appartenaient à plusieurs secteurs, notamment ceux de la construction et du tourisme. Les reprises ont joué un rôle

Tableau 11. **Évolution de la distribution par taille des nouvelles entreprises de pointe<sup>1</sup>**

Pourcentage des entreprises

Nombre de salariés	Nouvelles entreprises			Nouvelles filiales d'entreprises existantes		
	Première année	Troisième année	Cinquième année	Première année	Troisième année	Cinquième année
Moins de 5	86.8	45.7	30.7	46.7	28.6	22.7
5 à 9	9.9	36.0	27.5	30.0	17.9	4.5
10 à 19	1.4	14.0	24.8	0	21.4	13.6
20 à 49	1.4	2.2	13.1	13.3	14.3	31.8
50 et plus	0.5	2.2	3.9	10.0	17.9	27.3

1. D'après une étude sur les entreprises soutenue par le fonds public de recherche entre 1984 et 1996.

Source : C. Lettmayr *et al.*, «Der Beitrag dynamischer Unternehmen zur Beschäftigungsentwicklung», *Wirtschaftspolitischeblätter*, 5, 1997.

important, représentant 45 pour cent de la progression du chiffre d'affaires, de sorte que l'effet net sur l'emploi a vraisemblablement été plus faible. L'expansion de ces entreprises a généralement tenu à des prix compétitifs, à la place importante accordée à la formation du capital humain et à un taux d'innovation élevé.

Les nouvelles entreprises ont largement contribué à la création brute d'emplois, même si la création nette d'emplois n'a probablement été le fait que d'un petit nombre d'entreprises nouvelles et d'entreprises existantes. Au cours de la période 1990-1994, à en juger par une estimation les nouvelles entreprises ont créé quelque 340 000 emplois (chiffre brut), soit environ 12 pour cent de l'emploi en 1991<sup>58</sup>. Ceci correspond à un taux annuel de création brute d'emploi du fait de l'ouverture de nouvelles entreprises de l'ordre de 3 pour cent, ce qui correspond à peu près à la moyenne de l'OCDE au cours de cette période<sup>59</sup>. Le problème, avec des calculs de ce genre, est qu'ils ne rendent pas compte des

Tableau 12. **Croissance de l'emploi en fonction de la dimension des entreprises**

Nombre de salariés par entreprise (propriétaire non compris)	Nombre d'entreprises		Emploi total			Part en 1998, en pourcentage
	Janvier 1990	Janvier 1998	Janvier 1990	Janvier 1998	Croissance de l'emploi 1990/98	
1	89 807	96 752	89 807	96 752	7.7	3.9
2	32 465	35 277	64 930	70 554	8.7	2.8
3	21 149	22 796	63 447	68 388	7.8	2.7
4	14 300	15 424	57 200	61 696	7.9	2.5
5	10 470	11 246	52 350	56 230	7.4	2.3
6-9	24 156	24 334	165 910	175 845	6.0	7.0
10-14	12 043	12 711	140 768	148 660	5.6	6.0
15-19	5 766	6 309	96 718	105 757	9.3	4.2
20-29	5 771	6 015	137 544	142 907	3.9	5.7
30-49	4 525	4 878	171 577	184 338	7.4	7.4
50-99	3 278	3 621	226 046	248 064	9.7	9.9
100-199	1 770	1 834	244 212	255 471	4.6	10.2
200-299	576	587	138 487	143 453	3.6	5.8
300-499	402	440	151 256	166 227	9.9	6.7
500-999	257	280	175 178	185 927	6.1	7.5
> 1 000	165	149	391 386	384 306	-1.8	15.4
Total	226 900	242 653	2 366 816	2 494 575	5.4	100.0
1-99	223 730	239 363	1 266 297	1 359 191	7.3	54.5
100-499	2 748	2 861	533 955	565 151	5.8	22.7
> 500	422	429	566 564	570 233	0.6	22.9
Total	226 900	242 653	2 366 816	2 494 575	5.4	100.0

Source : Principale association d'institutions autrichiennes de sécurité sociale, données regroupées et calculées par la Chambre autrichienne d'économie, 1998.

effets de substitution qui peuvent se produire lorsque les entreprises nouvellement créées déplacent simplement des emplois existants. Néanmoins, si l'on en juge d'après les données sectorielles disponibles, les créations d'entreprises vont parfois de pair avec de forts effets positifs nets sur l'emploi<sup>60</sup>. Bien que le rôle des nouvelles entreprises dans la création d'emplois soit important et que les entreprises en question soient dans leur écrasante majorité de petite taille, on ne peut en déduire que la croissance de l'emploi est imputable aux PME. Sur la période 1990-1998, la part de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises s'est élargie, bien qu'une analyse plus détaillée fasse apparaître une très forte hétérogénéité (tableau 12) : la croissance de l'emploi dans les établissements employant plus de 500 personnes est restée pratiquement stationnaire, alors qu'elle s'est fortement accélérée dans un certain nombre de grandes entreprises (par exemple celles employant entre 500 et 1 000 salariés). Néanmoins, comme la croissance de l'emploi dans les PME pourrait aussi tenir à des réductions d'effectifs ou à l'éclatement de grandes entreprises, on ne peut conclure sur la base du tableau 12 que les PME soient les principales créatrices d'emplois.

### ***Innovation***

L'esprit d'entreprise se traduit par la capacité à s'adapter à de nouvelles situations et à saisir et exploiter de nouvelles opportunités commerciales et technologiques, et, de ce point de vue, les résultats de certaines entreprises autrichiennes, qu'il s'agisse d'entreprises locales ou de filiales d'entreprises étrangères, apparaissent positifs : le développement des échanges et des investissements en Europe centrale et orientale a été spectaculaire<sup>61</sup>, de même que la capacité d'intégration rapide au sein de l'UE, illustrée par le taux élevé de croissance des exportations à destination des pays membres de l'Union. Cette activité ne s'est pas limitée aux grandes entreprises : dans un certain nombre de petites et moyennes entreprises, un fort pourcentage du chiffre d'affaires est assuré par les exportations, et ces entreprises se sentent tout à fait en mesure d'affronter la concurrence sur les marchés étrangers<sup>62</sup>. De fait, plusieurs entreprises de dimension moyenne sont en passe de devenir de petites multinationales (voir encadré 6). Les entreprises autrichiennes ont cependant mis un certain temps à s'établir en Asie du sud-est pendant la phase de rapide croissance de cette région.

Il ressort par ailleurs d'enquêtes internationales que bien que l'Autriche obtienne une note élevée comme lieu d'implantation industrielle, son attrait ne réside pas particulièrement dans sa capacité à innover. Plus que le climat entrepreneurial, le facteur jugé le plus positif est l'offre de personnel bien formé et dûment qualifié (les responsables de haut niveau bénéficient aussi d'un préjugé très favorable). L'autre facteur positif évoqué est la qualité de vie en général. La protection des brevets (élément important pour l'activité entrepreneuriale) est

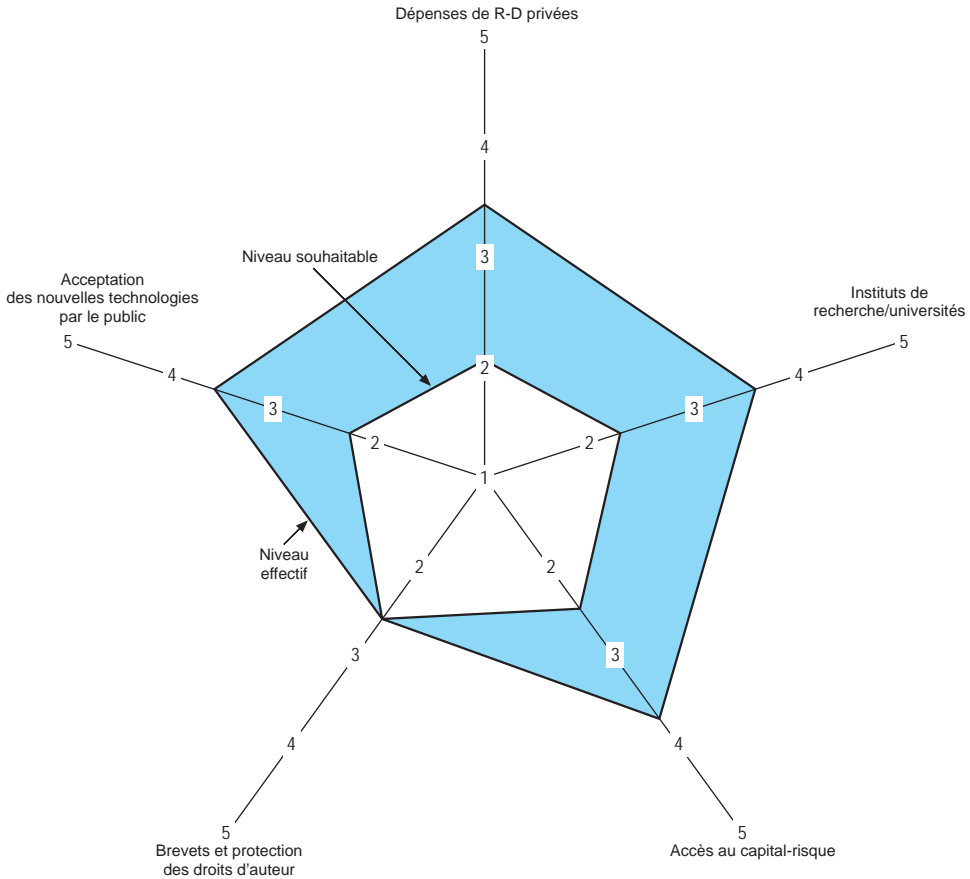
### Encadré 6. L'esprit d'entreprise en Autriche – quelques exemples

On méconnaît souvent le succès des entreprises et des entrepreneurs installés en Autriche. Ainsi, AVL List, implantée à Graz, est la plus importante société privée de développement de moteurs du monde, avec 25 filiales et 15 bureaux d'étude répartis sur l'ensemble du globe. Cette société s'est en outre diversifiée avec succès vers les technologies médicales. Elle a probablement aussi pesé sur la décision de sociétés comme BMW et Daimler-Chrysler de concentrer certaines activités autour de Graz, qui est devenue un pôle pour la technologie automobile. Topcall, groupe centré sur les technologies de l'information, est coté à l'Easdaq et ses titres sont parmi les plus performants d'Europe. Entre autres sociétés bien connues à l'étranger figure Wolford, dans le domaine de la mode. Bien que l'Autriche n'ait pas sur son territoire de grandes multinationales de la dimension d'Ikea, de Philips ou de Nokia, un certain nombre d'entreprises se transforment en petites multinationales ayant un rôle non négligeable dans le créneau qu'elles exploitent. On peut en donner pour exemple VA Stahl, qui a été privatisé en 1995 bien que le gouvernement détienne encore une forte participation minoritaire. Cette société – ainsi que VA Tech, avec laquelle elle entretient des liens étroits – a acquis des participations dans des sociétés étrangères produisant des aciers spéciaux et spécialisées dans la technologie de l'acier.

jugée très satisfaisante. Parmi les facteurs les moins bien notés figurent le coût des télécommunications, l'accès au capital-risque, la capacité d'adaptation et le désir de procéder à des réformes, le niveau international des établissements de recherche, et l'acceptation par l'opinion des nouvelles technologies. Au regard des caractéristiques que doivent offrir – selon des résultats d'enquêtes – les sites innovants (et propices à l'esprit d'entreprise), l'Autriche présente donc de sérieuses lacunes (graphique 14).

Les indicateurs technologiques font apparaître un niveau modéré d'activité innovante, encore que les indicateurs nationaux doivent être interprétés avec de plus en plus de prudence étant donné les investissements directs étrangers (et les transferts de technologie). Les dépenses de recherche et de développement représentent environ 1.5 pour cent du PIB, ce qui est peu pour un pays dont le niveau de revenu est élevé<sup>63</sup>. Surtout, l'Autriche se classe dans le tiers inférieur des pays de l'OCDE pour ce qui est des dépenses de R-D du secteur des entreprises (graphique 15). Néanmoins, une définition plus large des dépenses d'innovation, couvrant non seulement la R-D mais aussi les brevets et d'autres coûts, donne des résultats comparativement bien plus satisfaisants, les dépenses d'innovation représentant environ 5 pour cent du chiffre d'affaires de l'industrie. En ce qui concerne les indicateurs de la production, le nombre de brevets délivrés à des résidents (coefficient d'inventivité) est là encore relativement faible pour un pays industriel à haut revenu, et les brevets délivrés sont

Graphique 14. **Évaluation du système d'innovation en Autriche<sup>1</sup>**  
Échelle décroissante

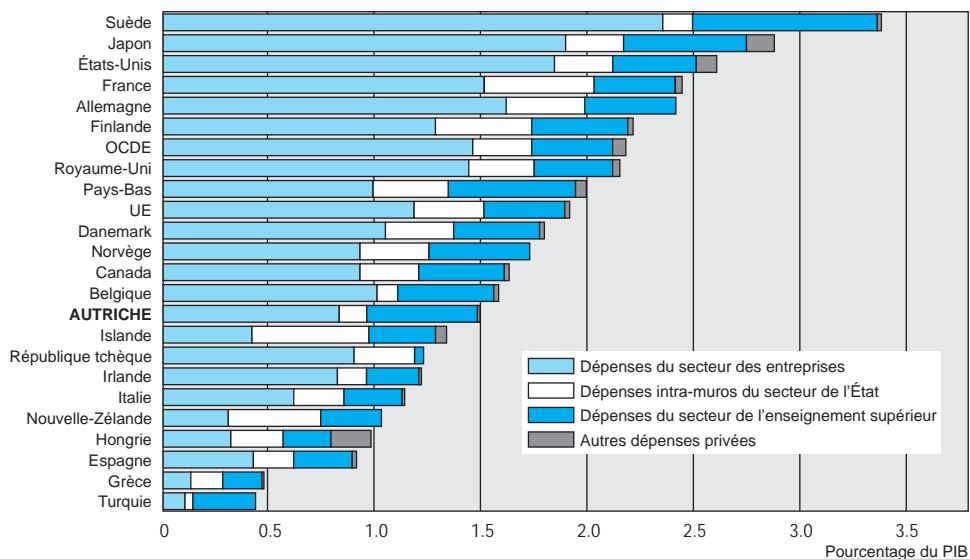


1. La zone ombrée représente l'écart d'innovation entre les niveaux existants et les niveaux jugés souhaitables. Les évaluations s'échelonnent de 1 (niveau très élevé) à 5 (niveau très bas).

Source : G. Hutschenreiter *et al.*, Österreichs Innovationssystem im internationalen Vergleich, WIFO Monatsberichte, 7, 1998.

concentrés dans l'industrie du bâtiment (tableau 13). C'est peut-être la raison pour laquelle la part des produits de haute technologie dans les exportations industrielles est inférieure de moitié en Autriche à ce qu'elle est dans la zone de l'OCDE ou dans les pays de l'UE. Il semble en revanche que la diffusion des

Graphique 15. Niveau et structure des dépenses de R-D dans la zone de l'OCDE<sup>1</sup>  
En pourcentage du PIB



1. La ventilation indiquée ici par secteur n'étant pas disponible pour l'Autriche après 1993, le graphique se rapporte à 1993.

Source : OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*.

nouvelles technologies liées aux technologies de l'information et à la robotique se soit sensiblement accélérée depuis peu<sup>64</sup>, et la rapide augmentation de l'investissement direct étranger depuis 1995 pourrait avoir entraîné d'importants transferts de technologie que les indicateurs ne reflètent encore qu'imparfaitement.

Bien que certains considèrent que l'innovation n'a pas nécessairement des effets positifs sur l'emploi, on observe que dans les entreprises innovantes, le taux de croissance de l'emploi est élevé. Si l'on en croit une étude qui utilise un certain nombre d'indicateurs supplétifs pour représenter l'activité innovante liée à l'utilisation de technologies de l'information<sup>65</sup>, environ la moitié des entreprises retenues dans son échantillon ne serait pas innovantes, un quart le serait faiblement et 8 pour cent nettement. Les entreprises innovantes affichent généralement des taux de croissance de l'emploi nettement supérieurs à la moyenne de la branche à laquelle elles appartiennent, bien que l'on constate une certaine variabilité des résultats, ce qui n'a rien de surprenant.

Tableau 13. **Coefficient d'inventivité**  
Demandes de brevets déposées par des résidents, pour  
10 000 habitants

	Moyenne 1981-96
Suisse	5.34
Allemagne	4.95
Suède	4.40
Australie	4.31
Finlande	3.88
Royaume-Uni	3.42
États-Unis	3.29
Nouvelle-Zélande	3.04
<b>Autriche</b>	<b>2.84</b>
Norvège	2.22
Danemark	2.19
France	2.18
Irlande	2.00
Pays-Bas	1.48
Italie <sup>1</sup>	1.34
Canada	0.90
Belgique	0.89
Espagne	0.51
Portugal	0.09
Mexique <sup>1</sup>	0.06

1. Moyenne sur la période 1992-96.

Source : OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie* 1998, Paris.

## Facteurs affectant le climat entrepreneurial

Bien que l'activité entrepreneuriale, telle qu'elle se reflète dans la création d'entreprises, la croissance et l'innovation, soit fortement influencée par des facteurs culturels mal connus, le cadre institutionnel et les conditions générales sont également importants et peuvent être plus facilement modifiés par des interventions des pouvoirs publics. Dans la présente section, on examinera d'abord les obstacles supposés à l'activité entrepreneuriale et les attitudes à l'égard du risque avant d'analyser le rôle de conditions cadres particulières telles que la concurrence sur les marchés de produits, la réglementation, les marchés financiers, et les politiques de soutien de l'État.

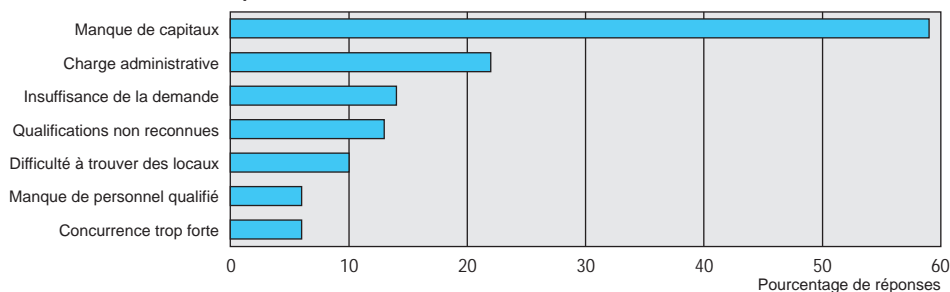
### **Obstacles supposés à la création et la croissance d'entreprises**

Les entreprises nouvellement créées et les personnes qui souhaitent monter leur propre entreprise sont confrontées à un certain nombre d'obstacles (réels ou supposés). Les plus fréquemment cités sont les problèmes financiers et

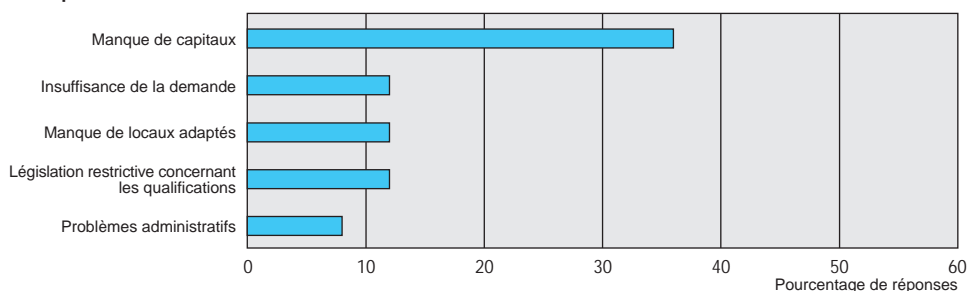


Graphique 16. **Obstacles au travail indépendant**  
Réponses en pourcentage du total<sup>1</sup>

**A. Obstacles au travail indépendant<sup>2</sup>**



**B. Importance absolue des obstacles<sup>3</sup>**

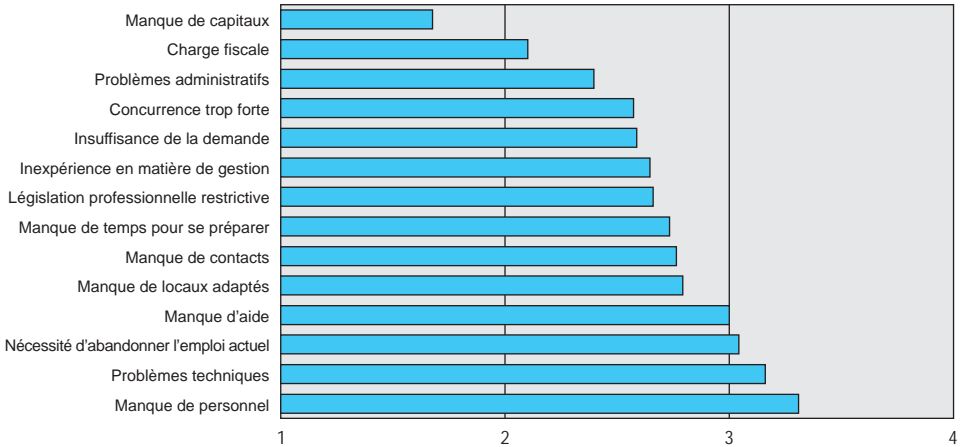


1. Réponses des personnes citant le facteur comme obstacle.
  2. Les personnes interrogées pouvaient choisir plusieurs obstacles.
  3. Les personnes interrogées ne pouvaient choisir qu'un obstacle.
- Source : Institut für Gewerbe- und Handwerksforschung, 1996.

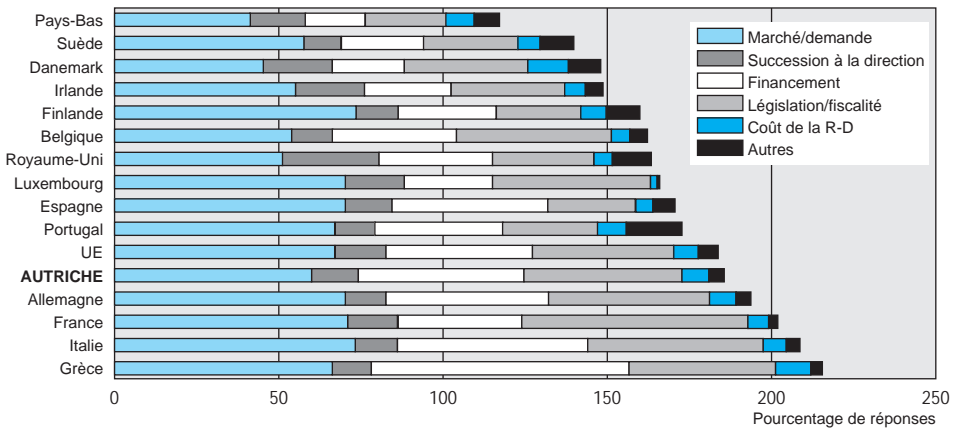
administratifs, suivis par la difficulté d'obtenir un agrément dans le cadre de la loi sur la réglementation des professions (*Gewerbeordnung*) (graphique 16). Un examen plus attentif permet de constater que les moyens financiers sont considérés comme l'obstacle le plus important, avant la fiscalité et les obstacles administratifs (graphique 16, partie B)<sup>66</sup>. Pour un tiers des personnes interrogées, ce sont les moyens de financement qui constituent le principal problème, tandis que 12 pour cent mettent au premier plan les difficultés soulevées par la loi sur la réglementation des professions et les locaux industriels (graphique 17). (Si des problèmes se posent à propos des locaux ou de la réglementation des professions, ils sont jugés critiques, sinon ils ne sont même pas mentionnés.) Les facteurs énumérés ci-dessus ne représentent cependant souvent que des facteurs limitatifs et non pas des obstacles insurmontables, et il ressort de plusieurs

Graphique 17. **Importance supposée des obstacles au travail indépendant**

1 = très important, 2 = important, 3 = peu important, 4 = très peu important



Source : Institut für Gewerbe- und Handwerksforschung, 1996.

Graphique 18. **Principales entraves à long terme à l'expansion des entreprises**Pourcentage de réponses<sup>1</sup>

1. Somme des réponses, en pourcentage des répondants. Les personnes interrogées pouvaient choisir plusieurs entraves.

Source : Grant Thornton International Business Strategies Ltd, 1997.

enquêtes que ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'ils empêchent un chef d'entreprise réellement déterminé de créer son affaire.

Les entreprises énumèrent un certain nombre de contraintes supposées à leur expansion, contraintes qui, considérées globalement, sont loin d'être négligeables comparativement à d'autres pays européens (graphique 18). Au tout premier rang vient le manque de moyens financiers, suivi par les obstacles réglementaires et la fiscalité (tableau 14). Ces facteurs sont également jugés importants à plus court terme, de même que le manque de personnel qualifié et de personnel de gestion. Les entreprises à forte croissance ne considèrent pas les moyens de financement comme un obstacle, mais placent au premier rang de ceux-ci le manque de spécialistes de la gestion. S'agissant des conditions cadres, à prendre en compte pour la formulation de la politique économique, les coûts salariaux indirects, le manque de ressources de main-d'œuvre (en qualité et en quantité), les obstacles administratifs et la rigidité de l'organisation de la durée du travail sont autant d'éléments qui interviennent.

Les obstacles à l'esprit d'entreprise évoqués plus haut sont souvent subjectifs et les conséquences à en tirer du point de vue de la conduite de l'action gouvernementale ne sont pas toujours évidentes. Les recherches menées dans ce domaine se fondent sur les résultats d'enquêtes par sondage, qui doivent cependant être interprétées avec la plus grande prudence : les enquêtes tentent de préciser les contraintes et les motivations de chefs d'entreprise effectifs ou potentiels, mais l'identification de ces groupes est problématique. Si les indicateurs axés sur le climat entrepreneurial, c'est-à-dire les procédures administratives et les incitations institutionnelles connexes, peuvent donner une idée des obstacles qui s'opposent à la création d'une entreprise privée et à son exploitation, ils sont difficiles à interpréter et à chiffrer en termes d'activité entrepreneuriale contrariée. Ainsi, il n'est pas nécessairement possible ou souhaitable de lever l'obstacle « manque de moyens de financement » si l'on veut que l'activité entrepreneuriale soit bénéfique pour l'économie au lieu d'être une simple recherche de rentes. L'esprit d'entreprise (et la prise de risques) est cependant influencé par les facteurs institutionnels de caractère général et par les conditions cadres, même si ces éléments ne sont pas expressément mentionnés par les personnes interrogées.

### ***Aversion pour le risque***

L'aversion pour le risque est l'un des principaux facteurs qui déterminent l'attitude de l'opinion à l'égard de l'activité entrepreneuriale. Si l'on en croit une enquête récente<sup>67</sup>, environ 13 pour cent des Autrichiens auraient à un moment ou à un autre envisagé de créer leur propre entreprise, et environ 6 pour cent auraient effectivement prévu de s'engager dans cette voie. Ces chiffres sont plus ou moins comparables à ceux auxquels aboutit une étude analogue réalisée en

Tableau 14. **Obstacles à l'évolution prévue en longue période des petites et moyennes entreprises**

Pourcentages de personnes interrogées citant le facteur comme obstacle

	Succession à la direction	Difficultés d'exportation	Coût de financement	Insuffisance de la demande	Manque de financement	Insuffisance de fonds propres	Difficultés à emprunter	Charges sociales et fiscales	Législation européenne	Coûts de la R-D	Difficultés d'accès aux nouveaux marchés	Autres
<b>Autriche</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>5</b>
Belgique	13	4	20	29	18	9	7	38	9	6	20	5
Danemark	21	3	10	31	12	8	6	27	11	12	11	10
Finlande	13	2	18	39	12	8	7	18	8	8	32	10
France	15	10	15	33	23	20	4	57	12	6	28	3
Allemagne	12	2	27	38	23	17	8	32	17	8	30	5
Grèce	12	2	49	34	30	20	20	41	3	11	30	4
Irlande	21	6	10	24	16	9	6	24	11	6	25	6
Italie	13	6	36	36	22	9	10	46	7	7	31	5
Luxembourg	18	6	17	34	10	5	1	18	30	2	30	1
Pays-Bas	17	1	9	26	9	3	3	14	11	8	14	8
Portugal	12	1	29	43	10	0	9	20	9	9	23	17
Espagne	14	1	32	39	16	7	9	22	5	5	30	7
Suède	11	1	14	34	11	6	4	24	5	6	23	11
Royaume-Uni	29	3	19	30	16	6	10	15	16	6	18	11
<b>Moyenne EU</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
Malte	12	15	23	52	6	3	6	13	6	5	29	11
Norvège	15	4	18	26	22	19	4	10	3	8	17	15
Suisse	7	9	20	37	26	15	13	30	9	4	26	10
Turquie	21	15	42	30	53	21	31	26	5	7	39	4
<b>Moyenne de l'ensemble des pays</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>6</b>

Source : Enquête sur les petites et moyennes entreprises européennes, Exco et Grant International, 1997.

France. Parmi les personnes qui n'avaient pas envisagé la possibilité de devenir travailleur indépendant, le risque figure en première place (32 pour cent), suivi par les ressources financières (20 pour cent) et la crainte d'une responsabilité excessive (11 pour cent). Un peu plus de 40 pour cent des jeunes (moins de 25 ans) qui avaient renoncé à l'idée de créer leur propre entreprise ont cité le risque comme le premier obstacle. Élément plus important cependant, 5 pour cent seulement de ceux qui avaient prévu de créer leur propre entreprise ont mené à bien leur projet (contre 14 pour cent en France), le risque ayant là encore joué un rôle déterminant.

L'une des raisons de l'aversion apparemment forte des Autrichiens pour le risque pourrait être le système de sécurité sociale, qui alourdit le coût d'opportunité du passage au travail indépendant. Peut-être faudrait-il effectivement concevoir l'action des pouvoirs publics de manière à instaurer un délicat équilibre entre la prise de risques et l'activité innovante d'une part, et, d'autre part, un système très développé de protection sociale qui socialise bon nombre de risques. L'élargissement du rôle de l'État pourrait aussi avoir en soi contribué à cette situation : l'aversion pour le risque est forte parmi les diplômés, et plus de 80 pour cent d'entre eux étaient jusqu'au début des années 90 absorbés par la fonction publique. Les nouvelles créations de postes dans la fonction publique se réduisant fortement, cette attitude pourrait devoir être progressivement revue.

Les autorités ont récemment pris des mesures pour tenter de réduire les conséquences financières du risque. Afin d'atténuer les contre-incitations inhérentes au système de sécurité sociale, le gouvernement en a récemment élargi la couverture pour que les personnes ayant droit à des indemnités de chômage conservent ce droit un certain temps après avoir créé leur propre entreprise au cas où celle-ci se solderait par un échec. Un programme visant à aider les chômeurs à créer leur entreprise a vu également le jour en 1998 après une phase pilote qui avait débuté en 1995. Les chômeurs peuvent obtenir une aide financière pour suivre une formation et bénéficier de conseils de gestion. Pendant la phase de démarrage, les participants reçoivent une allocation de subsistance pour éviter de devoir se financer sur l'entreprise, et afin de réduire le risque de revenu en cas d'échec, la période d'éligibilité au versement d'allocations de chômage a été allongée. A l'automne 1998, 1 800 entreprises avaient vu le jour avec l'aide de ce programme, mais on ne dispose encore d'aucune évaluation exacte de son efficacité<sup>68</sup>. Plusieurs autres pays de l'OCDE ont mis sur pied des programmes pour faciliter le passage du chômage au travail indépendant. D'après les travaux d'évaluation qui ont été réalisés, ces programmes ne donnent de bons résultats que pour un petit nombre de chômeurs, qui ont pour la plupart des niveaux d'instruction relativement élevés et qui n'ont connu que de courtes périodes de chômage<sup>69</sup>. A cela s'ajoute l'existence d'un problème d'aléa moral, la participation au programme générant un nouveau revenu de remplacement et

prolongeant les droits à l'assurance chômage. Une étude récente du programme d'aide mis au point en Allemagne, qui paraît présenter de nombreuses similitudes avec le dispositif autrichien, montre que les entreprises créées dans le cadre de ce système ont des taux de création d'emploi analogues aux autres entreprises nouvelles créées, mais que leur taux de survie est plus faible<sup>70</sup>. L'évaluation du programme autrichien sera donc importante pour pouvoir en apprécier l'efficacité par rapport à son coût.

Les procédures de faillite affectent aussi la propension à accepter les risques liés à la création d'une entreprise, un certain équilibre devant être trouvé entre les intérêts des créanciers et la nécessité de disposer d'un mécanisme de sortie efficient pour les entreprises en situation d'échec. En Autriche, et plus généralement en Europe, non seulement la faillite est jugée dégradante mais les règles de quitus font que les entrepreneurs faillis peuvent être poursuivis pendant au moins sept ans (tableau 15), ce qui n'incite ni à la prise de risques ni à la création d'une nouvelle activité. Comme le notait l'*Étude* de 1998, de nouveaux textes sur la réorganisation des entreprises ont été récemment adoptés qui permettent de présenter un plan aux créanciers avant le début de la procédure de faillite, et ces dispositions pourraient favoriser l'esprit d'entreprise en introduisant une plus grande flexibilité<sup>71</sup>. Elles n'ont cependant guère été utilisées jusqu'à présent, et l'absence de toute protection contre les créanciers réduit leur efficacité potentielle. Un système spécial de réorganisation de la dette a été mis au point dans le secteur du tourisme, ce qui pourrait avoir amélioré le climat entrepreneurial dans cette branche.

### **Contestabilité des marchés et niveau de réglementation**

Tirant les conclusions de cinq études de cas, le rapport de l'OCDE intitulé *Stimuler l'esprit d'entreprise* soulignait l'importance de réduire les obstacles à la concurrence et d'alléger le poids de la réglementation. Ces observations valent tout particulièrement pour l'Autriche.

Les obstacles à l'entrée ont été particulièrement marqués dans les *télécommunications de base, la production d'électricité, les activités professionnelles et les professions libérales*. La fermeture des marchés ou les restrictions dont ils faisaient l'objet se sont traduites par des prix élevés et ont réduit les possibilités de créer des entreprises dans ces secteurs et dans les activités qui se situent en aval<sup>72</sup>. Néanmoins, la tendance générale a été à l'amélioration :

- De très nets progrès ont été faits, on l'a vu au chapitre III, sur la voie de la libéralisation du secteur des télécommunications. La déréglementation et la baisse des prix devraient ouvrir un large éventail d'opportunités pour l'expansion future des entreprises tant dans le secteur des télécommunications proprement dit que dans les secteurs faisant largement appel aux télécommunications.

Tableau 15. **Comparaison internationale des procédures de faillite**

	Dépôt des dossiers	Règles de quitus
<b>Autriche</b>	Les chefs d'entreprise peuvent déposer volontairement un dossier de faillite.	Il existe différentes règles de quitus mais en général, il faut attendre sept ans.
Australie	Les chefs d'entreprise peuvent déposer volontairement un dossier de faillite. Pour les sociétés à responsabilité limitée, il existe un certain nombre de procédures de liquidation et d'administration volontaire.	Le quitus est prononcé au bout de trois ans. Pour des montants négligeables, le quitus peut être donné au bout de trois mois. Les directeurs ne sont pas responsables, sauf s'ils sont impliqués dans des affaires frauduleuses.
Allemagne		Actuellement, pas de quitus. Les directeurs d'entreprises sont civilement responsables et peuvent aussi s'exposer à des sanctions pénales. Des réformes sont prévues afin de donner quitus aux entreprises au bout de sept ans.
Suède	Les chefs d'entreprise peuvent déposer volontairement un dossier de faillite. Cependant, les dettes hautement prioritaires doivent être réglées, et la procédure entraîne certains coûts supplémentaires.	Pas de quitus. Les directeurs et les propriétaires de sociétés à responsabilité limitée peuvent être personnellement poursuivis pour dette fiscale.
Royaume-Uni		Quitus au bout de deux ans si la dette est inférieure à 20 000 livres ; trois ans si la dette dépasse ce montant.
États-Unis	Les chefs d'entreprise peuvent déposer volontairement un dossier de faillite. De nombreuses faillites sont réglées hors des tribunaux.	Quitus immédiat.

Source : Données communiquées par les autorités nationales.

- De la même façon, l'ouverture du marché de l'électricité devrait offrir de nouvelles opportunités à de grandes entreprises, à moins que les entreprises existantes puissent protéger leur position par des moyens réglementaires ; la baisse des prix permettra pour sa part aux entreprises grosses consommatrices d'énergie d'élargir sensiblement leurs activités.
- La loi sur les professions a été quelque peu libéralisée en 1997. Bien que peu de temps se soit écoulé depuis lors, une controverse s'est engagée et une certaine déception a été exprimée, la vague espérée de créations d'entreprises ne s'étant pas concrétisée<sup>73</sup>. Le fait est que

malgré la déréglementation de 80 professions, les 84 autres regroupent l'essentiel des entreprises. De plus, on n'a créé que 21 professions partiellement déréglementées, et elles ne concernaient pas des travaux de réparation, secteur dans lequel on prévoyait une forte expansion.

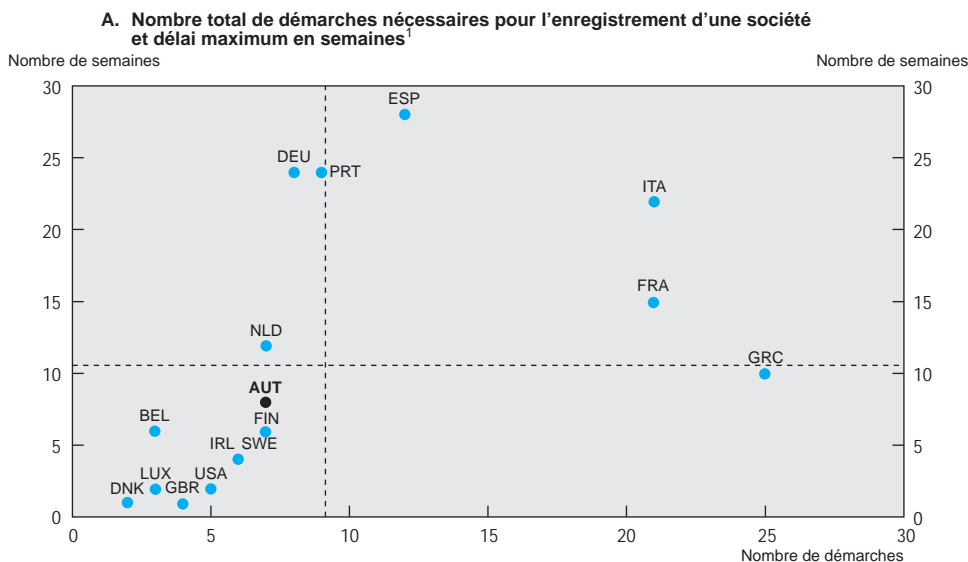
En revanche, les progrès réalisés en vue d'ouvrir le secteur public à la concurrence d'autres fournisseurs du secteur des entreprises ont été très limités. Le secteur public offre un large éventail de services qui ne font pas l'objet d'appels d'offres, alors que les prix peuvent être parfois sensiblement supérieurs à ceux que pourraient proposer des fournisseurs privés. Selon une estimation, 130 000 agents du secteur public sont employés à des activités essentiellement marchandes<sup>74</sup>, ce qui équivaut à un chiffre d'affaires de quelque 100 milliards de schillings. De plus, le rythme des privatisations s'est ralenti ces dernières années malgré plusieurs opérations de grande envergure, notamment la privatisation d'une grande banque (Creditanstalt), la vente partielle de la société des tabacs, et le placement de 25 pour cent des actions de Telekom<sup>75</sup>.

L'Autriche se caractérise par un dispositif réglementaire très dense, jugé onéreux et inefficace aussi bien par les entreprises existantes que par les entrepreneurs potentiels<sup>76</sup>. Les démarches juridiques et administratives nécessaires pour créer une société de capitaux prennent plus de temps et font intervenir un plus grand nombre de procédures que dans beaucoup d'autres pays et le capital minimum requis est plus important que partout ailleurs dans la zone de l'OCDE (graphique 19). Cette dernière exigence peut entraîner une discrimination à l'encontre de l'esprit d'entreprise dans la mesure où elle élève effectivement le seuil à partir duquel les entrepreneurs peuvent limiter les risques par la création d'une société de capitaux<sup>77</sup>. Plus graves cependant encore, la longueur et la complexité des procédures à respecter pour obtenir les autorisations nécessaires à la construction d'une usine ou de locaux industriels ou commerciaux, les démarches devant être effectuées auprès de nombreuses autorités différentes dont les compétences se chevauchent. Les réglementations sociales et du marché du travail – y compris les heures d'ouverture – sont également considérées comme un obstacle à l'activité entrepreneuriale.

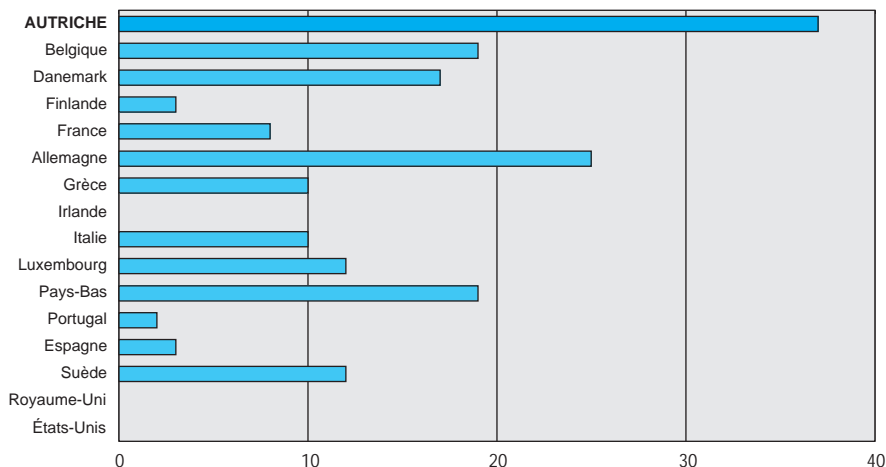
Les procédures qui régissent l'autorisation de créer de nouveaux locaux industriels ou commerciaux, de changer le régime de propriété d'installations en activité ou de modifier des établissements existants (*Betriebsanlagengenehmigungsverfahren*) ont été critiquées à de nombreuses reprises en raison de leur complexité et de leur lenteur. Une étude réalisée à partir d'une enquête menée en 1997, à laquelle ont participé des responsables du secteur public de quatorze pays européens, conclut que le délai moyen nécessaire à l'obtention d'une autorisation en Autriche est plus ou moins conforme à la moyenne européenne<sup>78</sup>. Néanmoins, l'enquête a également mis en lumière que le nombre d'autorisations



Graphique 19. Obligations juridiques et administratives à respecter pour la création de sociétés<sup>1</sup>



**B. Capital minimum exigé pour les sociétés privées à responsabilité limitée (milliers d'ECU)<sup>2</sup>**



1. En 1996.

2. Les données ont été harmonisées par l'OCDE.

3. Pour le Japon, le capital minimum exigé pour une société par actions (*Kabushiki Kaisha*) est de 70 000 ECU.

Source : Projet EIMS 96/142 Logotech S.A. ; OCDE.

accordées chaque année était beaucoup plus élevé en Autriche que dans les autres pays<sup>79</sup>. Ainsi, alors qu'en Allemagne on compte quelque 6 000 autorisations par an, leur nombre en Autriche est plus proche de 13 000<sup>80</sup>. Ceci tient au fait qu'en Autriche des installations même de dimension très restreinte doivent faire l'objet d'une autorisation. De plus, la procédure exige souvent de prendre contact avec une multitude de responsables différents du secteur public. L'enquête ne couvrait pas les autorisations soumises à la législation relative à l'environnement, lesquelles peuvent être particulièrement longues à obtenir dans la mesure où les exigences administratives sont plus importantes que cette enquête ne l'indique.

Comme le signalait la dernière *Étude*, certains progrès ont déjà été faits en vue de simplifier les procédures de délivrance des permis de construire d'établissements industriels et commerciaux. Poursuivant l'effort de réforme dans ce domaine, le gouvernement a maintenant proposé une loi (*Betriebsanlagengesetz*) fondée sur l'idée d'un « guichet unique », bien qu'un accord soit encore nécessaire et que la réforme réglementaire doive être opérée dans le cadre du Programme national d'action (encadré 7) : une seule instance gouvernementale sera responsable du traitement des demandes de permis, de leur communication aux autorités publiques chargées de l'examen des aspects de la demande qui relèvent de leur compétence, de l'autorisation du projet et du suivi de la conformité au plan. Il doit être répondu aux demandes dans un délai de trois, six ou neuf mois selon l'impact du projet sur l'environnement. Dans le cas d'installations qui améliorent les émissions ou qui ne les modifient pas, les décisions devront être prises en moins de deux mois. Selon les estimations du ministère de l'Économie, ceci pourrait réduire sensiblement le nombre de procédures d'autorisation, principalement en supprimant les démarches parallèles et les chevauchements.

Bien que de nettes améliorations aient été apportées au cadre réglementaire ces dernières années – avec notamment un assouplissement des heures d'ouverture des magasins – la situation s'est fortement dégradée dans le commerce de détail. Comme le signalait l'*Étude* de 1998, des restrictions supplémentaires ont été imposées par voie réglementaire en vertu de la nouvelle loi sur la réglementation des professions (*Gewerbeordnung*) concernant la création de grands centres commerciaux en dehors des villes si ceux-ci risquent de compromettre l'existence des détaillants locaux. L'autorisation de nouveaux centres commerciaux à moins de 10 minutes (en voiture) d'une ville n'est accordée que si le chiffre d'affaires prévu ne dépasse pas 5 pour cent du chiffre d'affaires des sociétés existantes dans la zone. L'autorisation est également subordonnée à la création de nouveaux emplois. Ces restrictions étaient destinées à protéger les magasins de proximité (*Nahversorgung*), notamment pour les produits alimentaires, mais elles ont été étendues à des biens durables comme le mobilier. Plusieurs chaînes de détail ont formé un recours devant le Tribunal constitutionnel, en invoquant l'inconstitutionnalité de plusieurs restrictions. La protection accordée

### Encadré 7. **Les objectifs du Programme national d'action pour favoriser l'esprit d'entreprise**

Dans le cadre du Plan national d'action pour l'emploi (voir encadré 4 pour plus de détails), le gouvernement a proposé des mesures dans trois domaines touchant à l'esprit d'entreprise, a défini les axes des initiatives à prendre et a fixé des critères de résultat.

**Développer l'esprit d'entreprise** (indicateurs : nouvelles créations d'entreprises, délais nécessaires pour obtenir une autorisation).

- **Réduire les frais généraux et les frais administratifs** : assouplir la réglementation et l'autorisation des professions.
- **Supprimer les obstacles au travail indépendant** : faciliter la possibilité d'hériter d'une entreprise, permettre de nouvelles formes de financement, offrir des services de conseil.
- **Créer de nouveaux emplois (notamment dans le secteur des services)** : développer les services sociaux, infirmiers et médicaux en utilisant plus largement les transferts financiers pour créer des emplois, faciliter l'accès aux activités sociales et accroître les investissements dans ce domaine. Examiner les moyens d'ouvrir l'accès à certains métiers, créer des emplois dans les nouvelles technologies par une déréglementation des télécommunications, mettre en place des centres pour le démarrage d'entreprises, et favoriser le développement de bureaux de conseil.
- **Réduire les impôts et les charges sur la main-d'œuvre** : réforme fiscale.

**Favoriser l'adaptabilité au sein des entreprises et l'adaptabilité des salariés**

- **Accord des partenaires sociaux sur la modernisation de l'organisation du travail** : les partenaires sociaux doivent parvenir à une plus grande flexibilité ; il faut réduire les heures supplémentaires et rendre plus attrayant le travail à temps partiel.
- **Réforme des contrats de travail** : aider le travail à temps partiel, accorder une égalité de statut aux travailleurs manuels et aux employés de bureau.
- **Investissement en ressources humaines** : les incitations à l'investissement doivent être davantage axées sur l'emploi ; les garanties doivent également couvrir les investissements en capital humain ; les aides publiques à l'investissement doivent être liées à la volonté d'assurer une formation.

**Promouvoir la technologie** (indicateur : porter le niveau de la R-D de 1.5 pour cent du PIB à la moyenne de l'UE).

- **Diffusion de la technologie** : création de centres de compétences, promotion de l'exploitation des brevets, élargissement de la base de capital des petites et moyennes entreprises par des prêts spéciaux ; financement accru des pôles d'activité.

par ces restrictions d'urbanisme aux magasins situés à l'intérieur des villes risque de se révéler très coûteuse sur le plan de la limitation de la concurrence et de l'innovation, en se traduisant par une perte de bien-être pour les consommateurs.

### ***Le système financier***

L'activité entrepreneuriale en Autriche a été fortement affectée par les dispositifs existants en matière de financement, mais il est très difficile de démêler le rôle respectif des différents facteurs en jeu. Lorsque les entreprises interrogées répondent que le manque de moyens de financement est un obstacle à la création d'entreprises, elles se réfèrent souvent à des crédits bonifiés. Or, on l'a vu, les entreprises dont la croissance est la plus rapide ne considèrent pas que leur développement est entravé par le manque de financements. Les petites et moyennes entreprises ont traditionnellement fait appel à des concours bancaires – de même que les grandes entreprises – et elles ont souvent manifesté le désir d'éviter la perte de contrôle (et les obligations accrues en matière d'information) qui résulterait d'un plus large recours à l'émission de titres ou à d'autres formes de financements externes. L'importance accordée de ce fait aux crédits bancaires, et l'étroitesse des liens entretenus avec les banques, expliquent la stabilité relative des finances des entreprises<sup>81</sup> – ainsi que la stabilité de la structure des entreprises – mais peut-être aux dépens de l'activité entrepreneuriale et innovante. De même que dans beaucoup d'autres pays, les créations d'entreprises et les projets innovants lancés par des établissements existants ont souvent été appréciés davantage sur la base des garanties offertes que sur la base des mérites propres du projet. Plus grave cependant encore, la place excessive accordée à l'intermédiation bancaire et à l'autofinancement (qui résulte là encore du système fiscal, comme on le verra plus loin) a entraîné le sous-développement des marchés financiers autrichiens, ce qui pourrait avoir freiné l'esprit d'entreprise. Des progrès ont été récemment faits dans ce domaine, et dans d'autres liés à la Bourse, notamment la nouvelle cotation des petites entreprises, évoquée au chapitre III. On s'est aussi beaucoup préoccupé du développement du marché du capital-risque et des investisseurs informels du type «anges des entreprises», qui ont été les uns et les autres associés dans d'autres pays aux progrès intervenus dans le domaine de la haute technologie.

#### *Capital-risque*

Le marché officiel du capital-risque s'est rapidement développé. On compte actuellement 20 fonds de capital-risque dont le siège est en Autriche, dont 11 appartiennent à des intérêts locaux, principalement des banques. A la fin de 1996, ces fonds disposaient de quelque 20 milliards de schillings, dont 8 milliards seulement étaient effectivement investis. De plus, il existe 12 sociétés

d'investissement (*Kapitalbeteiligungsgesellschaften*), créées par les Länder, dont les ressources s'élevaient à 3.7 milliards de schillings à la fin de 1997, sur lesquels environ 2.3 milliards avaient déjà été investis. Des fonds dont le siège est à l'étranger financent également des projets en Autriche, mais on ne compte actuellement que quatre investissements de ce type, ce qui est étonnamment faible comparativement à d'autres pays européens (70 projets au seul Portugal) et qui n'a d'équivalent qu'en Islande<sup>82</sup>. Un obstacle important au développement du capital-risque a été l'absence de mécanisme de sortie sous forme d'offre publique de vente en bourse. Néanmoins, la situation s'améliore lentement à cet égard, avec le développement d'une nouvelle cotation pour les petites entreprises à la Bourse de Vienne et la décision d'établir un lien avec la Bourse de Francfort (voir chapitre III). De l'avis de certains opérateurs, le développement du marché du capital-risque est davantage entravé par le manque de projets que par l'insuffisance des moyens de financement disponibles.

Les programmes publics de soutien ont été remodelés ces dernières années pour encourager les fonds de capital-risque, mais la situation à l'égard de la fiscalité est plus complexe. Les institutions publiques fournissent un certain nombre de garanties aux entreprises de moyenne dimension, travaillant souvent dans le secteur de la haute technologie (encadré 8). Un établissement spécialisé (FGG) garantit le capital à concurrence de 50 pour cent du capital-risque investi. Une banque d'investissement d'État (BÜRGES) émet des garanties liées à des projets en faveur de personnes physiques à concurrence de 100 pour cent du capital investi en cas de faillite d'un montant inférieur ou égal à 260 000 schillings, et à concurrence de 50 pour cent dans le cas d'une faillite inférieure ou égale à 10 millions de schillings. En ce qui concerne les incitations fiscales, il n'existe pas d'avantages particuliers favorisant le développement du capital-risque en tant que tel. Néanmoins, la réforme fiscale de 1993 a mis en place des incitations pour encourager le développement de fonds spécialisés dans la fourniture de financements et l'acquisition de participations minoritaires dans des entreprises de moyenne dimension opérant principalement en Autriche (*Mittelstandsfinanzierungsgesellschaften*). Pendant cinq ans à partir de la date de leur création, ces fonds sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, et au-delà de cette période, les plus-values réalisées sur les investissements sont elles aussi exonérées d'impôt. Les investisseurs sont également exemptés d'impôt sur les revenus du capital à concurrence d'un plafond de 200 000 schillings. La fiscalité applicable aux fonds d'investissement plus classiques est neutre en ce sens qu'un investissement réalisé par l'intermédiaire de ces fonds est traité de la même façon qu'un achat direct d'obligations ou d'actions. Une telle opération s'accompagne cependant d'un avantage en ce sens que les plus-values peuvent être réalisées en franchise fiscale sans devoir respecter la période minimale de détention d'un an. Il existe cependant une distorsion à l'encontre du capital-risque dans la mesure où, pour protéger les investisseurs, un fonds général d'investissement n'est pas autorisé à

### Encadré 8. Mesures destinées à faciliter le financement des créations d'entreprises et l'expansion des entreprises

Outre un large éventail de services de conseil souvent gratuits fournis par la Chambre économique, les organismes dépendant des gouvernements des Länder et des organismes dépendant de l'État fédéral, il existe toute une série de programmes financiers pour aider les créations d'entreprises, puis leur expansion. Parmi ces programmes figurent\* :

- Des primes à l'épargne constituée en vue de la création d'une entreprise ou du rachat d'une entreprise existante ; une bonification d'intérêt sur le capital qui doit être emprunté pour créer une entreprise.
- Des garanties de prêts, des plafonds de taux d'intérêt et des subventions à l'investissement pour les lancements d'entreprises, à concurrence d'un volume de financement de 2 millions de schillings.
- Des garanties en cas de perte d'investissement du fait d'une faillite pouvant aller jusqu'à dix ans et à concurrence de 10 millions de schillings par entreprise ; des garanties accordées aux compagnies d'investissement et fonds de capital-risque qui prennent des participations dans des PME, également dans le domaine de la technologie (la valeur totale du dispositif étant de 2 milliards de schillings).
- La fourniture de capital de démarrage à des entreprises nouvellement créées dans le domaine des nouvelles technologies, sous forme de subventions destinées à financer des services de conseil et de prêts assimilables à des fonds propres.
- Des crédits aux PME orientés vers la recherche pendant une durée maximum de cinq ans, les intérêts étant versés en fin de période et à la condition que l'entreprise cherche soit à se faire inscrire à la cote, soit à attirer d'autres investisseurs.
- L'octroi de prêts spéciaux à des entreprises existantes de dimension moyenne pour entreprendre des programmes de recherche destinés à faciliter la mise au point de nouveaux produits ou de nouveaux procédés ; taux d'intérêt de 1.5 pour cent et octroi d'une prime si l'emploi augmente de plus de 10 pour cent ; des capitaux frais d'un montant équivalant au prêt de départ doivent être injectés dans l'entreprise à la fin de la période ; dispositifs analogues pour les projets d'investissement innovants.
- Une participation spéciale au capital d'entreprises par des organismes gérés par les Länder, notamment des dispositifs de rachat d'actions et de garantie du capital.

\* Bon nombre de ces programmes sont décrits dans le détail par E. Kühnelt et R. Lichtmanegger, *Eigenkapitalwirksame Finanzierung*, Wirtschaftskammer, Vienne, août 1997.

acquérir des « capitaux présentant des risques », ce qui interdit effectivement les sociétés non cotées. De plus, les fonds de pension restent sous-développés mais leurs investissements seraient de toute façon limités par les réglementations actuelles. Les plus-values réalisées par une société qui acquiert et qui cède des

investissements de capital-risque seraient imposables. En résumé, le système fiscal est relativement neutre en ce sens que les programmes directs du secteur public servent de substitut aux avantages fiscaux plus couramment utilisés dans un certain nombre d'autres pays.

### *Investisseurs informels*

Des «anges des entreprises» – qui ne se contentent pas d'apporter des capitaux propres, mais qui interviennent aussi directement en conseillant l'entreprise, souvent sur la base de leur propre expérience – ont vu le jour spontanément dans nombre de pays. En Autriche, le gouvernement a pris à la fin de 1996 l'initiative de créer et de gérer un réseau d'«anges des entreprises» par l'intermédiaire de l'Agence pour l'innovation. Depuis lors, 100 contacts ont été favorisés entre investisseurs et entreprises et quatre projets ont été menés à bien, jusqu'à l'immatriculation de la nouvelle société. D'autres sont sur le point d'aboutir également. Trente-sept investisseurs sont répertoriés dont 60 pour cent sont des personnes privées, qui souhaitent pour la plupart participer activement à la vie de l'entreprise. Certains intermédiaires tels que des comptables et des avocats interviennent aussi, de telle sorte qu'il existe en fait une centaine d'investisseurs, y compris des fonds de capital-risque et d'autres sociétés, susceptibles d'apporter leur aide. Parmi les entreprises qui recherchent des financements, 40 pour cent appartiennent au secteur de la micro-électronique et 15 pour cent travaillent dans le domaine des technologies de l'environnement ; plus de 90 pour cent d'entre elles ont très favorablement accueilli la participation active des investisseurs – du moins à ce stade de démarrage.

### *Capitaux propres et financement de démarrage*

Outre les dispositifs susmentionnés, il existe un large éventail de programmes financiers gérés par des institutions aidées par l'État qui visent à encourager le financement en fonds propres, soit pendant la phase de démarrage, soit pendant la phase d'expansion. Un certain nombre de mesures ne concernent que les entreprises de haute technologie. Au milieu de 1997, la valeur totale des garanties et des financements disponibles représentait quelque 10 milliards de schillings, et ce chiffre a depuis lors augmenté avec la mise au point de nouveaux programmes. Certains de ces mécanismes sont rapidement décrits dans l'encadré 8<sup>83</sup>.

### *Fiscalité et charges sociales*

Le poids des charges sociales est souvent cité comme un obstacle à l'esprit d'entreprise et à l'expansion des entreprises, bien qu'il soit difficile de déterminer dans quelle mesure le niveau élevé des coûts de main-d'œuvre puisse en soi constituer une entrave générale à l'innovation. Néanmoins, à la

différence de nombreux autres pays, les travailleurs indépendants sont couverts par le système de sécurité sociale et sont donc tenus d'y cotiser à titre privé. Cette obligation a souvent constitué une sérieuse ponction sur les liquidités des entreprises pendant la phase de démarrage et pourrait avoir freiné l'activité de création d'entreprises. A partir du début de 1999, les cotisations des travailleurs indépendants à la sécurité sociale seront réduites pendant leur première année d'activité, ce qui atténuera partiellement cette charge financière.

Le système d'imposition des personnes physiques et des sociétés existant jusqu'au début des années 90 n'avait pas favorisé le développement d'une culture entrepreneuriale. Jusqu'en 1988, le taux marginal supérieur d'imposition des personnes physiques était de 62 pour cent et l'impôt sur les sociétés était progressif, avec des taux culminant à 55 pour cent. Les dividendes reçus par les entreprises étaient eux aussi assujettis à l'impôt, à quoi s'ajoutaient un impôt sur la fortune et une taxe de 2 pour cent sur les émissions de titres de capital. Comme l'indiquait l'*Étude* de 1997, le coin fiscal pour les sociétés était également très marqué, les bénéfices non distribués étant assujettis à une imposition effective élevée tandis que le financement par l'emprunt faisait l'objet d'un impôt négatif. Le recours à l'emprunt était donc le mode de financement privilégié, ce qui renforçait le rôle de l'intermédiation bancaire. L'analyse présentée dans la dernière *Étude* montre que la situation s'est améliorée de façon spectaculaire avec les importantes réformes fiscales de 1988 et 1993, de sorte que le coin fiscal pour les sociétés a été fortement réduit et rendu plus uniforme sur les différentes sources de financement. L'impôt sur la fortune a été supprimé. Il faudra sans doute un certain temps pour que ces modifications amènent l'opinion à ne plus considérer la fiscalité comme un obstacle à l'entrepreneuriat ; cette attitude résulte souvent d'idées préconçues et d'une réticence générale à la perspective d'avoir affaire aux autorités, et l'on constate que la fiscalité affecte d'autant moins les comportements que la préparation d'un projet avance. Néanmoins, le taux supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (50 pour cent) peut encore constituer une contre-incitation à l'activité entrepreneuriale, et l'*Étude* de 1998 arrivait à la conclusion que les entreprises étaient encore incitées à maintenir leurs fonds propres à un faible niveau (sous-capitalisation), ce qui pouvait entraver le développement de nouvelles entreprises dynamiques.

Une condition cadre qui pourrait affecter négativement le climat entrepreneurial est le traitement fiscal du transfert de propriété des entreprises existantes. A la différence de ce qui se passe dans un certain nombre d'autres pays, la fiscalité des successions et des donations ne comporte pas de dispositions particulières en vue d'assurer la continuité de l'entreprise, bien que la Commission de réforme fiscale ait recommandé des mesures qui ont maintenant été reprises dans le projet de réforme fiscale du gouvernement (chapitre II). C'est là potentiellement un problème majeur, étant donné qu'environ 30 000 à 50 000 entreprises devront changer de mains pour des raisons démographiques



au cours des trois à cinq prochaines années. La question n'est cependant pas évidente dans la mesure où il n'est pas certain que les héritiers et les successeurs aient l'esprit d'entreprise – à la différence des travailleurs indépendants. De fait, il pourrait être préférable de contraindre les entreprises à se porter sur le marché. Pour être efficaces, les marchés de capitaux devraient être efficaces, notamment dans ce secteur. Ce n'est manifestement pas le cas, de sorte qu'une législation fiscale plus favorable en cas de transmission d'une entreprise n'est qu'un pis-aller.

### ***Développement et diffusion de la technologie***

Le niveau plutôt modeste de l'innovation technologique en Autriche, noté dans la première section, tient en partie aux obstacles plus généraux à l'esprit d'entreprise que nous venons d'analyser, tels que les réglementations, les opportunités offertes par le marché, les dispositifs financiers et la fiscalité<sup>84</sup>. Il tient cependant aussi à des dispositions institutionnelles plus spécifiques et à un ensemble de facteurs qui, pris conjointement, se traduisent par un système national d'innovation peu développé. Un certain nombre d'initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour tenter d'y remédier et favoriser la diffusion de la technologie (encadré 9), bien que le débat politique ait souvent davantage porté sur les aides à la R-D. Il est difficile à ce stade d'évaluer l'efficacité de ces programmes par rapport à leur coût.

Les universités sont l'un des maillons les plus faibles du système national d'innovation. L'enseignement autrichien est centré sur les qualifications de niveau intermédiaire, de sorte que le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Les universités absorbent l'essentiel des crédits publics de R-D, dont le niveau est élevé par rapport à la moyenne internationale, mais dont le retour sur investissement est faible. Les universités n'ont guère de contacts avec le secteur des entreprises – le pourcentage de recherches sous-traitées par des entreprises est le plus faible de la zone de l'OCDE, et les intérêts des universités en matière de recherche sont mal adaptés à l'organisation industrielle – et les crédits étrangers sont plus faibles que dans les autres petites économies ouvertes et inférieurs à la moyenne de l'UE<sup>85</sup>. Cette faible productivité tient notamment au fait que le système de financement des universités n'incite guère ces dernières à rechercher des revenus supplémentaires qui ne feraient que réduire proportionnellement la dotation qu'elles reçoivent de l'État. Un autre facteur, probablement plus important, est le statut des professeurs et le prestige dont bénéficient les travaux universitaires. De plus, le système universitaire a eu de grandes difficultés à redistribuer des ressources aux nouvelles facultés ou aux facultés en expansion. Ceci pourrait partiellement expliquer le nombre limité d'ingénieurs et de spécialistes scientifiques diplômés, qui fait que sur 10 000 personnes dans la population active, on ne

### Encadré 9. **Mesures destinées à stimuler la diffusion de la technologie**

Outre une aide financière à la création d'entreprises à vocation technologique et au développement d'entreprises innovantes (encadré 8), le gouvernement autrichien a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour soutenir l'innovation et la diffusion technologiques et a l'intention d'élargir ces efforts dans le cadre du Plan national d'action, par le biais d'un certain nombre de programmes.

**Diffusion de la technologie** : le programme MINT apporte une aide à quelque 200 PME (entreprises employant entre 50 et 250 salariés) et vise à renforcer l'innovation et promouvoir l'introduction de nouvelles technologies. Ce programme prévoit notamment le soutien et le développement d'activités de consultants pour permettre aux équipes dirigeantes des entreprises de mieux identifier les problèmes et de gérer l'adoption de nouvelles technologies. Ce dispositif s'inspire du programme norvégien BUNT\*.

**Les pépinières technologiques** : ces pépinières dépendent de centres pour l'innovation et la diffusion de la technologie (au nombre de 28) qui sont habituellement gérés par les Länder. Sur les 37 entreprises créées par le centre de Vienne depuis 1988, 35 ont survécu ; elles emploient quelque 200 personnes.

#### **Intégration de la science et de l'industrie :**

Le Fonds de l'État pour la promotion de la recherche industrielle (FFF) est chargé par le ministère de la Science de mettre en œuvre programmes conjoints associant les nouvelles écoles polytechniques et des entreprises (principalement des PME) depuis 1997. En fonction des dimensions du projet, 20 à 30 pour cent de son financement doivent être obligatoirement assurés par des capitaux privés, l'État fédéral pouvant prendre en charge jusqu'à 50 pour cent du coût global, et le solde devant être couvert par les autorités régionales. Les projets sont approuvés par un groupe d'experts internationaux. Quelque 40 millions de schillings ont été déboursés à ce jour dans le cadre de ce programme. Un nouvel appel à projets sera lancé cette année pour un montant de 50 millions de schillings.

Un programme prévoyant la création de centres de compétences vise à mieux intégrer les travaux des universités et de l'industrie par de nouveaux établissements mixtes dont dix à vingt doivent être créés. Le secteur public financera jusqu'à 60 pour cent du budget des centres, 40 pour cent au moins devant être financés par au moins cinq partenaires stratégiques. Cinq centres ont été agréés en 1998 à l'issue d'un concours international. Cinq autres devraient être agréés en 1999.

Il existe par ailleurs un dispositif visant à subventionner l'emploi par l'industrie de chercheurs ayant déjà obtenu un doctorat, et un nouvel établissement est actuellement créé pour promouvoir la commercialisation de la recherche universitaire.

\* On trouvera plus de détails dans *Diffusing technology to industry: government policies and programmes*, OCDE, Paris, 1997.

Tableau 16. **Chercheurs dans les différents secteurs d'emploi<sup>1</sup>**

	Pourcentage			Nombre total de chercheurs pour 10 000 personnes appartenant à la population active
	Entreprises	Secteur public	Enseignement supérieur	
États-Unis <sup>2</sup>	79	6	13	74
Japon	65	5	28	92
Allemagne <sup>3</sup>	56	16	28	59
France	44	18	35	60
Italie <sup>3</sup>	36	18	46	32
Royaume-Uni	56	9	33	50
Canada <sup>3</sup>	54	7	38	54
Australie	25	15	58	66
<b>Autriche<sup>2</sup></b>	<b>55</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>34</b>
Belgique <sup>3</sup>	51	4	43	53
République tchèque	37	35	27	25
Danemark	41	23	35	58
Finlande <sup>3</sup>	40	21	38	67
Grèce <sup>2</sup>	16	24	59	20
Hongrie	25	38	37	26
Islande	35	39	25	61
Irlande <sup>3</sup>	40	3	54	58
Mexique <sup>3</sup>	10	31	58	6
Pays-Bas	40	23	36	46
Nouvelle-Zélande <sup>3</sup>	26	25	50	35
Norvège <sup>3</sup>	50	19	31	73
Pologne	20	21	59	31
Portugal <sup>3</sup>	8	24	46	24
Espagne	21	18	60	32
Suède <sup>3</sup>	57	8	35	78
Suisse	58	3	40	55
Turquie	14	13	73	8

1. Les données se rapportent à 1996 sauf indication contraire.

2. Les données se rapportent à 1993.

3. Les données se rapportent à 1995.

Source : OCDE (1998), *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*.

compte que 34 chercheurs (tableau 16). Le faible pourcentage de diplômés dans les disciplines techniques peut expliquer en partie le peu d'intérêt apporté par les ingénieurs à l'activité entrepreneuriale (voir ci-dessus).

### Évaluation et action à mener

Comparativement au passé récent, l'activité entrepreneuriale s'est développée ces dernières années en Autriche. Le secteur des entreprises privées est devenu le principal moteur de la croissance, le taux de créations d'entreprises

s'est accéléré et un certain nombre d'entreprises à croissance rapide ont vu le jour. Un marché rudimentaire du capital-risque a commencé à se développer et l'activité innovante, illustrée par la diffusion de la technologie et les contacts extérieurs de R-D, s'est renforcée. Dans le même temps, l'attitude de l'opinion à l'égard des entreprises a évolué, la création d'emplois étant moins étroitement liée dans l'esprit du public à l'intervention de l'État et davantage à des initiatives personnelles. Ce changement d'attitude pourrait bien se renforcer de lui-même, une étude ayant fait apparaître<sup>86</sup> qu'un peu plus de la moitié des entrepreneurs potentiels (créateurs d'entreprise) s'inspiraient d'un modèle, et que le fait d'avoir un tel exemple sous les yeux conduisait effectivement à la création d'une entreprise. Néanmoins, si l'on considère les défis que doit relever l'économie – et l'évolution intervenue dans d'autres pays – l'esprit d'entreprise paraît devoir être développé, à la fois pour soutenir une stratégie plus large visant à promouvoir des créations d'emplois et pour mettre en place les moyens qui permettront de renforcer les gains de productivité du secteur des entreprises au cours des prochaines décennies, compte tenu du vieillissement de la population.

Dans la mesure où l'esprit d'entreprise, au sens très large du terme, est un phénomène socio-culturel complexe dont les déterminants trouvent leur origine dans les traditions et les institutions, les initiatives des pouvoirs publics doivent être adaptées aux conditions de chaque pays et les enseignements tirés de l'expérience internationale ne s'appliqueront pas toujours<sup>87</sup>. Force est cependant de reconnaître que les conditions cadres jouent un rôle déterminant dans ce domaine, ce qui a conduit l'OCDE à définir un certain nombre d'orientations générales. L'idée de base est que les gouvernements devraient s'employer à mettre sur pied un cadre institutionnel d'ensemble permettant à l'esprit d'entreprise de s'épanouir dans toute la mesure du possible. Il faut pour ce faire s'employer en priorité à encourager la concurrence dans tous les secteurs, veiller à l'efficacité des marchés financiers et réduire la charge administrative et réglementaire imposée par les pouvoirs publics, notamment au moyen d'une rationalisation de la fiscalité. C'est seulement ensuite que des mesures spécifiques pourront favoriser l'esprit d'entreprise. Celui-ci doit être envisagé dans une perspective large. Rien ne permet de penser que les interventions qui visent directement à stimuler l'esprit d'entreprise (et donc l'innovation) en socialisant les risques (au moyen d'instruments tels que des garanties publiques et des prêts assortis de conditions de faveur) puissent réussir ou réussiront. Elles contribuent généralement à favoriser différentes formes de recherche de rente, mais pas l'esprit d'entreprise au sens propre du terme. Malgré les importants progrès réalisés, ce chapitre a mis en lumière la nécessité d'agir dans plusieurs domaines : ouverture des marchés et réforme réglementaire des marchés de produits et de services, système financier, réduction des risques inutiles et système universitaire. La flexibilité du marché du travail est également importante, ainsi qu'il ressort des actions préconisées au chapitre III.

S'agissant de l'ouverture et de la déréglementation des marchés, des progrès non négligeables ont été faits dans plusieurs secteurs, notamment les télécommunications, et, de manière plus générale, le Plan national d'action fait encore avancer le processus. Les priorités pour les mesures à prendre ont été résumées dans l'encadré 5 :

- Bien que la libéralisation de la loi sur les professions (*Gewerbeordnung*) en 1997 ait constitué un progrès, les efforts dans ce sens doivent être poursuivis et le nombre de professions partiellement réglementées pourrait être très fortement accru, proposition repoussée par les partenaires sociaux en 1997. Le souci d'éviter une dilution du système de formation est légitime, mais la valeur des qualifications pour ceux qui les reçoivent – et les retombées pour ceux qui assurent la formation – peut et doit être protégée par d'autres méthodes que par une limitation à l'entrée.
- Il faut retenir la formule du « guichet unique » pour les autorisations de création d'entreprises, mais si l'on veut que cette approche soit pleinement efficace, il faut réduire sensiblement les obstacles et les procédures réglementaires en général.
- Les conditions restrictives applicables à l'ouverture de grands centres commerciaux menacent de donner un coup d'arrêt à l'innovation dans ce secteur. Les horaires d'ouverture des magasins – et la durée du travail en général – sont encore soumis à des restrictions et pourraient être davantage libéralisés.
- L'auto-provisionnement du secteur public en biens et services doit être réduit ou du moins assujéti à la concurrence effective de fournisseurs privés.
- Il faut envisager la possibilité de libéraliser l'accès aux professions libérales.

Les marchés financiers autrichiens continuent de se développer, la Bourse de Vienne resserrant ses liens avec celle de Francfort et un système de financement par capital-risque étant progressivement mis en place. Parallèlement, un grand nombre de programmes publics ont vu le jour dans le but de financer les petites et moyennes entreprises, et plus particulièrement les entreprises de haute technologie. Les programmes publics comportent en principe un certain nombre de dangers. Il est extrêmement important de veiller à ce que les garanties et les crédits publics ne se substituent pas à des financements privés et ne faussent pas l'effort entrepreneurial. A cet égard, certains programmes sont préférables à d'autres, notamment ceux qui prévoient des pénalités financières s'il n'y a pas apport de nouveaux capitaux propres à l'échéance du prêt. S'il importe de faciliter le bon fonctionnement des marchés de capitaux, les programmes publics d'aide ne doivent pas viser à créer directement des chefs d'entreprise. Et il n'est pas de toute façon certain que l'insuffisance de finance-

ments soit l'obstacle essentiel au développement de l'entrepreneuriat : le manque d'idées et l'absence de projets rentables pourraient être tout aussi importants. Les interventions publiques devraient donc rester centrées sur des conditions cadres plus générales, telles que l'ouverture des marchés et la réforme réglementaire.

Ayant fait l'objet de plusieurs réformes au cours des dix dernières années, le système fiscal entrave moins l'activité entrepreneuriale que ce n'était précédemment le cas. Des aménagements restent cependant encore nécessaires à plusieurs égards et doivent être envisagés dans le cadre du prochain exercice de réforme de la fiscalité. Le taux supérieur d'imposition des personnes physiques reste élevé, à 50 pour cent, et le traitement fiscal des fonds propres diffère toujours de celui des capitaux empruntés. De plus, la législation fiscale concernant la reprise d'entreprises existantes – soit par rachat, soit par voie de succession – pourrait devoir être revue.

Le système universitaire présente un certain nombre de faiblesses : étant donné l'ampleur des crédits de R-D qui lui sont affectés, sa productivité paraît faible et les universités ne sont pas assez étroitement rattachées aux autres composantes du système national d'innovation. Les trop rares diplômés en sciences et en techniques de l'ingénieur qui sortent des universités paraissent moins tentés par l'entrepreneuriat que leurs homologues de beaucoup d'autres pays. Certaines de ces caractéristiques ont bien évidemment une origine culturelle, mais on peut espérer les voir évoluer dans le temps si les conditions cadres se modifient. A cet effet, il faut accélérer la mise en œuvre de la réforme universitaire pour que les universités deviennent plus compétitives et puissent recueillir les fruits de leur succès, en leur permettant par exemple de conserver les ressources dégagées par les brevets et les retombées de leurs recherches. Le gouvernement a l'intention de promouvoir des centres de compétences et de créer une agence chargée d'aider à la commercialisation des brevets, mais des réformes plus profondes seront nécessaires pour que ces dispositifs soient pleinement efficaces et pour éviter que les universités existantes ne s'approprient ces nouvelles structures.

Bien que la loi ne puisse pas modifier les stigmates sociaux attachés à la faillite, elle pourrait néanmoins réduire certains des risques excessifs inhérents au système actuel. En particulier, on pourrait envisager d'introduire un régime général de quitus et de donner aux débiteurs la possibilité de reprendre une activité aussi rapidement que le permet l'éthique des affaires.

La nécessité de stimuler l'esprit d'entreprise a été reconnue aussi bien par le gouvernement que par les partenaires sociaux, et elle constitue l'un des principaux volets du Plan national d'action qui a été soumis au Conseil des ministres de l'Union européenne. Bon nombre des propositions figurant dans ce plan rejoignent les recommandations présentées ici. Néanmoins, certains

engagements pris dans le cadre de ce Plan ne sont pas suffisamment détaillés, de sorte qu'on voit mal comment ils seront effectivement mis en œuvre. Il faudra se garder de la tentation d'éviter les réformes institutionnelles les plus difficiles et les modifications des conditions cadres destinées en recourant à des dispositifs directs (par exemple des programmes de remise au travail) pour accroître l'emploi – objectif immédiat du programme. L'esprit d'entreprise est la clef de voûte des économies dynamiques et la toute première priorité au cours des années à venir sera de trouver un juste équilibre entre la prise de risque, les comportements innovants et le souci de préserver une économie sociale stable, fondée sur le principe du consensus.

## Notes

1. La baisse de 3.9 pour cent en termes réels de la consommation publique en 1997 a été due dans une large mesure à un nouveau système de remboursement des coûts des hôpitaux qui a entraîné un reclassement de la catégorie de la consommation publique à celle des transferts. Elle a résulté aussi du reclassement du secteur public au secteur des entreprises d'un certain nombre d'entités appartenant à l'administration fédérale, aux Länder et aux collectivités locales. Voir le chapitre II pour de plus amples détails.
2. M. Wüger, « Kräftiges Konsumwachstum bei Steigender Sparquote », *WIFO Monatsberichte*, 12/1998.
3. M. Scheiblecker, « Wachsende Inlandsnachfrage, Aber Abschwächung Im Export », *WIFO Monatsberichte*, 2/1999.
4. La convention collective de la métallurgie a prévu une hausse des salaires de 2.9 pour cent et un paiement forfaitaire de 1/2 pour cent.
5. *Perspectives économiques de l'OCDE*, n°64, décembre 1998, OCDE, Paris.
6. L'Italie, qui avait des taux plus élevés que les autres pays européens, a abaissé son taux directeur à 3.5 pour cent.
7. Les taux des autres instruments (*Gomex*, taux d'escompte et taux *Lombard*) sont restés inchangés.
8. Les réserves monétaires transférées par l'OeNB à la BCE s'élèvent à 16.4 milliards de schillings.
9. L'une des principales modifications intervenues dans le système financier est que les banques commerciales ne peuvent plus escompter de lettres de change (*Wechsel*) auprès de la Banque centrale. La facilité d'escompte, qui était une caractéristique du système de refinancement autrichien (mais aussi allemand), était largement utilisée par les établissements de crédit pour leurs besoins de refinancement, jusqu'à représenter près de 80 pour cent du volume des opérations de prise en pension (1997). Toutefois, les conséquences pour la gestion des liquidités par les banques sont limitées, étant donné que les lettres de change sont toujours reconnues comme sûreté pour les avances de la Banque centrale.
10. Compte tenu du montant des réserves passées et des taux d'intérêt actuels, on estime que cette rémunération représente environ 1.7 milliard de schillings par an.
11. Un scénario dans lequel tous les risques négatifs sont supposés se produire en même temps a été présenté dans *Perspectives économiques de l'OCDE n° 64*, décembre 1998.
12. En vertu de la législation de l'UE, les participants à l'Union monétaire sont tenus de présenter un programme annuel de stabilité à horizon de quatre ans qui présente



- brèvement l'orientation et les objectifs budgétaires prévus ainsi que l'évaluation par le gouvernement des perspectives de croissance économique.
13. En mars 1999, la prévision officielle a été révisée à la baisse et ramenée à 2¼ pour cent.
  14. Les risques budgétaires directs dus à la crise financière en Russie devraient être limités. Les engagements éventuels de l'État autrichien et les actifs à risque atteignent au total près de 36.5 milliards de schillings, et représentent dans leur quasi-totalité des engagements que la Russie a hérités de l'ex-Union soviétique. Jusqu'en 2002, le service de la dette consistera uniquement en paiements d'intérêts, et les remboursements s'étaleront entre 2002 et 2020.
  15. Le gouvernement prévoit que la croissance réelle se ralentira progressivement pour revenir de 3.3 pour cent en 1998 à 2.1 pour cent en 2001, avant de se redresser légèrement à 2.2 pour cent en 2002.
  16. Dans ces simulations, les perturbations de l'environnement économique sont des chocs réels au niveau de l'offre, des chocs réels sur la demande privée et des chocs nominaux. Pour une description détaillée, voir Dalsgaard Thomas et Alain de Serres, « Estimating Prudent Budgetary Margins for 11 EU countries: a simulated SVAR model approach », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* (1999, à paraître)
  17. Pour une analyse de ces problèmes, voir OCDE, *Étude économique de l'Autriche*, 1994.
  18. Après une période transitoire de mise en place des nouvelles mesures, les modifications adoptées devraient, selon les estimations, engendrer des économies d'un montant de 1½ pour cent du PIB par rapport au scénario de référence ; selon les estimations du gouvernement, si les politiques étaient restées inchangées, les dépenses de retraite auraient augmenté à raison de 4½ pour cent du PIB à l'horizon 2030. Par conséquent, compte tenu des réformes, leur hausse atteindra encore 3 pour cent du PIB.
  19. Les ajustements annuels des pensions suivent grosso modo l'évolution des salaires, nets des cotisations de sécurité sociale. En 1997, dans le cadre du programme d'assainissement budgétaire, l'ajustement des pensions a été suspendu.
  20. Voir *Regards sur l'éducation*, OCDE, Paris 1998.
  21. Le Conseil comprend le Chancelier fédéral, le vice-Chancelier, le ministre fédéral des Finances, des membres des gouvernements des Länder et un représentant de chacune des deux associations de collectivités locales.
  22. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1994.
  23. Il ressort d'études empiriques pour les États-Unis que le degré d'assainissement des finances publiques dépend de la rigueur des plafonds budgétaires. Les États fédérés qui dégagent les excédents les plus élevés sont ceux où les obligations en matière d'équilibre du budget n'autorisent pas le report des déficits budgétaires d'un exercice à l'autre. Voir H. Bohn et R. Inman, « Balanced budget rules and public deficits: evidence from the US states », *Carnegie-Rochester Conference series on Public Policy* 45, 1966.
  24. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1997.
  25. Selon le *Lebensunterhaltskonzept* du Bureau central de statistique. Le chiffre est de 15 pour cent si l'on se réfère au concept utilisé pour l'enquête sur la population active.
  26. Voir le micro-recensement de mars 1998 réalisé par le Bureau central de statistique.

27. 63 pour cent des entreprises représentant 21 pour cent des effectifs de ce secteur n'ont pas répondu, et 31 pour cent des entreprises, représentant 57 pour cent des effectifs ont déclaré ne pas s'écarter du taux de salaire négocié dans le cadre de la convention collective.
28. La complexité de la réglementation dans ce domaine apparaît à travers un débat récent concernant l'autorisation d'ouverture des salons de bronzage le samedi et le dimanche. Ces établissements très fréquentés le week-end, sont classés dans la catégorie «loisirs» et peuvent donc ouvrir à cette période. Ce classement a été contesté en justice, mais sans succès.
29. On trouvera plus de détails dans l'*Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1998.
30. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1998.
31. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1998.
32. L'horaire de travail des apprentis a été libéralisé en 1997 et les qualifications exigées pour la formation d'apprentis ont été assouplies. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1998.
33. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1998.
34. Voir *Étude économique de l'Autriche*, OCDE, 1997.
35. De l'avis de tous les producteurs d'électricité, le gouvernement n'a pas prévu de provisions suffisantes pour couvrir les coûts échoués des investissements passés qui, du fait des nouvelles conditions de la concurrence, deviennent obsolètes. Sur le montant total de ce type de coûts notifiés par le gouvernement, l'UE en a reconnu 8.7 milliards de schillings. Ce montant, qui ne concernera que la *Verbundgesellschaft* (qui exploite le réseau à haute tension de l'Autriche), ne représente qu'une partie des demandes qui ont été présentées à la fois par la *Verbundgesellschaft* et par les services d'utilité publique des Länder et des collectivités locales. Quant aux coûts échoués ayant rapport à l'exploitation du lignite, un arrêté du ministre des Affaires économiques, en février 1999, a fixé leur volume à 2.43 milliards de schillings. Cette somme sera perçue en imposant une redevance de 0.00574 schilling par kWh aux acheteurs recevables, et cela sur une période de dix ans. L'autorisation par la Commission européenne est encore attendue. Un décret relatif aux coûts échoués des investissements dans les centrales hydroélectriques sera publié dès que les décisions pertinentes auront été prises par la Commission européenne.
36. Ces deux formules ont été analysées dans OCDE, *Étude économique de l'Autriche*, 1998.
37. Certaines activités anticoncurrentielles comme les soumissions concertées relèvent du droit pénal lorsqu'elles peuvent être assimilées à une fraude. Dans une affaire récente de trucage des offres dans le secteur de la construction, les tribunaux ont jugé qu'une fraude avait été commise et l'un des prévenus a été condamné à sept ans de prison. Cependant, la fraude est souvent difficile à établir, de sorte que le droit pénal ne peut se substituer à des sanctions efficaces à l'encontre des pratiques anticoncurrentielles.
38. L'exemple cité en est une illustration. Les autorités indépendantes de la concurrence préfèrent généralement des solutions structurelles aux remèdes qui exigent une surveillance permanente en raison de la fixation d'un plafond à la part de marché. Elles tendent aussi à préférer les solutions dans le cadre desquelles les entreprises restent fortement incitées à se faire concurrence pour des raisons d'efficacité. La fixation d'un plafond de part de marché affaiblit cette incitation et peut avoir l'effet pervers de limiter la part de l'intervenant le plus efficace. Il est intéressant de

- signaler que la Commission européenne aurait décidé d'autoriser la fusion en question, mais en demandant la vente de tous les points de détail de produits alimentaires en Autriche orientale. Ceci aura pour effet que l'entreprise issue de la fusion aura une part de marché nettement inférieure à celle qui était prévue par le plafond négocié, évoqué plus haut.
39. Voir Fay, Robert G., « Enhancing the Effectiveness of Active Labour Market Policies: Evidence from Programme Evaluations in OECD Countries », *Politique du marché du travail et politique sociale – Documents hors série n° 18*, OCDE, 1996.
  40. C. Gassauer-Fleissner et W. Kalny, « Deregelungsbedarf im Zuge einer Unternehmensgründung », *S.O.S. im Regelwald*, D. Neumann-Spallart (éd.), Vienne, 1996.
  41. Bien que l'Autriche ne compte que quelque 8 millions d'habitants, les Autrichiens sont bien représentés aux niveaux les plus élevés des grandes sociétés internationales comme *Deutsche Telecom*, *Nestle*, *HK Shipping Lines* et *Novartis*. Un certain nombre d'entrepreneurs individuels se sont aussi imposés sur la scène mondiale. Ainsi, le fondateur de Magna Corporation, société qui au début des années 90 était devenue l'un des premiers producteurs mondiaux de pièces automobiles, avec des ventes de plus de 6 milliards de dollars et 50 000 salariés répartis à travers le monde, avait émigré au Canada lorsqu'il avait une vingtaine d'années.
  42. Une nouvelle loi proposée par le gouvernement à la fin de 1997 prévoyait de contrôler plus strictement les nominations politiques dans les sociétés publiques. Ce projet de loi n'a pas été adopté par le Parlement.
  43. *Repräsentative Meinungsumfrage zum Thema: « Unternehmertum »*, Markforschungsinstitut Fessel-GfK, Vienne, 1998.
  44. En l'absence de statistiques officielles sur les créations d'entreprises, on a utilisé trois autres sources. Premièrement, l'inscription aux chambres économiques étant obligatoire en Autriche, on se fonde souvent sur le nombre de nouvelles inscriptions. Néanmoins, les nouvelles inscriptions peuvent avoir de nombreuses autres raisons, et d'après une étude, environ 40 pour cent seulement d'entre elles correspondent effectivement à des créations d'entreprises. Deuxièmement, il existe le registre des sociétés, mais beaucoup de nouvelles entreprises ne se constituent pas en société et les sociétés immatriculées ne sont souvent que des sociétés écrans créées pour des raisons juridiques. Troisièmement, on peut aussi utiliser les nouvelles immatriculations à la sécurité sociale, mais ces chiffres ne couvrent que les établissements et non pas les entreprises en tant que telles et sont également sensibles à l'évolution de la structure des sociétés. De plus, les données de la sécurité sociale ne couvrent que les unités ayant au moins un salarié.
  45. Herta Wanzenböck, *Das österreichische Gründungsgeschehen*, Institut für Betriebswirtschaftslehre der Klein- und Mittelbetriebe, Vienne, 1998.
  46. *Op. cit.*, p. 143.
  47. Institut für Gewerbe- und Handwerksforschung, *Motivation von Wiener Meisterprüfungsabsolventen für eine Unternehmertätigkeit 1997*, Vienne, 1998.
  48. On considère que dans les pays où le PIB par habitant est faible, les salaires seront particulièrement bas dans le secteur des services, ce qui conduit à la création d'un grand nombre de petites entreprises, peut-être informelles. Si les coûts salariaux s'élèvent, ces services seront organisés de manière plus formelle, ce qui réduira peut-être le nombre des travailleurs indépendants déclarés. On pourrait considérer à l'inverse que, le revenu par habitant s'élevant, la demande de services augmentera et

que du fait du progrès technologique, ces services seront souvent assurés par des entreprises créées par des travailleurs indépendants.

49. *Op. cit.* p. 35. Sur la période 1990-1994, le nombre d'entreprises nouvellement créées a été de 8,6 pour 1 000 salariés dans les industries manufacturières, de 30 pour 1 000 dans la construction, de 45 pour 1 000 dans le commerce de détail et de 15 pour 1 000 dans les services.
50. *Regionale Aspekte von Unternehmensgründungen in Österreich*, ZEW/Seibersdorf, 1998.
51. Créations d'entreprises dans des branches des secteurs manufacturiers et des services appartenant à la haute technologie, sans que l'entreprise soit effectivement une entreprise de haute technologie. La classification industrielle utilisée est cependant très détaillée (à cinq chiffres), de sorte que la différence entre ces deux concepts n'est sans doute pas très importante. Engeln, *op. cit.* p. 113.
52. La part des entreprises de haute technologie (et non pas des entreprises d'une branche de haute technologie) dans les créations totales d'entreprises paraît se situer entre 1 et 6 pour cent dans d'autres pays. OCDE, *Réunion du Comité de l'industrie au niveau des ministres – Tableau de bord d'indicateurs*, février 1998.
53. Engeln, *op. cit.* p. 110 et chapitre 6.
54. Engeln, *op. cit.* tableau 6.7.
55. Le tableau 11 doit être interprété avec précaution dans la mesure où il illustre la répartition par taille des entreprises. Si les petites entreprises échouaient plus souvent que les grandes, le pourcentage de ces dernières s'élèverait mais cela ne signifierait pas qu'il y ait eu croissance. L'étude montre cependant qu'il en a été en général autrement, de sorte que le tableau reflète bien la croissance des entreprises.
56. Les entreprises ne sont pas toutes couvertes, l'accent étant mis sur les moyennes entreprises dont les fonds propres doivent être détenus pour 15 pour cent par le chef d'entreprise.
57. *Industrie*, n° 46, novembre 1998, p. 6.
58. Selon une autre étude plus détaillée, les entreprises qui ont vu le jour en 1990 avaient créé 44 000 emplois cinq ans plus tard, ce qui, si l'on tient compte des entreprises créées dans l'intervalle, se traduirait par un chiffre non négligeable, bien que peut-être plus faible. Wanzenböck, *op. cit.*
59. *Perspectives de l'emploi*, OCDE, 1996, tableau 5.1.
60. C. Lettmayer, T. Oberholzner et S. Sheikh, «Der Beitrag dynamischer Unternehmen zur Beschäftigungsentwicklung», *Wirtschaftspolitischeblätter*, 5, 1997. Dans six des dix-neuf branches examinées, l'effet sur l'emploi net a été très prononcé.
61. Le nombre d'investisseurs directs autrichiens à l'étranger est passé de 679 en 1990 à 897 en 1996 et le niveau des investissements a triplé, la principale destination étant actuellement la Hongrie. «Austrian outward and inward direct investment at the end of 1996», Supplément à *Focus on Austria* 3/1998, Oesterreichische Nationalbank, Vienne.
62. *Survey of European Small et Medium-Size Enterprises*, Grant Thornton.
63. On fait souvent valoir que le taux de R-D dépend de la dimension du pays dans la mesure où il est possible de réaliser d'importantes économies d'échelle et de gamme. Néanmoins, même en procédant à une correction pour tenir compte de la dimension du pays, ce taux paraît faible.
64. G. Hutschenreiter *et al.*, *Österreichischer Technologiebericht 1997*, TIP, Vienne, 1997.

65. Lettmayr, *op. cit.*
66. Institut für Gewerbe und Handwerksforschung, *Barrieren für potentielle Unternehmensgründer*, Vienne, 1996.
67. Institut für Gewerbe und Handwerksforschung, *Barrieren für potentielle Unternehmensgründer*, Vienne, 1996.
68. L'expérience acquise dans le cadre du programme pilote est décrite dans K. Zehetner, «Unternehmensgründung mit dem Arbeitsmarktservice Österreich und der ÖSB-Unternehmensberatung Gesellschaft M.B.H.» in H. Handler (éd.), *Wirtschaftsstandort Österreich: Rahmenbedingungen im Umbruch*, Vienne, 1998.
69. Voir Fay, Robert G., «Enhancing the effectiveness of active labour market policies: evidence from programme in OECD countries», *OECD Labour market and social policy occasional papers n° 18*, 1996.
70. Voir Pfeiffer, F., et F. Reize, «Business start-ups by the unemployed – an econometric analysis based on firm data», *ZEW Discussion Paper n° 19-38*, Mannheim 1998.
71. En fait, c'est l'inverse qui pourrait fort bien se produire. On constate maintenant qu'en évitant une demande de plan de réorganisation auprès des tribunaux, certains entrepreneurs ne sont désormais plus protégés par le principe de responsabilité limitée et encourent pour les dettes leur responsabilité personnelle.
72. B. Felderer *et al.*, *Re-regulierung der Freien Berufe*, Institute for Advanced Studies, Vienne, octobre 1998.
73. Cela tient peut-être au fait que la loi sur les professions n'est considérée que comme l'un, parmi d'autres, des obstacles pour les entrepreneurs potentiels (graphique 16).
74. Institut für Gewerbe und Handwerksforschung, *Barrieren für potentielle Unternehmensgründer*, Vienne, 1996. Citant une autre source, ils font valoir que les services fournis étaient de 30 à 200 pour cent plus chers que dans le secteur privé.
75. Le produit des privatisations a atteint quelque 2 milliards de dollars en 1997, contre 1.3 milliard de dollars en 1996. La Creditanstalt a été cédée à Bank Austria, qui est elle-même détenue par une fondation contrôlée par la ville de Vienne. Cette opération s'est accompagnée d'un accord politique prévoyant que Vienne réduirait sa participation à l'avenir. Voir «Privatisations : tendances récentes», dans *Tendances des marchés des capitaux*, n° 70, 1998, OCDE.
76. K. Aiginger et M. Peneder, «Reform des Österreichischen Regulierungssystems», in H. Handler (éd.), *Wirtschaftsstandort Österreich: Rahmenbedingungen im Umbruch*, Vienne, 1998.
77. C'est peut-être aussi pourquoi cette forme n'est choisie que pour 13 pour cent des créations d'entreprises.
78. Ceci concerne les procédures prévues par la loi sur la réorganisation des professions (*Gewerbeordnung*). Il faut souligner que cet aspect de la législation couvre toutes les activités et pas seulement les métiers visés par d'autres dispositions de la loi.
79. Steiner, Gerhard, «Die Dauer von Betriebsanlagengenehmigungsverfahren im europäischen Vergleich, Industriellenvereinigung», Vienne, 1997, mimeo.
80. A. Helm, «Österreich braucht eine Gründungs-offensive», *Wirtschaftspolitischeblätter*, 5, 1997.
81. M. Quehenberger, «The influence of the Oesterreichische Nationalbank on the financing conditions of Austrian enterprises», *Focus on Austria*, 3/1997.

82. *A Survey of Venture Capital and Private Equity in Europe*, Association européenne de capital à risque, 1997. Seuls les projets comportant des prêts d'un montant supérieur à un certain seuil sont notifiés, ce qui pourrait expliquer la différence entre le nombre de projets déclarés par l'Association européenne de capital à risque et le nombre de ceux déclarés par des programmes nationaux.
83. On trouvera une description détaillée de ces programmes dans E. Kühnelt et R. Lichtmannegger, *Eigenkapitalwirksame Finanzierung*, Wirtschaftskammer, Vienne, août 1997.
84. L'idée est que le système fiscal contribue à réduire l'entreprenariat en général. S'agissant des activités de R-D, le coin fiscal est négatif de sorte que les investissements dans ce type d'activité sont favorisés par rapport par exemple aux investissements en machines. K. Gordon et H. Tchilinguirian, « Marginal effective tax rates on physical, human et R-D capital », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 199, 1998.
85. Hutschenreiter, *et al.*, « Österreichs Innovationssystem im Internationalen Vergleich », *WIFO Monatsberichte*, 7/1998.
86. Institut für Gewerbe- und Handwerksforschung, *Barrieren für potentielle Unternehmensgründer*, Vienne, 1996, p. 4.
87. *Stimuler l'esprit d'entreprise*, OCDE, Paris, 1998.

*Annexe***Chronologie économique****1998****Janvier**

Entrée en vigueur d'une nouvelle loi portant restructuration de la Bourse de Vienne, qui devient une société privée par actions.

**Février**

Approbation de la réforme de l'aide aux familles, qui coûtera 6 milliards de schillings en 1999 et 12 milliards de schillings par an à partir de 2000.

**Mars**

Entrée en vigueur de la loi révisée sur les fonds de placement (*Investmentfondsgesetz*), qui étend la gamme des placements financiers autorisés.

**Avril**

L'Autriche soumet à la Commission de l'UE le Plan national d'action en faveur de l'emploi.

**Mai**

Adoption par le parlement du budget fédéral pour 1999, qui prévoit un déficit de 70.1 milliards de schillings, soit 2.8 milliards de schillings de plus que dans le budget de 1998.

Entrée en vigueur, dans l'industrie chimique, d'un accord relevant les salaires effectifs (*Istlöhne*) de 2.2 pour cent. Dans le secteur de la construction, les conventions collectives majorent les salaires de 2 pour cent.

**Juillet**

L'Autriche assume la présidence du Conseil de l'Union européenne pour la première fois depuis son adhésion en 1995.

**Novembre**

La Commission chargée de la réforme fiscale, créée par le gouvernement, présente diverses possibilités de réforme fiscale, centrées sur la réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux, la réduction des exonérations fiscales et la simplification du système fiscal.

L'accord salarial signé dans le secteur de la métallurgie fixe les hausses de salaires à 3½ pour cent. Par la suite, les autres secteurs signent des accords prévoyant des hausses d'environ 2¾ pour cent.

### **Décembre**

L'Oesterreichische Nationalbank ramène son principal taux directeur (taux d'adjudication) de 3.2 pour cent à 3.0 pour cent, en concertation avec les banques centrales participant à l'UEM. Par la suite, le taux *Gomex* des opérations d'open market à court terme est abaissé de 0.20 point.

## **1999**

### **Janvier**

Entrée en vigueur de la première phase du système révisé de prestations familiales, qui étend les crédits d'impôt et les prestations pour enfant à charge.

Le taux de conversion du schilling en euro est fixé à 13.7603 schillings par euro et la responsabilité de déterminer la politique monétaire passe de l'Oesterreichische Nationalbank à la Banque centrale européenne.

Approbation par le Conseil des ministres de l'UE du Programme de stabilité fixant les objectifs budgétaires jusqu'en 2002. Le Conseil fait observer, toutefois, que le programme manque d'ambition.

### **Février**

Conformément à la directive de l'UE, entrée en vigueur d'une nouvelle loi concernant le secteur de l'électricité (*Elektrizitätswirtschafts- und -organisationsgesetz, ELWOG*), qui ouvre en partie le secteur à la concurrence à partir de février 1999.



*ANNEXE STATISTIQUE ET INDICATEURS STRUCTURELS*

Tableau A. **Produit intérieur brut**

Milliards de schillings

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	
	Aux prix courants											
Dépenses	886.0	943.3	1 013.0	1 073.0	1 147.7	1 194.1	1 255.1	1 311.1	1 375.1	1 413.4	1 449.8	
Consommation privée	302.5	319.6	338.1	367.8	398.3	429.6	455.0	469.4	480.3	478.2	493.4	
Consommation publique	309.1	327.8	354.1	386.1	422.0	466.3	483.4	485.1	533.3	554.1	576.8	
Formation brute de capital fixe	199.6	216.3	237.5	266.0	285.4	299.9	329.5	342.7	356.6	369.5	383.0	
Construction <sup>1</sup>	154.5	169.8	184.5	200.3	198.0	185.2	203.6	211.3	216.4	226.3	245.0	
Équipement et matériel <sup>1</sup>	14.9	11.5	17.0	22.0	8.2	2.7	-1.1	3.8	0.5	41.4	45.4	
Variation de stocks, y compris erreurs et omissions	590.8	669.6	728.3	774.7	791.6	786.5	838.8	900.9	967.7	1 064.6	1 151.5	
Exportations de biens et services	582.6	653.4	704.9	758.0	772.0	772.6	843.0	910.5	982.0	1 079.1	1 145.6	
Moins : Importations de biens et services	1 565.8	1 676.7	1 813.5	1 945.8	2 057.3	2 125.3	2 237.9	2 328.7	2 414.6	2 514.4	2 622.6	
Produit intérieur brut aux prix du marché												
Origine par secteur												
Agriculture, sylviculture et pêche	49.0	52.3	56.6	53.0	50.0	47.3	50.4	35.7	34.0	34.9	35.6	
Industries manufacturières et extractives	392.0	413.6	437.2	469.4	498.2	507.9	504.7	524.1	541.2	556.1	592.9	
Construction	95.6	103.0	114.9	130.2	140.0	149.5	165.3	169.8	180.2	188.6	195.3	
Commerce	212.6	228.1	249.5	264.2	278.4	277.5	287.1	313.4	322.7	328.9	337.0	
Autres	816.6	879.8	955.2	1 029.0	1 090.6	1 143.0	1 230.4	1 285.8	1 336.5	1 405.9	1 461.8	
	Aux prix de 1983											
Dépenses	783.2	812.0	842.5	866.5	892.2	898.5	914.6	941.0	959.8	966.9	982.9	
Consommation privée	248.2	251.7	254.9	280.6	285.8	273.1	279.8	279.7	281.4	278.3	273.9	
Consommation publique	321.1	341.2	363.7	386.6	387.1	379.4	411.1	416.0	426.5	438.3	460.0	
Formation brute de capital fixe	176.5	185.1	197.8	209.9	216.5	220.5	235.1	237.7	242.5	245.4	252.5	
Construction <sup>1</sup>	144.6	156.1	165.9	176.7	170.6	158.9	176.0	178.3	183.9	192.9	207.5	
Équipement et matériel <sup>1</sup>	14.1	3.0	7.3	8.0	-2.3	4.7	6.1	6.2	3.9	26.8	29.4	
Variation de stocks, y compris erreurs et omissions	561.6	625.3	674.5	714.4	726.3	716.9	757.0	806.0	861.5	948.4	1 025.8	
Exportations de biens et services	565.5	612.8	657.8	700.3	712.9	708.2	766.9	820.2	872.1	948.0	1 013.8	
Moins : Importations de biens et services	1 362.7	1 420.3	1 485.0	1 535.8	1 556.4	1 564.4	1 601.7	1 628.7	1 661.0	1 702.8	1 758.2	
Produit intérieur brut aux prix du marché												
Origine par secteur												
Agriculture, sylviculture et pêche	46.5	46.2	48.1	44.9	43.6	43.5	45.7	44.1	44.2	44.6	44.6	
Industries manufacturières et extractives	370.2	381.3	398.2	414.8	430.0	429.7	422.0	431.7	438.1	444.1	465.9	
Construction	84.1	87.6	92.0	98.0	100.7	103.2	111.0	111.0	114.2	116.5	120.0	
Commerce	202.3	212.3	226.1	235.1	236.9	235.7	238.8	253.7	258.5	263.4	269.4	
Autres	639.6	692.9	720.7	743.0	745.2	732.3	784.2	788.2	805.9	834.3	858.3	

1. TVA non comprise.

Source : Österreichisches Statistisches Zentralamt, et Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.

Tableau B. **Recettes et dépenses des administrations publiques**

Milliards de schillings

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Impôts directs	267.1	296.9	312.7	299.2	327.7	363.8	387.5	396.3
Des ménages	227.5	249.9	267.9	265.8	286.5	306.1	327.0	333.3
Indemnités d'assurance-dommages	39.7	47.1	44.8	33.4	41.2	57.7	60.5	63.0
Impôts indirects	305.8	325.8	340.0	356.6	341.4	360.2	381.8	399.6
Cotisations à la sécurité sociale	238.9	262.3	280.0	300.5	315.8	327.8	332.7	342.5
Cotisations sociales imputées	49.8	53.1	56.3	54.4	55.6	53.5	53.9	54.5
Redevances obligatoires, amendes et pénalités	5.5	5.5	6.0	6.5	6.4	6.8	7.1	7.4
Transferts courants n.d.a. en provenance du reste du monde	0.9	0.7	0.7	0.8	9.2	5.2	5.5	5.5
Bénéfice d'exploitation et revenu de la propriété	40.6	49.8	45.5	46.1	50.7	41.8	40.0	30.0
<b>Ressources courantes</b>	908.6	994.2	1 041.1	1 064.1	1 106.8	1 159.1	1 208.5	1 235.8
Consommation finale <sup>1</sup>	348.3	375.2	405.0	425.9	440.4	446.4	463.0	472.5
Revenus de la propriété à payer	81.9	87.5	91.9	91.1	102.4	106.8	101.0	105.2
Primes nettes d'assurance-dommages	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4
Subventions d'exploitation	61.5	64.0	68.8	58.2	63.1	64.8	64.0	62.0
Prestations sociales directes des employeurs et allocations d'assistance	199.9	212.5	229.6	247.3	262.2	274.1	284.0	304.0
Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages	103.7	117.1	142.3	150.7	148.8	148.8	148.4	143.0
Prestations sociales directes des employeurs	80.8	85.9	91.5	96.0	100.5	103.3	104.5	111.0
Transferts courants n.d.a. au reste du monde	6.5	8.0	8.5	9.4	15.3	18.3	21.6	22.8
<b>Emplois courants</b>	883.0	950.6	1 038.1	1 079.1	1 133.1	1 163.0	1 186.9	1 220.9
<b>Épargne nette</b>	25.7	43.6	3.1	-15.0	-26.3	-3.9	21.6	14.9
Consommation de capital fixe	13.5	13.8	14.5	15.1	15.7	16.2	16.8	17.3
Transferts en capital reçus, net	-34.1	-30.4	-38.4	-36.6	-44.7	-40.6	-37.4	-36.5
Des autres secteurs résidents	-26.3	-26.9	-34.6	-33.9	-41.1	-37.2	-33.4	-33.2
Du reste du monde	-1.0	-1.2	-1.2	-1.2	-0.7	-0.9	-0.9	-0.9
Du secteur public <sup>2</sup>	-6.8	-2.3	-2.6	-1.5	-2.9	-2.5	-3.1	-2.4
<b>Financement de l'accumulation brute</b>	5.1	27.0	-20.9	-36.5	-55.3	-28.3	1.0	-4.3
Formation brute de capital	63.0	67.7	67.5	70.5	68.1	66.9	69.0	67.0
Achats, nets des ventes, de terrains	0.5	0.0	1.2	2.5	-4.0	0.1	1.0	1.0
<b>Capacité ou besoin de financement</b>	-58.6	-40.7	-89.4	-109.3	-119.2	-95.7	-69.0	-72.3

Note : Ce tableau fait référence à la Bundesfinanzgesetz de 1998. Certains chiffres peuvent être différents de ceux, plus à jour, montrés dans les tableaux du texte.

1. Les chiffres diffèrent de ceux montrés au tableau A du fait de sources différentes.

2. Y compris les transferts courants nets du secteur public

Source : Bundesministerium für Finanzen.

Tableau C. **Production, emploi et productivité dans l'industrie**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Production industrielle, 1990 = 100</b>									
Total industrie	100.0	101.9	100.7	99.2	103.2	108.3	109.1	115.3	119.2
Biens d'investissement	100.0	105.3	102.6	97.8	101.0	109.5	110.2	116.3	122.8
Biens de consommation	100.0	102.2	100.1	99.0	100.7	100.1	101.4	102.4	100.5
Biens intermédiaires	100.0	100.5	100.4	97.9	104.7	111.1	112.8	122.4	..
Industries manufacturières	100.0	101.7	100.9	98.1	103.3	107.7	110.1	..	..
Emploi, milliers <sup>1</sup>	544.8	538.9	520.5	487.4	470.1	465.7	..	..	..
Durée mensuelle du travail <sup>2</sup>	139	138	138	138	140	139	..	..	..
<b>Traitements et productivité</b>									
Gains horaires bruts par salarié (schillings)	120.7	127.9	135.3	142.0	147.4	153.9	159.8	162.7	166.2
Gains mensuels bruts par salarié (schillings)	25 143	26 593	28 208	29 613	30 791	32 193	33 397	34 160	35 036
Production par employés (1990 = 100)	100.0	102.4	101.3	98.4	102.1	108.3	..	..	..

1. Y compris le personnel administratif.

2. Industries extractives et manufacturières

Source : Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung, et Österreichisches Statistisches Zentralamt.

Tableau D. **Ventes au détail et prix**  
(1990 = 100)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Ventes au détail</b>	100.0	107.5	111.6	112.0	115.5	115.1	117.4	117.3	120.3
<i>dont</i> : Biens durables	100.0	108.0	112.5	112.0	115.2	116.9	122.2	120.4	124.0
<b>Prix</b>									
Prix à la consommation									
Total	100.0	103.3	107.5	111.4	114.7	117.3	119.0	120.6	121.7
Denrées alimentaires	100.0	104.1	108.2	111.3	113.4	112.8	113.4	115.3	117.4
Loyers	100.0	104.8	111.0	117.4	124.9	134.4	142.5	148.1	152.7
Autres biens et services	100.0	102.9	106.9	110.8	114.2	117.3	119.5	117.3	119.5
Prix de gros									
Total	100.0	100.9	100.6	100.2	101.5	101.9	101.9	102.2	101.7
Produits agricoles	100.0	101.6	91.3	88.7	91.3	85.3	76.1	74.3	74.7
Produits alimentaires	100.0	102.6	107.8	108.8	109.9	103.0	104.4	104.9	106.8
Coût de la construction (bâtiments résidentiels)	100.0	105.9	110.7	114.2	117.6	120.3	122.1	123.7	125.1

Source : Österreichisches Statistisches Zentralamt, et Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.

Tableau E. **Monnaie et crédit**<sup>1</sup>Fin de période  
Milliards de schillings

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Taux d'intérêts (pour cent)</b>									
Taux d'escompte	6.50	8.00	8.00	5.25	4.50	3.00	2.50	2.50	2.50
Rendement moyen sur les obligations <sup>2</sup>	8.72	8.69	8.39	6.74	6.69	6.51	5.33	4.84	4.40
<b>Disponibilités monétaires et réserves d'or et de devises</b>									
Circulation monétaire	124.7	133.4	141.2	149.8	158.3	168.6	176.7	178.8	176.7
Dépôts à vue de la banque centrale	44.3	38.8	48.9	55.6	56.3	43.9	50.5	47.9	55.2
Réserves extérieures brutes de la banque centrale	130.3	140.1	167.4	202.4	208.3	201.6	219.0	210.0	281.4
<i>dont</i> : Or	38.1	37.4	37.2	34.7	34.2	22.3	19.7	14.7	32.7
<b>Établissements de crédits</b>									
Crédits au secteur intérieur non bancaire	1 846.2	1 994.2	2 129.7	2 202.1	2 316.9	2 477.5	2 566.0	2 658.2	2 756.1
Dépôts du secteur non bancaire	1 503.8	1 613.9	1 680.3	1 751.9	1 850.8	1 941.6	1 985.4	2 024.8	2 146.5
À vue	155.9	170.8	180.9	207.2	222.0	266.4	284.5	306.1	350.1
À terme <sup>3</sup>	185.8	172.4	136.9	118.0	131.4	123.6	116.8	100.9	148.8
Épargne	1 162.1	1 270.7	1 362.5	1 426.7	1 497.4	1 551.6	1 584.2	1 617.8	1 647.7
Portefeuille : bons du Trésor autrichien	53.7	60.4	56.3	67.0	72.6	49.2	40.9	45.6	32.8
Portefeuille : autres titres autrichiens	356.1	365.0	342.4	376.2	445.7	498.9	557.1	576.9	620.5
Avoirs extérieurs	843.9	846.8	915.9	1 012.4	1 039.5	1 138.5	1 254.6	1 450.2	1 523.8
Engagements vis-à-vis de l'étranger	937.8	962.0	1 048.8	1 088.3	1 114.1	1 189.5	1 379.6	1 649.3	1 746.7

1. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

2. Rendement effectif moyen des obligations en circulation.

3. Y compris les emprunts émis par les banques.

Source : Oesterreichische Nationalbank.

Tableau F. **Le budget fédéral**  
 Dans l'optique de la comptabilité nationale  
 Milliards de schillings

	Résultats							
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
1. Recettes courantes	474.8	520.4	539.7	546.1	580.6	608.6	638.0	646.1
Impôts directs sur les ménages	154.7	169.1	181.8	185.2	207.7	215.0	233.4	245.7
Impôts indirects	213.2	229.0	236.9	245.1	229.9	243.5	265.1	281.0
Impôts sur les sociétés	29.8	36.4	34.3	25.9	33.5	50.0	52.5	44.0
Revenus de la propriété et de l'entreprise	29.0	33.4	29.9	31.9	36.6	29.4	27.0	16.4
Transferts courants en provenance de l'étranger	0.4	0.2	0.2	0.3	8.9	4.8	5.0	5.0
Autres	47.7	52.3	56.6	57.7	64.0	65.9	55.0	54.0
2. Dépenses courantes	495.1	525.5	584.8	599.0	633.6	656.0	658.2	664.4
Biens et services	124.1	131.0	140.7	148.1	153.8	154.2	155.0	156.0
Subventions	48.0	49.5	54.2	41.9	47.3	48.5	47.5	46.0
Dettes publiques	72.8	78.3	82.8	82.1	91.8	95.4	90.0	92.7
Transferts à l'étranger	2.0	2.1	2.7	3.5	8.7	11.5	14.7	15.4
Transferts aux collectivités publiques	121.4	125.4	140.0	151.3	159.8	173.4	178.3	188.0
Transferts aux ménages	77.8	87.2	108.6	113.2	110.2	108.8	106.7	98.3
Autres	49.0	52.0	55.8	58.9	62.0	64.2	66.0	68.0
3. Épargne publique nette (1 - 2)	-20.3	-5.1	-45.1	-52.9	-53.0	-47.4	-20.2	-18.3
4. Amortissements	3.1	3.1	3.3	3.4	3.6	3.7	3.8	3.9
5. Épargne brute (3 + 4)	-17.2	-2.0	-41.8	-49.5	-49.4	-43.7	-16.4	-14.4
6. Formation brute de capital fixe	16.8	15.1	15.7	16.3	14.7	13.3	11.5	11.4
7. Solde des opérations exerçant une influence sur le revenu (5 - 6)	-34.0	-17.1	-57.5	-65.8	-64.1	-57.0	-27.9	-25.8
8. Transferts de capitaux (nets)	39.3	41.2	43.8	43.3	51.2	50.1	46.6	47.5
9. Solde des opérations financières (7 - 8)	-73.3	-58.4	-101.4	-109.0	-115.3	-107.1	-73.5	-73.4

Note : Ce tableau fait référence à la Bundesfinanzgesetz de 1998. Certains chiffres peuvent être différents de ceux, plus à jour, montrés dans les tableaux du texte.

Source : Bundesministerium für Finanzen.

Tableau G. **Balance des paiements**  
Milliards de schillings

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Biens et services</b>	18.7	12.5	-6.2	-20.6	-28.9	-39.2	-17.3
Marchandises	-84.1	-75.3	-90.2	-67.1	-77.0	-52.0	-50.8
Exportations	488.8	468.4	513.8	581.4	613.9	716.1	772.0
Importations	572.9	543.7	604.0	648.5	690.9	768.0	822.8
Services, net	102.8	87.8	84.0	46.5	48.2	12.7	33.5
<i>dont</i> : Voyages	64.3	58.1	39.5	26.5	18.6	10.8	20.7
Exportations	151.0	148.5	139.9	136.0	135.3	134.1	139.2
Importations	86.7	90.4	100.4	109.5	116.7	123.2	118.5
<b>Revenu de l'investissement, net</b>	-15.6	-12.4	-14.6	-16.2	-3.1	-1.4	-13.1
<b>Transferts, net</b>	-11.1	-11.7	-12.3	-17.3	-18.8	-20.7	-24.0
Publics	-6.7	-7.8	-8.3	-14.3	-15.5	-18.8	-18.6
Privés	-4.3	-3.9	-4.0	-3.0	-3.3	-1.9	-5.4
<b>Balance des opérations courantes</b>	-8.0	-11.7	-33.1	-54.0	-50.8	-61.4	-54.5
<b>Balance des transferts de capitaux et des transactions financières</b>	-2.6	15.1	35.8	58.9	44.7	55.2	53.1
<i>dont</i> : Balance des transactions financières	-2.1	20.3	36.8	59.5	43.8	54.9	55.1
Investissements directs	-2.9	-0.6	9.7	7.8	26.4	5.3	35.9
Investissements autrichiens à l'étranger	18.7	13.8	14.4	11.4	20.5	23.8	37.3
Investissements étrangers en Autriche	15.7	13.2	24.0	19.2	46.9	29.1	73.2
Investissements de portefeuille							
en actions et en certificats	-0.1	6.6	4.1	5.7	18.2	2.4	-60.8
Investissements autrichiens à l'étranger	1.8	7.3	11.0	6.8	10.0	32.4	72.2
Investissements étrangers en Autriche	1.7	13.8	15.0	12.5	28.2	34.8	11.4
Investissements de portefeuille							
en valeurs mobilières à intérêt fixe	70.5	63.8	-6.9	88.4	-44.9	11.5	111.9
Valeurs mobilières étrangères	27.9	14.9	41.5	23.0	75.8	91.1	80.2
Valeurs mobilières nationales	98.4	78.7	34.6	111.4	30.9	102.6	192.1
Autres transactions financières	-41.8	-22.9	40.6	-28.6	55.3	-0.3	8.2
Créances sur des étrangers	80.3	59.1	31.8	102.0	-9.0	63.3	22.1
Créance sur des résidents nationaux	38.5	36.2	72.4	73.4	46.4	63.1	30.4
Variations des réserves officielles	-27.8	-26.5	-10.6	-13.8	-11.1	35.9	-40.1
<b>Erreurs et omissions</b>	10.6	-3.4	-2.7	-4.9	6.1	6.2	1.3

Source : Oesterreichische Nationalbank.



Tableau H. **Commerce par zone**

Milliards de schillings

	Importations					Exportations				
	1993	1994	1995	1996	1997	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Total</b>	563.6	629.8	657.3	712.6	789.6	466.3	512.5	575.8	611.9	714.2
OCDE	499.09	554.2	585.9	632.2	695.5	405.02	444.4	497.2	527.3	608.8
OCDE Europe	442.69	490.7	534.7	575.0	627.1	374.39	409.0	461.8	486.0	559.9
Pays de l'Union européenne	390.34	430.2	473.6	504.7	544.8	305.53	331.9	376.8	392.7	443.7
Allemagne	234.07	252.3	290.3	305.5	329.0	182.18	195.5	219.2	229.0	250.7
Italie	50.86	55.7	58.1	62.7	66.8	36.89	41.7	51.1	50.9	59.3
France	24.79	29.7	31.6	34.2	37.0	20.71	23.3	25.5	26.2	29.5
Royaume Uni	15.41	18.3	18.4	21.5	24.1	15.25	16.2	19.1	21.6	29.6
Suisse	23.06	25.7	24.4	24.9	26.3	28.79	32.6	31.6	30.3	34.8
Autres pays de l'OCDE	56.4	63.5	51.1	57.2	68.3	15.3	16.3	19.1	16.3	19.1
États-Unis	24.81	27.5	28.1	31.8	42.2	15.39	17.9	17.2	19.5	26.1
Japon	24.80	27.0	16.4	17.2	17.3	7.16	8.0	7.6	9.4	9.0
Pays non OCDE	64.49	75.6	71.4	80.4	94.1	61.29	68.1	78.6	84.5	105.3
CEI	8.73	11.9	13.1	13.7	15.2	7.62	9.1	10.8	11.3	14.1
Afrique	11.33	10.4	9.7	12.5	14.0	6.43	7.9	6.8	6.3	7.2
Amérique latine	3.20	4.3	3.3	3.0	3.8	2.96	3.6	4.8	5.5	7.5
Moyen-Orient	4.84	5.4	4.0	4.4	5.8	9.44	8.5	8.3	8.8	10.3
Extrême-Orient	25.52	30.0	24.4	26.8	30.8	16.57	16.9	19.6	20.1	21.3

Source : OCDE, *Statistiques mensuelles du commerce extérieur, Séries A.*

Tableau I. Indicateurs du marché du travail

	Avant 1987		1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998
	Pic	Creux							
<b>Évolution</b>									
Taux de chômage (enquêtes) <sup>1</sup>									
Total	1983 = 4.1	1973 = 1.1	3.1	3.5	4.2	3.9	4.3	4.4	4.4
Hommes	1984 = 3.9	1973 = 0.7	2.8	3.4	3.3	3.3	4.1	4.1	..
Femmes	1983 = 5.1	1973 = 1.7	3.6	3.7	4.0	4.5	4.7	4.9	..
Taux de chômage (chômeurs déclarés)									
Total	1987 = 5.6	1974 = 1.5	5.4	6.0	6.5	6.6	7.0	7.1	7.2
Hommes	1987 = 5.5	1973 = 0.6	4.9	5.7	6.4	6.4	6.9	6.9	6.9
Femmes	1987 = 5.7	1980 = 2.3	6.0	6.2	6.7	6.8	7.3	7.4	7.5
Jeunes			2.6	2.5	2.8	2.9	3.3	..	..
Part du chômage à long terme <sup>1</sup>			15.8	20.9	22.8	27.5	25.6	28.7	..
Productivité, 1991 = 100			98.5	99.9	102.9	105.0	107.9	110.3	113.2
Moyenne mensuelle des heures travaillées dans l'industrie (salariés), milliards d'heures			139	138	140	139	..	..	..
<b>Caractéristiques structurelles ou institutionnelles</b>									
Taux d'activité <sup>2</sup>									
Total			67.7	69.4	71.6	72.1	71.3	71.4	..
Hommes			80.1	80.7	81.0	81.6	80.9	80.8	..
Femmes			55.4	58.0	62.1	62.3	61.5	61.9	..
Emploi/population de 16 à 64 ans <sup>1</sup>			65.5	66.9	69.2	69.2	68.4	68.4	..
Emploi par secteur									
Agriculture – en pourcentage du total			7.9	7.1	7.2	7.4	7.3	6.7	..
– variation en pourcentage			1.2	-2.4	7.7	3.3	-3.2	-7.1	..
Industrie – en pourcentage du total			36.8	35.6	33.2	32.0	31.0	30.1	..
– variation en pourcentage			1.6	-1.7	-4.3	-2.9	-4.4	-2.8	..
Services – en pourcentage du total			55.3	57.4	59.6	60.6	61.8	63.2	..
– variation en pourcentage			2.5	5.1	8.1	2.2	0.6	2.6	..
Travail à temps partiel <sup>1</sup>			9.9	10.0	12.1	10.6	10.7	10.8	..
Offres d'emploi non satisfaites, en pourcentage de l'emploi			1.8	1.4	0.9	0.8	0.6	0.6	0.7
Part de l'assurance sociale dans la rémunération			18.1	18.3	18.6	18.4	18.4	19.9	20.1

1. A partir de 1995, enquête sur l'emploi de l'UE.

2. Population active totale (y compris les travailleurs indépendants) sur la population de 15 à 64 ans, OCDE, *Statistiques de la population active*.

Source : WIFO; estimations de l'OCDE; OCDE, *Statistiques de la population active*; OCDE, *Perspectives de l'emploi*.

Tableau J. **Secteur public**

	1970	1980	1990	1995	1998
<b>A. Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques, en pourcentage du PIB</b>					
Recettes courantes	38.8	45.4	46.2	47.5	47.3
Dépenses hors intérêts	36.6	44.7	44.6	48.2	45.3
Solde primaire du budget	1.8	0.0	0.8	-1.5	1.5
Intérêts nets	0.6	1.7	3.2	3.6	3.7
Solde du budget des administrations publiques	1.2	-1.7	-2.4	-5.1	-2.1
<i>dont</i> : Administration fédérale	0.2	-2.6	-3.3	-5.0	-2.8
<b>B. Répartition des dépenses, en pourcentage du PIB</b>					
Dépenses des administrations publiques					
Transferts <sup>1</sup>	15.1	18.9	20.0	22.6	21.7
Subventions	1.7	2.9	2.8	2.6	2.3
Dépenses à caractère général	14.3	17.6	17.6	18.9	18.3
Education	2.9	3.8	3.9	4.3	..
Santé	3.2	4.3	4.6	5.2	..
Sécurité sociale et autres prestations sociales	2.6	3.2	3.2	3.4	..
	Avant la réforme de 1988		Après la réforme de 1988		
<b>C. Taux d'imposition</b>					
Impôt sur le revenu des particuliers	62		50		
Taux maximal	21		10		
Taux minimal	12.7		11.5		
Taux moyen					
Taux des prestations sociales <sup>2</sup>					
Ouvriers	38.6		38.6		
Employés	34.5		34.5		
Taux de base de la TVA	20		20		
Impôts sur les sociétés					
Taux maximal	55		30		
Taux minimal	30		30		

1. Transferts à la sécurité sociale et autres transferts.

2. Total des contributions employeurs et employés aux assurances-maladie et accidents, au système de pensions et à l'assurance-chômage.

Source : OCDE, *Comptes nationaux*; ministère des Finances.

Tableau K. **Structure de la production et indicateurs de performance**

	1980	1990	1994	1995	1996	1980	1990	1994	1995	1996
	Part du PIB (en pourcentage du PIB total de l'industrie)					Part de l'emploi (en pourcentage de l'emploi total de l'industrie)				
<b>A. Structure de la production (prix de 1983)</b>										
Biens échangeables										
Agriculture	4.4	3.9	3.4	3.2	3.2	1.9	1.4	1.3	1.3	1.3
Industries minières et extractives	2.2	0.9	0.7	0.7	0.7	0.9	0.5	0.4	0.4	0.4
Industries manufacturières	29.1	29.2	28.0	27.5	27.3	38.7	33.9	30.1	29.9	29.3
Biens non échangeables										
Électricité	3.9	3.8	3.9	3.8	3.8	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6
Construction	9.4	7.5	8.4	8.1	8.2	12.1	11.0	12.8	12.9	12.9
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	22.3	23.0	22.3	22.8	22.5	23.5	26.1	27.1	27.1	27.3
Transports, entrepôts et communications	7.4	8.0	8.8	8.9	9.1	9.4	9.8	9.7	9.5	9.5
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	17.1	19.3	20.3	20.7	20.9	8.3	10.5	11.2	11.5	11.7
Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	4.1	4.2	4.3	4.3	4.4	3.6	5.2	5.9	6.0	6.1
	Croissance de la productivité (PIB du secteur/ emploi du secteur)					Part de l'investissement, prix courants (en pourcentage du total)				
<b>B. Performance du secteur industriel</b>										
Biens échangeables										
Agriculture	9.0	4.1	8.5	-3.5	2.0	6.8	5.2	4.1	..	..
Industries minières et extractives	7.3	2.7	3.0	4.1	-2.5	1.1	0.5	0.5	..	..
Industries manufacturières	4.1	3.2	6.4	1.8	4.4	18.9	19.3	13.7	..	..
Biens non échangeables										
Électricité	4.0	5.7	1.4	4.2	0.1	6.8	5.3	4.8	..	..
Construction	-1.5	2.4	4.7	-0.5	3.9	4.8	4.0	3.9	..	..
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	-3.8	2.5	0.3	5.1	1.0	11.5	12.0	12.1	..	..
Transports, entrepôts et communications	6.5	4.9	6.3	7.3	5.7	13.6	14.3	13.4	..	..
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	3.3	-0.1	-3.3	2.2	2.1	33.5	35.7	43.4	..	..
Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	0.1	0.2	-2.1	1.2	3.0	3.1	3.6	4.1	..	..

Tableau K. **Structure de la production et indicateurs de performance** (suite)

	1971	1980	1989	1990	1991	1971	1980	1989	1990	1991
	Nombre d'entreprises (en % du total)					Nombre d'employés (en % du total)				
<b>C. Autres indicateurs</b>										
Entreprises classées par nombre de salariés										
1 à 4	..	18.3	40.4	38.4	37.7	0.3	0.7	0.7	0.7	0.7
5 à 49	57.9	49.0	37.7	38.6	38.8	11.2	12.4	12.2	12.4	12.4
50 à 499	38.3	29.6	20.0	20.9	21.5	46.6	48.9	49.8	51.6	51.6
plus de 500	3.9	3.1	2.0	2.1	2.0	41.9	38.0	37.3	35.4	35.4
	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
R-D en pourcentage de la production des industries manufacturières	6.21	6.47	6.73	7.17	7.81	8.23	8.81	9.33	9.60	9.68

Source : OCDE, *Comptes nationaux*; *Österreichisches Statistisches Handbuch*.

OECD PUBLICATIONS, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16  
PRINTED IN FRANCE  
(10 1999 11 2 P) ISBN 92-64-26984-3 – No. 50634 1999  
ISSN 0304-3363